

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

17 DECEMBRE 2009

DECISIONS

- Location d'appartement, résidence les jardins de Marie Pierre, 421 rue André CADILLON.
- Conférence du Mardi 9 janvier 2010 , animée par Madame Cécile PERRAUD sur le thème « Autour de la restauration d'un ensemble de desseins d'Armande MARTY ».
- Signature d'un marché pour la réalisation d'une étude complémentaire à la demande d'autorisation d'exploiter la Géothermie à Mont de Marsan.
- Contrat d'Abonnement au service de Nettaux – Contrat de Licence d'utilisation du logiciel Nettaux.
- Contrat d'adhésion au Club Finance avec la Société SELDON Fin SAS.
- Partenariat culturel avec le collège Lubet Barbon.
- Conception et réalisation d'une œuvre à l'occasion de la manifestation Mont de Marsan Sculptures : « Mont de Marsan Sculptures 8 » par Monsieur Jean Luc BICHAUD.
- Achat de polymères années 2010-2011-2012-2013.
- Contrat avec la poste pour la location d'une boîte postale.
- Contrat de création artistique avec Monsieur Christophe Magny.
- Concession de logement, 14 rue de l'Argenté à Mont de Marsan, Chef de police Municipale.
- Conférence du mardi 9 mars 2010 animée par Mme Anaïs GAILHAUD sur le thème la restauration et la conservation préventive des plâtres.

VILLE DE MONT-DE-MARSAN

Nombre de membres en exercice : 35

Séance du 17 décembre 2009.

Séance : D

Numéro :

Président : Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, **Maire**

Présents :

M. BAYARD Hervé, M. TORTIGUE Bertrand, Mme DAVIDSON Chantal, Mme LUTZ Chantal, M. PINTO Jean-Pierre, Mme DARTEYRON Eliane, M. HANNA Edmond, Mme BOURDIEU Marie-Christine, M. SOCODIABEHERE Thierry, Mme PICQUET Catherine, **Adjoint au Maire**,
M. BOUSQUET Olivier, Mme COUTURIER Chantal, Mme DUPOUY-VANTREPOL Catherine, M. HEBA Farid, M. LAGOEYTE Jean-François, Mme LAMAISON Jeannine, M. MEGE Michel, M. ROUFFIAT Bruno, M. TACHON Nicolas, Mme TAILLET-TAUZY Claude, M. EYRAUD Philippe, Mlle DAUGA Ségolène, M. LAGRAVE Renaud, Mme LUCY Rose, M. BACHE Alain, Mlle AVANT Sophie, M. EL BAKKALI Abdallah, Mme PEGUY Michèle, **Conseillers Municipaux**.

Absents excusés :

Madame Jeanine BOUDE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Chantal COUTURIER,
Monsieur Arsène BUCHI, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre PINTO,
Madame Anne-Marie HILLCOCK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Hervé BAYARD,
Madame Akia LAFONT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Cathy DUPOUY-VANTREPOL,
Madame Guylaine NAILLY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Chantal DAVIDSON
Monsieur Jean-Philippe GUERINI, Conseiller Municipal.
Monsieur Nicolas TACHON, (*absent à partir de 22 h 15 avant le vote de la délibération n°14*) ,Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-François LAGOEYTE.

Secrétaire de séance : Madame Jeannine LAMAISON

Début de séance à 19 h 00

Madame le Maire : Le procès verbal du 24 novembre 2009 est en correction donc nous l'entérinerons au prochain conseil municipal.

En préambule, vous dire que vous avez sur table, si vous l'acceptez bien sûr, deux projets d'importance mineures, avec une subvention exceptionnelle à une association, l'association « Matou Landes » ; une demande d'indemnisation de l'Union Européenne, et vous trouverez également trois délibérations auxquelles il a été apporté des modifications, dont les rapporteurs vous rapporteront la teneur. La délibération dix sept ; la délibération quarante qui était notée dans l'ordre du jour et remise sur table ce jour; et la délibération quarante trois. Y a t-il opposition à ce que l'on présente ces délibérations ? Non, très bien je vous remercie. Nous avons un Conseil Municipal chargé, puisqu'il s'agit de délibérer sur tous les budgets, budget principal et tous les budgets annexes, nous allons donc avoir une séance un peu longue, sachant que nous sommes assez heureux que ces budgets soient réalisés avant la fin de l'année et que nous puissions les présenter en décembre. Je voudrais remercier les services financiers et l'ensemble des services de la ville qui ont travaillé à l'élaboration de ces budgets, et je voudrais aussi remercier principalement Monsieur Yves SERVETO parce qu'il va nous quitter très prochainement donc je tenais à le remercier en espérant qu'il gardera à très bon souvenir de se dernier budget à la ville de Mont de

Marsan sachant qu'il va falloir qu'il travaille un peu sur le Compte Administratif avant de partir, merci à tous. Vous dire simplement que ce budget est comme tous les budgets que nous avons présentés et que nous présenterons, c'est à dire un budget sincère, où les réalisations programmées seront bien réalisées, vous indiquez qu'il est en augmentation d'un peu moins de 695 000 euros en investissement en plus par rapport au budget de 2009, hors programme ANRU puisque vous avez vu qu'il y avait un budget annexe pour ce projet de rénovation urbaine, et ceci sans augmenter les taux de fiscalité, ce qui revient à dire que nous avons beaucoup travaillé, et je remercie Monsieur Jean-Pierre PINTO pour son travail, nous avons beaucoup travaillé à effectuer des économies sur le budget de fonctionnement, ce travail est un travail important, quotidien, mais qui nous paraît essentiel lorsque de l'argent public est géré. Dans les investissements, vous verrez que nous maintiendrons nos efforts concernant l'investissement dans nos écoles, que nous avons des travaux d'entretien que nous avons augmentés, passés à 500 000 euros et que nous maintenons pour l'année à venir où nous ajoutons une enveloppe supplémentaire d'étude pour le groupe scolaire « Saint Médard », qui sera un des grands projets à venir. Nous maintenons nos efforts pour les associations en prenant compte de l'augmentation de l'inflation comme nous l'avions dit en début de notre mandat. Nous augmentons notre subvention d'équilibre au CCAS puisque les budgets sociaux ont des nécessités, et la conjoncture n'y est pas pour rien. Nous maintenons nos investissements dans le sport mais nous avons également des investissements importants pour tout ce qui touche à l'aménagement et à l'embellissement de la ville, je veux parler de la voirie en particulier, puisque nous avons augmenté très fortement les investissements qui rentrent dans le cadre notamment des enfouissements de réseaux puisque les programmes voiries vont être notablement augmentés au niveau de la Communauté d'Agglomération, donc faire plus de voiries, par le biais de la Communauté d'Agglomération, nécessite que nous, nous augmentions nos budgets pour enfouir les réseaux. Il y aura également un important programme prévu au niveau du démarrage de nos travaux des berges et également des investissements importants pour la propreté urbaine mais nous y reviendrons tout à l'heure. Tout cela pour vous dire que ce budget qui va vous être présenté maintenant par Monsieur Jean Pierre PINTO, est un budget dans la poursuite de notre programme au niveau de la ville de Mont de Marsan, qui est un programme bien entendu ambitieux en terme d'embellissement de la ville et d'amélioration du cadre de vie, ce qui est je crois particulièrement important pour la vie de nos concitoyens au quotidien tout en maintenant un maximum de services auprès de la population. Je vais donc passer la parole pour la première délibération à...pardon, Madame Sophie AVANT.

Madame Sophie AVANT : Excusez-moi, avant de commencer la séance, je voulais juste vous dire mes collègues et moi-même que nous regrettons d'avoir appris par voie de presse, la remise du chèque du Téléthon qui a eu lieu vendredi dernier. Je pense que c'est une fois de plus un bug, voilà. Nous n'avons pas été conviés et avertis de cette remise.

Madame le Maire : Je ne sais pas très bien ce qui c'est passé, je ne peux pas vous donner d'explication mais ce que je sais également c'est que vous êtes quelques fois conviés et absents. Monsieur Jean Pierre PINTO.

Monsieur Jean Pierre PINTO : Merci Madame le Maire....

Madame le Maire : Pardon, exemple, le PLU, exemple, la présentation du PADD que nous avons fait spécifiquement pour les conseillers municipaux, à laquelle vous avez été conviés. Je sais que certains ce sont excusés parce qu'ils ne pouvaient pas être là, Monsieur LAGRAVE et Monsieur BACHE, particulièrement puisqu'ils avaient des réunions hors Mont de Marsan, vous étiez tous conviés, ce moment était un moment important puisque le PLU c'est quand même quelque chose d'important pour l'avenir de notre ville, où nous avons une présentation du PADD qui va être proposée à l'enquête publique et qui va nous être proposée au vote dans quelques mois, et nous avons souhaités que tous les conseillers municipaux soient informés de l'évolution du projet et vous étiez donc absents, il n'y avait personne de

l'opposition à cette réunion ce que j'ai fortement regretté parce que c'est quand même à mon sens hautement plus important qu'une remise de chèque au Téléthon.

Monsieur Jean Pierre PINTO : Merci Madame le Maire, tout d'abord comme vous je souhaite remercier Monsieur SERVETO, de sa loyauté, de son professionnalisme et surtout de son adaptabilité, car il n'est pas évident de travailler avec un élu ayant un emploi du temps souvent aléatoire. Merci encore.

Délibération n°1

10 : 27 : 00 Budget principal Ville - VOTE du BUDGET PRIMITIF — Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Le budget primitif 2010 de la ville de Mont de Marsan sera de 41 854 900€, dont 34 394 900€ en fonctionnement et donc 7 460 000€ en investissement

Le budget 2010 est marqué par un **effort considérable** mené pour la **qualité de Ville**. Notre ambition est de faire de Mont de Marsan une ville plus **belle, moderne, attractive**, qui met en valeur son patrimoine tout en se portant **à la pointe** dans divers secteurs stratégiques.

Tout en maintenant nos investissements pour le sport, la culture et les écoles, nous mettrons cette année l'accent sur la **voirie**, la **propreté urbaine**, et l'**aménagement des Berges**. Le volet environnemental sera très présent, dans chacun de nos investissements. Comme un emblème, la **crèche de 60 places** du Peyrouat sortira de terre. Cet équipement entièrement conçu sur le principe de l'**énergie passive** sera un de premiers de ce type et de cette taille en France !

La qualité de Ville, c'est aussi offrir aux Montoises et aux Montois une ville qui **simplifie leur vie** au quotidien, une ville qui se rapproche toujours au plus près de leurs attentes.

Cela commence par des **services administratifs plus adaptés**. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2010, les horaires d'ouverture du service Etat civil seront aménagés **en fonction de la vie d'aujourd'hui**. Ce service sera désormais ouvert en continu de 8h00 à 17h30. C'est dans cet esprit que nous avons ouvert depuis novembre 2009 la piscine le dimanche matin.

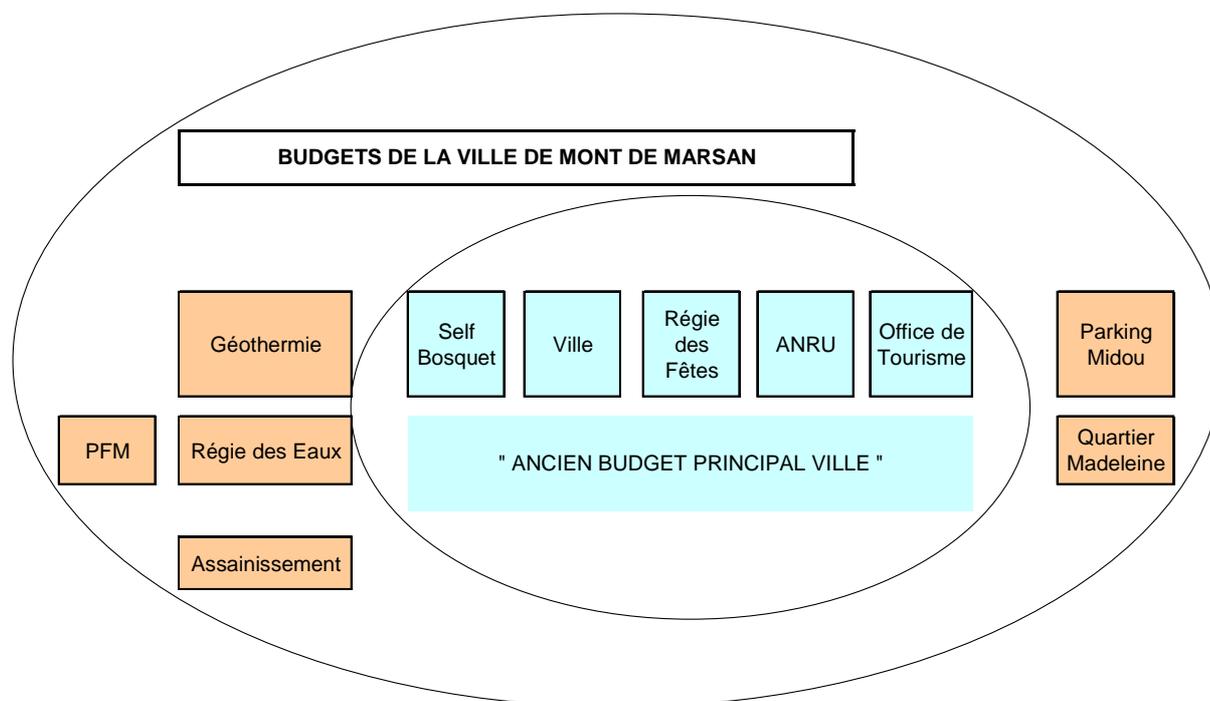
Pour aller dans le même sens, nous avons souhaité vous offrir sur un même lieu les services scolaire, centre de loisirs et sports. Jusqu'alors, les parents devaient se rendre sur 3 lieux différents pour effectuer démarches et inscriptions. Ce ne sera donc plus le cas en 2010, avec l'ouverture du **Guichet Unique** à Nahuques. Ce lieu aura de plus l'avantage d'être desservi par les transports en commun, et d'offrir des places de stationnement gratuites en nombre conséquent.

Enfin, avec l'ouverture du nouveau **site Internet** de la ville au mois de janvier, nous favoriserons progressivement les démarches administratives par Internet, pour un confort d'utilisation maximum. Ce site, entièrement repensé et basé sur la technologie des **logiciels libres**, offrira toutes les informations utiles aux Montois et sera véritablement un lien quotidien entre les citoyens et leur ville.

La qualité de Ville, c'est aussi l'**accessibilité** des équipements aux **handicapés** et aux personnes à mobilité réduite. Depuis 2009, enfin, des lieux essentiels tels que la bibliothèque, la billetterie des spectacles culturels, ou encore le stade Guy Boniface sont entièrement accessibles.

Enfin, la qualité de Ville, et surtout ici à Mont de Marsan, ce sont des animations nombreuses, chaleureuses, familiales, destinées aux plus jeunes comme aux plus âgés. Notre philosophie est de continuer à **développer ces animations** (Madeleine, Noël, FISE, Flamenco, Carnaval, samedis piétons...), tout en les rendant plus sûres et dynamiques. Mont de Marsan permet d'offrir des animations sur des places devenues places de village, tout en attirant le plus grand monde et en vivant de plein pied dans le XXIème siècle.

Dans un souci de clarifier nos comptes, nous avons modifié le périmètre du budget principal en créant, en 2009, 4 budgets annexes : restaurant municipal, régie des fêtes, office de tourisme et rénovation urbaine du quartier nord.



Avant de rentrer dans le détail de ce budget 2010, il est pertinent de rappeler l'état de nos finances pour pouvoir bien mesurer les contraintes qui sont les nôtres et les efforts qui nous sont demandés.

L'audit financier présenté fin 2008 avait démontré que nous héritions d'une situation extrêmement tendue :

- 1- Si nous maintenions les anciennes pratiques, sans accroître les impôts comme nous nous y sommes engagés, le budget de la ville aurait explosé dès 2010 avec notamment un endettement qui devient supérieur à 50 années (le seuil d'alerte étant fixé à 15).
- 2- Si nous augmentions les impôts, comme cela était souvent fait précédemment, il aurait fallu les accroître de 22 % dès 2009 pour nous retrouver tout de même en fin de mandat dans la même situation financière où nous avons trouvé la ville, c'est-à-dire préoccupante !

Si nous voulons sortir durablement de la spirale de dégradation de nos finances et pouvoir ainsi nous projeter enfin vers l'avenir, notre défi est de parvenir à modifier radicalement, structurellement, la façon dont cette ville était gérée.

Pour cela nous avons adopté une feuille de route dès notre arrivée et nous la poursuivrons en 2010 : **ne pas augmenter les taux d'imposition**, limiter la part des dépenses incompressibles, et accroître notre épargne nette

Vue d'ensemble du budget principal :

	Recettes	Dépenses
1. Fonctionnement	34 394 900,00€	34 394 900,00€
2. Investissement	7 460 000,00€	7 460 000,00€
Total du budget	41 854 900,00€	41 854 900,00€

I. Budget de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	2009	2010	Evolution en %
Atténuations de charges	275 000,00	327 000,00	18,91
Produits des services	4 983 500,00	4 555 100,00	-8,60
Impôts et taxes	19 685 571,00	19 504 531,00	-0,92
Dotations, participations	8 876 100,00	8 828 269,00	-0,54
Autres produits de gestion courante	818 500,00	783 000,00	-4,34
Total des recettes de gestion courante	34 638 671,00	33 997 900,00	-1,85
Produits Financiers	2 000,00	2 000,00	0,00
Produits exceptionnels	15 000,00	15 000,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	34 655 671,00	34 014 900,00	-1,85
Op. d'ordre de transfert entre section	320 000,00	380 000,00	18,75
Résultat Reporté			
Total des recettes de fonctionnement	34 975 671,00	34 394 900,00	-1,66

Sur la masse des recettes de fonctionnement de 34 394 900 €, on trouve principalement :

Produits des services (chapitre 70). Dans la continuité de 2008 et 2009, selon le fonctionnement des services municipaux.

Impôts et taxes (chapitre 73).

Sur ce chapitre on trouve :

- le produit des contributions directes pour 12 669 455 €. L'inscription tient compte d'une simulation de la variation physique des bases de 3,2 %, *sans augmentation des taux.*

	Bases 2009	Taux Variation Bases	Bases 2010	Taux Fiscalité 2008	Produit 2010
TH	33 634 000	3,2%	34 710 288	18,89	6 556 773
TFB	31 427 000	3,2%	32 432 664	18,71	6 068 151
TFNB	137 100	0%	137 100	32,48	44 530
					12 669 455

- l'attribution de compensation reçue de la Communauté d'Agglomération tient compte du transfert des bibliothèques, soit 5 634 976 € au lieu de 6 371 471 €.

Dotations et participations (chapitre 74).

On trouve ici :

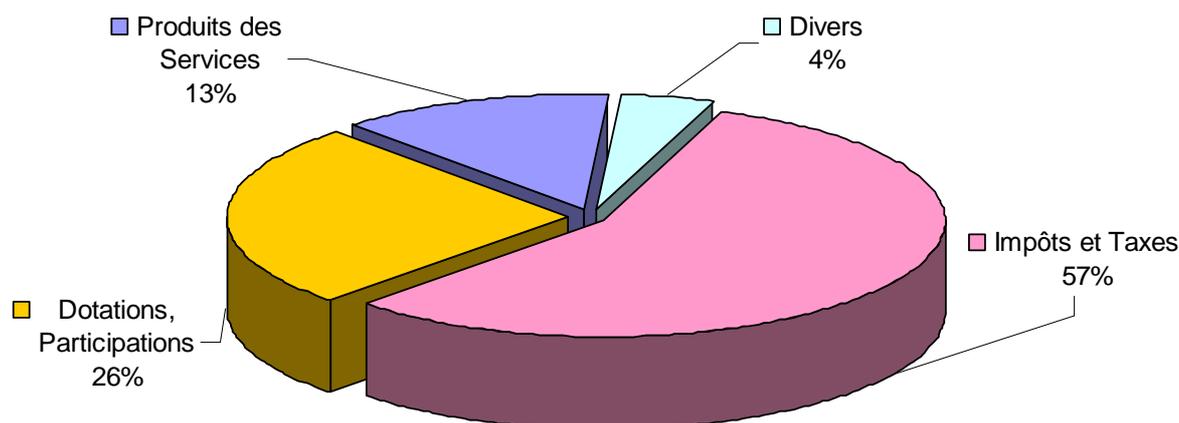
- au titre des dotations (DGF, DSU et allocations compensatrices), la reconduction des recettes 2009, cela dans l'attente de la communication par les services de l'Etat des montants (courant premier trimestre 2010).
- l'article 74718 est en augmentation, du fait de l'inscription des crédits pour le remboursement reçu pour les CAE.

Transfert entre sections (Chapitre 042).

L'inscription à ce chapitre pour 380 000 € porte sur les travaux en régie que la collectivité peut réaliser par l'intermédiaire de ses propres services, ce dans la continuité des exercices antérieurs 2008 et 2009 :

- aménagement de divers locaux pour le bon fonctionnement des services,
- aménagement ou réhabilitation des écoles du 1^{er} degré.

Recettes de fonctionnement



1.2 Les dépenses de fonctionnement

Sur une masse de dépenses de 34 394 900 €, on trouve principalement :

Dépenses de fonctionnement	2009	2010	Evolution en %
Charges à caractère général	7 537 940,00	7 661 698,00	1,64
Charges de personnel et frais assimilés	18 561 200,00	17 730 200,00	-4,48
Atténuations de produits	100,00		-100,00
Autres charges de gestion courante	4 345 960,00	4 871 960,00	12,10
Total des dépenses de gestion courante	30 445 200,00	30 263 858,00	-0,60
Charges Financières	1 370 000,00	1 180 000,00	-13,87
Charges exceptionnelles	506 000,00	477 000,00	-5,73
Dotations aux provisions	20 000,00		-100,00
Dépenses imprévues	34 471,00	34 042,00	-1,24

Total des dépenses réelles de fonctionnement	32 375 671,00	31 954 900,00	-1,30
Virement Section Investissement	1 900 000,00	1 740 000,00	-8,42
Op. d'ordre de transfert entre section	700 000,00	700 000,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement	34 975 671,00	34 394 900,00	-1,66

Charges à caractère général (Chapitre 011). Des crédits dans la continuité des exercices 2008 et 2009.

Toutefois, ce chapitre est marqué par :

- une diminution de 75 000 € en raison du transfert des services des Bibliothèques à la Communauté d'Agglomération dans le cadre du projet « Médiathèque »,
- un ajustement des crédits sur les fournitures alimentaires, de par le fonctionnement en année pleine du « Self Restauration Bosquet » et différentes activités du service restauration,
- une augmentation du poste location de 60 000 €, compte tenu du choix de louer des véhicules pour le bon fonctionnement des services municipaux. Dans le même temps les crédits fournitures du « garage du PTM » sont réduits de 40 000 €.

Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012).

Sur la base des crédits du budget primitif 2009, la masse du chapitre est ramenée à un montant de 17 730 200 € qui tient compte, outre des augmentations réglementaires, statutaires, et de l'effet « GVT » :

- de la diminution des crédits liée au transfert des agents « bibliothèques » pour un montant de 660 000 €,
- du recrutement en année pleine des contrats CAE, comme délibéré par notre assemblée (10 « tempête », 10 « contrats classiques »).
- du redéploiement et de la réorganisation des différents services municipaux, selon les départs à la retraite, mutations en cours et à venir.

Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre porte inscription :

- de la contribution au « SDIS » pour 1 200 000 €, en augmentation par rapport à 2009.
- de la subvention d'équilibre au budget « CCAS » comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires pour un montant de 900 000 €.
- du montant prévisionnel de 1 476 765 € pour les subventions à verser aux associations. Lors d'une prochaine séance, notre assemblée sera amenée à délibérer sur les montants par association, et les conventions s'y rapportant.

Charges financières (Chapitre 66). Ce chapitre porte inscription d'un montant de 1 180 000 €, principalement les intérêts liés à l'encours de dette de la VILLE, dont le détail est joint en état annexe.

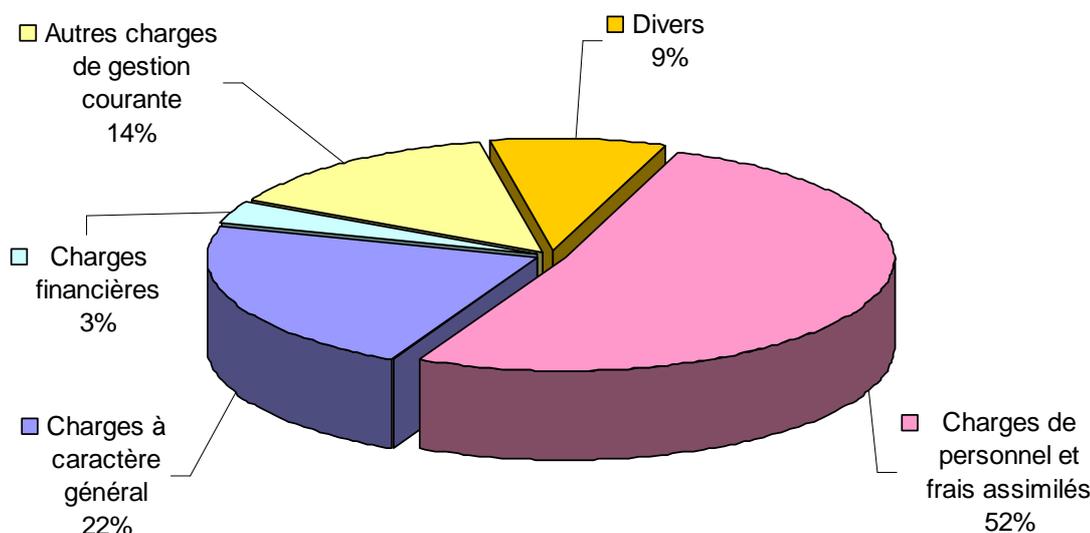
On trouve notamment les différents prêts, avec indication du capital à rembourser sur l'année, les intérêts à payer, le capital restant dû.

Charges exceptionnelles (Chapitre 67). Outre le crédit « bourses et prix », ce chapitre reconduit la participation du budget principal au budget annexe « Parking du Midou » pour 445 000 €. Cette participation est faite pour la dernière année, dans la mesure où la dette sera éteinte fin 2010.

Chapitre 023 et 042

Ces deux chapitres consacrent à l'autofinancement 2 440 000 € (hors travaux en régie).

Dépenses de fonctionnement



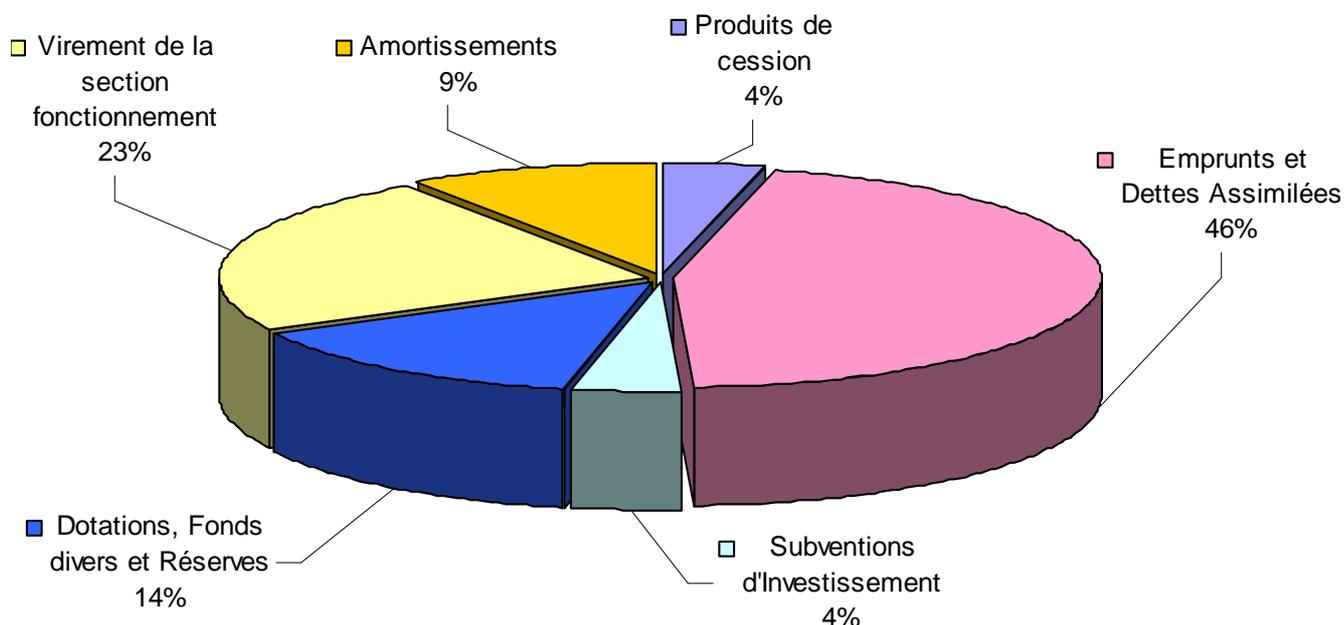
II. BUDGET D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement :

Recettes d'Investissement (en €)	2009	2010	Evolution en %
Subventions d'Investissement	733 000,00	300 000,00	-59,07
Emprunts et Dettes Assimilées	3 615 270,00	3 370 000,00	-6,78
Total des recettes d'Equipement	4 348 270,00	3 670 000,00	-15,60
Dotations, Fonds divers et Réserves	1 000 000,00	1 050 000,00	5,00
Autres immobilisations financières	5 000,00		-100,00
Produits de cession		300 000,00	
Total des recettes financières	1 005 000,00	1 350 000,00	34,33
Total des recettes réelles	5 353 270,00	5 020 000,00	-6,23
Amortissements	700 000,00	700 000,00	0,00
Virement de la section fonctionnement	1 900 000,00	1 740 000,00	-8,42
Total des opérations d'ordre d'Investissement	2 600 000,00	2 440 000,00	-6,15
Total des recettes d'Investissement de l'exercice	7 953 270,00	7 460 000,00	-6,20

La diminution des recettes d'investissement s'explique par la présence en 2009 des importantes subventions liées à l'opération Guy Boniface. Si la grosse opération des Berges rentre dans le Contrat d'Agglomération, alors les subventions correspondantes seront perçues par la CAM et non par la ville de Mont de Marsan.

Recettes d'investissement



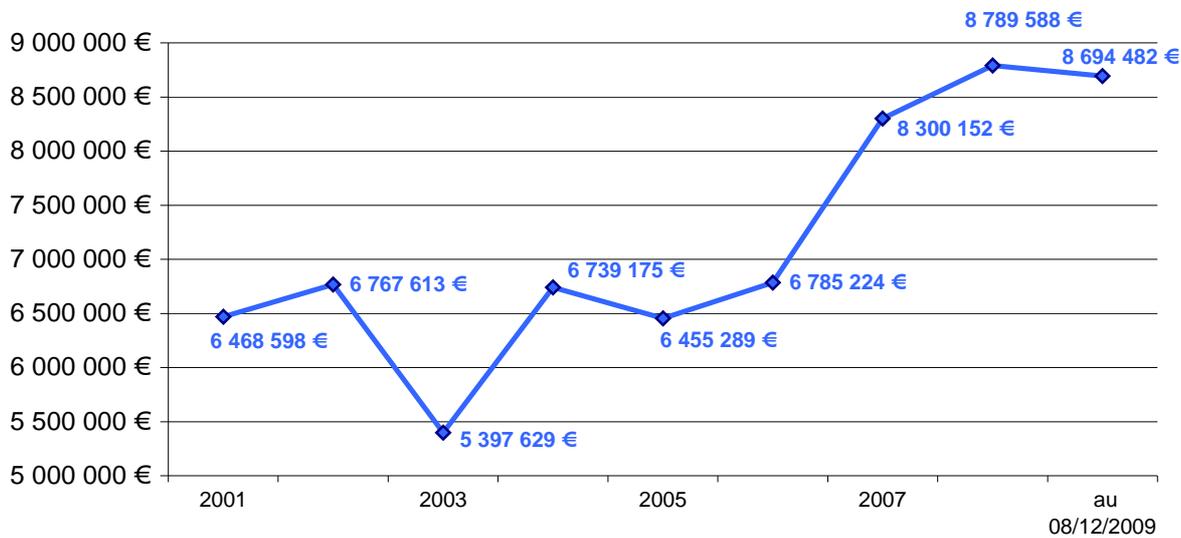
2. Dépenses d'investissement

Dépenses d'Investissement (en €)	2009	2010	Evolution en %
Immobilisations incorporelles	486 800,00	176 070,00	- 63,83
Subventions d'Equipement (ANRU)	1 200 000,00	Autre imputation	- 100,00
Immobilisations corporelles	565 970,00	412 594,00	- 27,10
Immobilisations en cours	1 525 500,00	1 895 000,00	+ 24,22
Opérations d'investissement	2 075 000,00	2 865 000,00	+ 38,07
Total des Dépenses d'Equipement	5 853 270,00	5 348 664,00	- 8,62
Emprunts et Dettes Assimilées	1 775 000,00	1 726 336,00	- 2,74
Autres Immobilisations Financières	5 000,00	5 000,00	0,00
Total de Dépenses Financières	1 780 000,00	1 731 336,00	- 2,73
Total des Dépenses Réelles	7 633 270,00	7 080 000,00	- 7,25
Travaux en Régie	320 000,00	380 000,00	18,75
Total de Dépenses d'Investissement	7 953 270,00	7 460 000,00	- 6,20

La diminution apparente du total des dépenses d'investissement de 493 270€ entre 2009 et 2010 s'explique pour le passage de l'opération ANRU sur un budget annexe. En réalité, et à périmètre constant, le total des dépenses d'investissement **augmente donc de 695 394€**.

Cette augmentation de l'effort d'investissement est une constante depuis 2008, comme le démontre le graphique suivant :

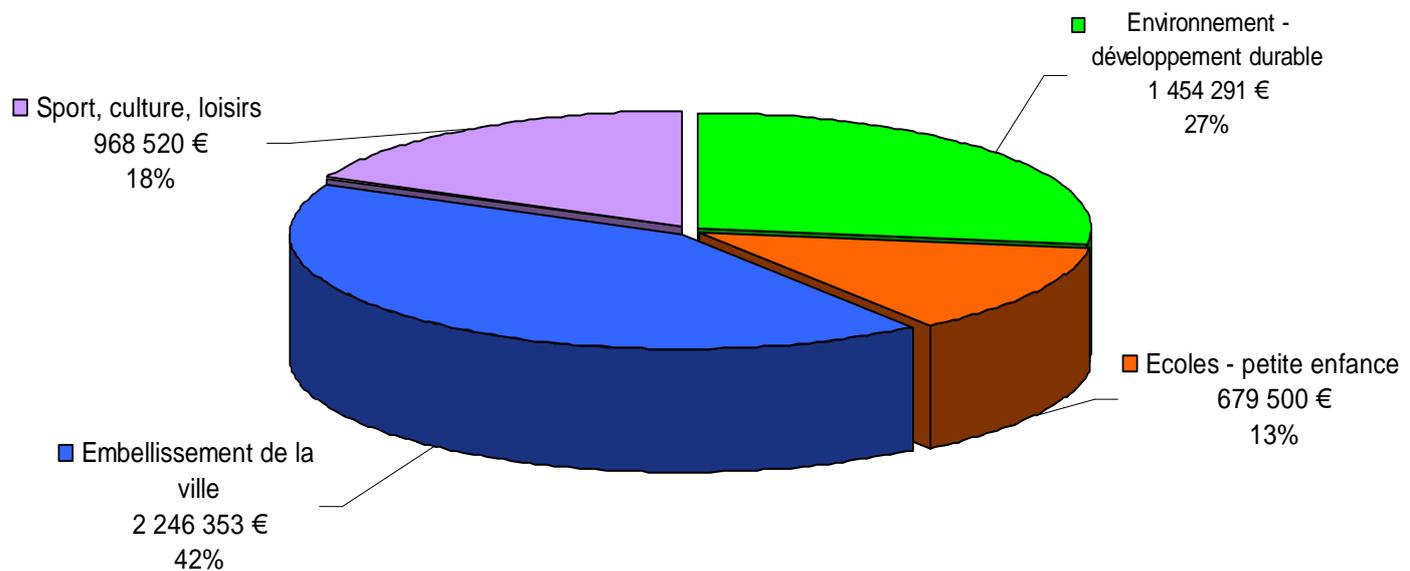
Évolution des dépenses d'équipement réalisées Budget principal + Budgets annexes



Investissements 2010 : 5 348 664 € qui se décomposent en 4 grands axes.

- 1- Ecoles – Petite enfance
- 2- Embellissement de la ville
- 3- Environnement – Développement durable
- 4- Sport, culture et loisirs

Investissements 2010

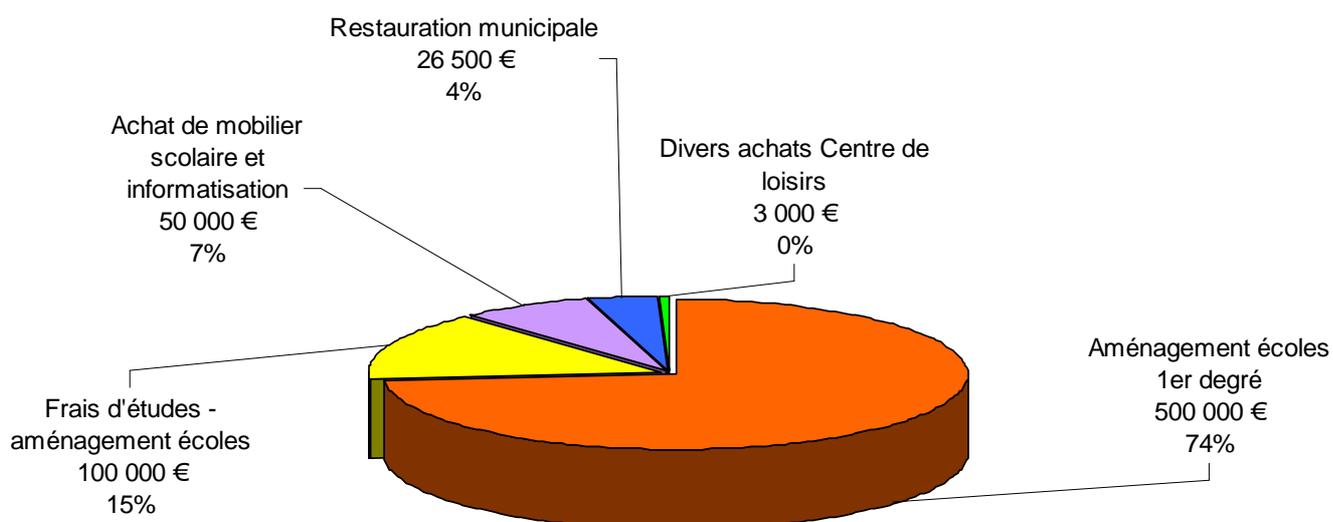


I. Enfance / Ecoles – 679 500 € : Poursuivre nos efforts, préparer l'avenir

Les investissements en direction des écoles seront **maintenus au niveau de 2009, soit deux fois supérieur** à la moyenne de la période 2001-2007. Une enveloppe conséquente sera donc consacrée à leur entretien et à des études en vue de réhabilitations futures.

La somme globale de ce chapitre écoles/petite enfance est inférieure à celle de l'année 2009 puisque l'opération aire de jeux de Nahuques (150 000€ en 2009) est désormais terminée. L'aire de jeux entièrement rénovée vient en effet d'être mise en service.

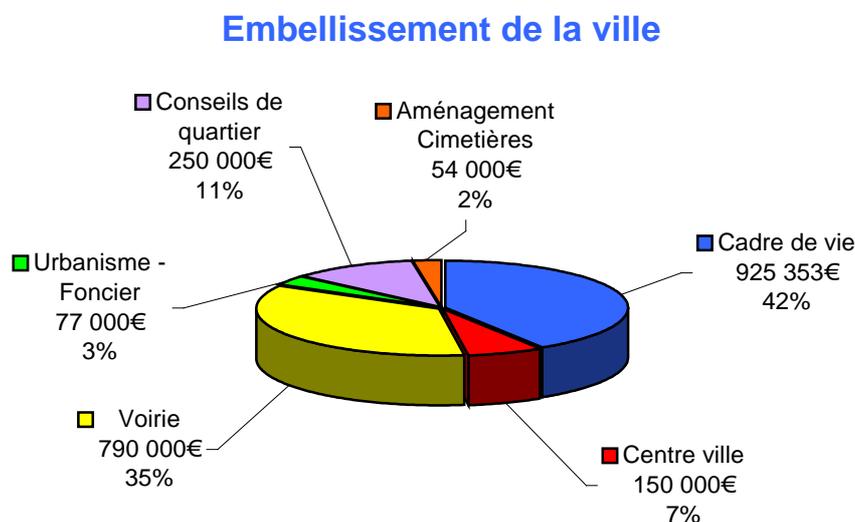
Enfin, il faut souligner que la **crèche de 60 places à énergie passive**, qui commencera à sortir de terre au printemps, sera financée sur le budget annexe ANRU.



- Aménagement des écoles : 600 000€
 - **500 000€ d'aménagements dans les écoles du 1^{er} degré** sont prévus pour réaliser des travaux de sécurité, de conformité et d'amélioration des conditions d'enseignement. Il s'agit de la même somme qu'en 2009.
 - Après une première étude en 2009, nous lancerons en 2010 une étude complète de réalisation dans l'optique de démarrer les travaux du groupe scolaire **Saint-Médard** en 2010. Nous avons donc ainsi prévu **100 000€**
- Achat de mobilier scolaire et informatisation : 50 000€
 - 25 000€ seront affectés à l'**achat de mobilier scolaire** (tables, chaises, bureaux, armoires, tableaux, mobilier salles de restauration...).
 - La poursuite de l'**informatisation de nos écoles** nous conduira à l'acquisition d'ordinateurs pour le cycle 2 (CE1) dans 13 classes, à raison de 3 ordinateurs et 1 imprimante par salle de classe. Cela représentera un investissement de 25 000€.
- Divers : 29 500€
 - 26 500€ d'investissements sont prévus pour l'entretien des cuisines municipales.
 - Le **centre de loisirs** fera également des acquisitions diverses (tables, chaises...) pour 3 000€.

II. Embellissement de la ville – 2 246 353€ : la qualité de ville au quotidien

1. Cadre de vie – 925 353€ : Prendre soin de notre patrimoine



Le cadre de vie tel que nous l'entendons ici consiste à travailler à un **meilleur aspect de nos rues** et de leurs alentours, de nos bâtiments et de notre patrimoine municipal.

Comme chaque année, des investissements importants sont nécessaires pour entretenir le **patrimoine municipal**. Cela passe par des travaux de réhabilitation ou d'entretien mais aussi par des achats de matériels nécessaires au travail quotidien des équipes municipales.

Les services municipaux ont également constamment besoin de renouveler et d'adapter leur matériel aux besoins de la population.

- *Acquisition de matériel : 280 198 €*

Le principal poste de dépenses est ici le **matériel informatique** pour 205 474€. Après les efforts pour la numérisation d'actes, le site Internet, nous poursuivons la démarche de modernisation et d'informatisation de nos services.

L'objectif est d'offrir des **services plus performants**, plus rapides, avec un confort d'utilisation plus important pour les employés comme pour les usagers.

La ville de Mont de Marsan poursuit par ailleurs son passage aux **logiciels libres** et à un **système d'information durable**.

Il faut également prévoir 74 724€ pour différents achats de matériel pour les équipes des services techniques de la ville, dans le cadre de leur mission d'entretien de nos bâtiments et de notre patrimoine.

- *Aménagement bâtiments communaux : 370 155 €*

En ce qui concerne l'entretien et l'aménagement des **bâtiments communaux** en 2010, on peut mettre en avant 3 principaux postes. L'Hôtel de ville pour 80 000€, afin de lui redonner une fonctionnalité et une modernité nécessaires. 60 000€ d'entretien pour les logements communaux, soit 2 fois plus qu'en 2009, qui en ont

également bien besoin. Enfin, les arènes du Plumaçon recevront aussi un coup de jeune avec 40 000€ d'investissements.

- *Travaux de signalisation : 100 000 €*

Il y aura 100 000€ de travaux de signalisation, soit 50 000€ de jalonnement, 30 000€ de conformité des feux de signalisation tricolore, et 20 000€ prévus pour le périmètre piéton et les navettes bus lors des fêtes de la Madeleine.

- *Ravalement de façades : 75 000€*

Nous poursuivrons en 2010 le programme de **ravalements de façades en centre-ville**, là où justement leur mauvais état impacte le plus sur notre cadre de vie. Il s'agira d'inciter les propriétaires des bâtiments à effectuer ces travaux de ravalement, en prévoyant notamment 50 000€ de subventions et 25 000€ pour le suivi des ravalements de façade.

- *Mobilier urbain : 100 000€*

Un effort financier de 100 000€ sera également fait pour doter nos rues de **mobilier urbain** de qualité.

2. Voirie – 790 000 € : Enfin des avancées, et un traitement de qualité

Depuis mars 2008, nous ne cessons de réclamer **des efforts importants pour la voirie** de Mont de Marsan. Vieillissante, inadaptée et souvent dangereuse pour les piétons et les vélos, notre voirie est probablement la source numéro un de mécontentement chez les Montois.

La Communauté d'Agglomération du Marsan étant maintenant prête à investir pour combler ce retard, la ville doit se donner les moyens financiers d'accompagner cet effort.

En effet, **refaire la route ne suffit pas**. Il faut aussi inclure chaque fois que possible des **pistes cyclables sécurisées**, et procéder auparavant à l'**enfouissement des réseaux** et au changement des candélabres.

560 000€ seront ainsi consacrés à l'enfouissement des réseaux dans le cadre des grands travaux de voirie 2010 : entrée Ouest, Coubertin, Eloi Ducom, Ecureuil, Haussez...

80 000€ seront investis dans la modernisation de l'**éclairage public**, et 150 000€ dans des aménagements attendus : places, parkings, plantations...

Il s'agit là d'un effort absolument sans précédent pour la voirie de Mont de Marsan, un effort qui sera nous l'espérons à la hauteur des attentes de nos citoyens.

3. Urbanisme / Foncier – 77 000 € : Penser la ville de demain

Le renouvellement urbain de Mont de Marsan, et son visage dans le futur, passe par la **mise en place d'un PLU** (Plan Local d'Urbanisme), dont les études seront financées en 2010 à hauteur de 45 000€. La ville sera par ailleurs régulièrement assistée à cet effet par un architecte conseil qui effectuera des vacations pour un montant de 32 000€ en 2010. Toutes ces réflexions et ces expertises sont indispensables pour aménager la ville de façon intelligente, cohérente et avec une vision d'avenir sur l'ensemble de la répartition des équipements.

4. Centre-ville – 150 000€ :

Pour se développer, Mont de Marsan doit retrouver un **centre-ville dynamique**. Cela passe bien sûr par le combat de la propreté urbaine, les différentes animations, et la campagne de ravalement de façades. Mais un travail de fond est également indispensable en termes d'**habitat et de commerces**.

La Communauté d'Agglomération, compétente en matière de logement, va mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. De nombreux logements, mal entretenus, sont en effet vacants en centre-ville, ce qui nuit indéniablement à son dynamisme et qui pose un réel problème en termes de développement durable.

En parallèle, la ville va se lancer dans une **étude FISAC** visant à analyser et identifier l'état actuel et les mutations de l'appareil artisanal et commercial de Mont de Marsan, en intégrant l'ensemble des impacts et des incidences liées aux différents projets commerciaux engagés sur l'agglomération.

Cette analyse sera accompagnée d'un ensemble de préconisations très fines quant au développement du commerce, de l'artisanat et des services, et aux aménagements urbains nécessaires.

In fine, ces préconisations devront permettre à la Ville et à ses partenaires de structurer un **plan d'actions sur 5 ans** et à plus long terme (10 ans), détaillé à l'échelle de toute la ville, intégrant à la fois des problématiques d'aménagement urbain et d'animation commerciale.

Ce travail devra prendre en compte les programmes d'investissements publics dans les quartiers, les programmes communautaires et zonages existants, les projets et les avis émanant des Chambres Consulaires, des associations de commerçants/artisans ou de résidents.

5. Enveloppe Conseils de quartier – 250 000 € : Mieux vivre son quartier

Les 9 Conseils de quartier que nous avons mis en place seront également des acteurs très importants de notre voirie, et de notre cadre de vie en général.

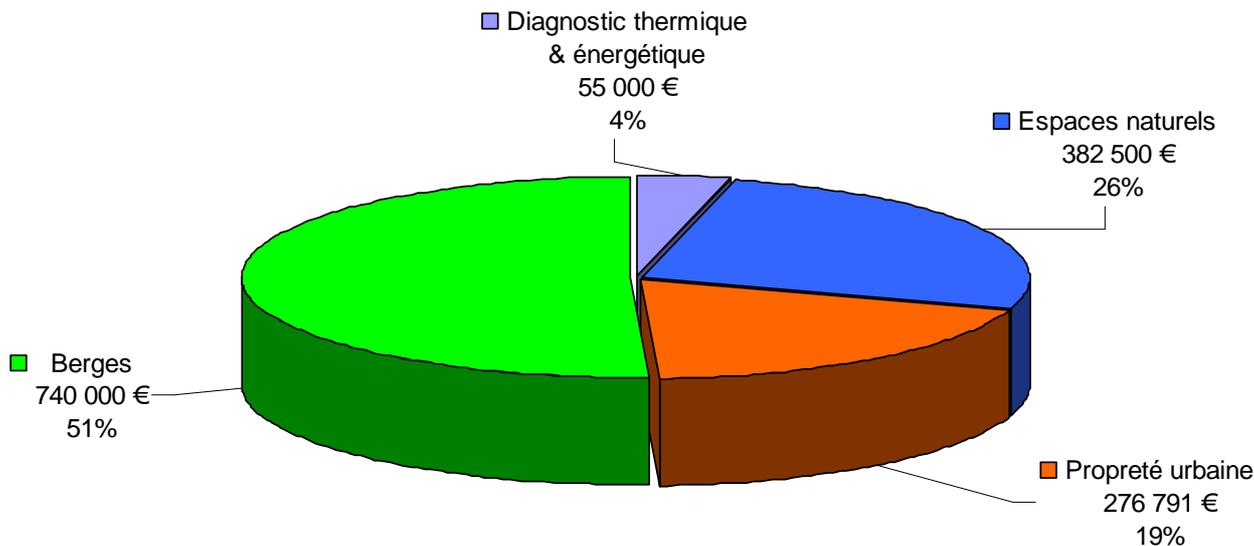
Avec l'enveloppe budgétaire de 250 000€ en investissement qui est mise à leur disposition, ils réaliseront des **travaux de proximité** dans nos rues et nos espaces publics. En 2009, les Conseils de quartier ont su faire la preuve de leur sens de l'initiative, de leur énergie, mais aussi de leur engagement citoyen. Cela a débouché sur de nombreux travaux réalisés entre septembre et décembre 2009.

6. Aménagement des cimetières – 54 000 € :

Depuis 2008, nous attachons de l'importance à l'entretien des cimetières de notre ville. Ces lieux de recueillement bénéficient ainsi d'un meilleur entretien au quotidien.

A cet entretien, doivent s'ajouter des investissements plus conséquents. En 2010, en plus des travaux en régie classiques, nous avons prévu 24 000€ pour la réfection de la colonne Cousin, et 30 000€ de travaux divers (épandage de gravillons...).

III. Environnement / Développement durable – 1 454 291 € : Les Berges et les rivières dans la Ville !



Après les études menées en 2009, 2010 sera l'année de leur finalisation, mais surtout du début des travaux de

l'aménagement des Berges de nos 3 rivières ! 740 000€ seront consacrés à ce projet central du mandat municipal.

Ce projet phare aura des enjeux très importants. Redécouvrir notre **patrimoine médiéval** et lié à l'**eau** (lavoirs, fontaines...). Imaginer un réseau de **promenades**, de **liaisons douces** entre les quartiers, et d'**itinéraires** pour révéler la complicité de la ville avec ses nombreuses sources. Reconquérir le port pour en faire un **pôle festif** tourné vers la confluence.

En définitive, ce projet fera découvrir ou redécouvrir toute une ville à ses habitants ! Les Berges offrent tout le potentiel pour devenir un lieu de repos, de détente, d'animation, **un lieu de vie incontournable dans le Mont de Marsan de demain.**

Soyons également conscient de l'attrait touristique, et donc économique, dont notre ville pourra également bénéficier avec ce projet de **mise en valeur de la nature.**

55 000€ sont prévus pour la poursuite du **diagnostic thermique et énergétique** des bâtiments municipaux et de l'éclairage public sur la ville, lancé en 2009.

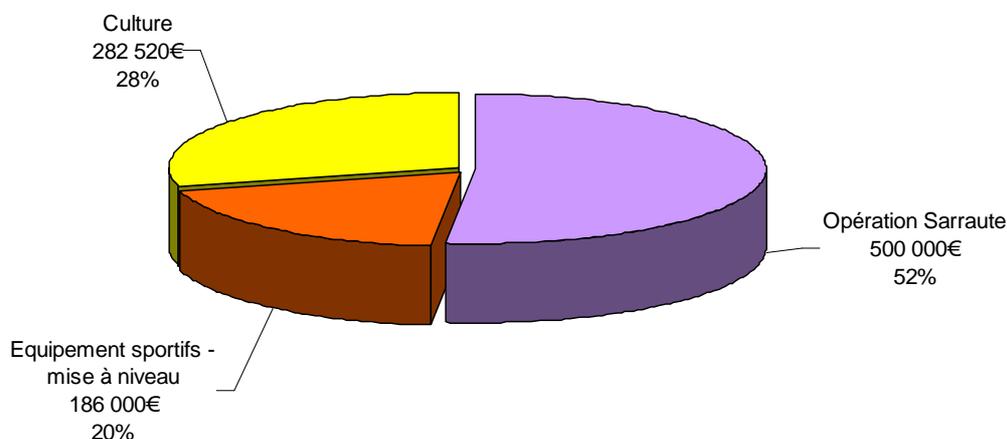
Sur l'ensemble de la ville, les **aménagement sur les espaces verts** représenteront un investissement de 382 500 €.

La propreté urbaine a fait l'objet d'un travail et de progrès remarquables depuis l'année 2008, grâce au travail et aux moyens mis à disposition de chacun. Tout ce travail sera largement facilité en 2010 par la mise en place de **8 conteneurs enterrés** dans le centre-ville.

Cette grosse opération nécessitera 240 000€ d'investissements, auxquels s'ajouteront 36 791€ de matériels divers. Ainsi, les déchets qui jonchent nos trottoirs, qui sont souvent la cause d'une pollution visuelle et réelle, devraient sensiblement disparaître. Le tri sélectif, enjeu majeur du développement durable, sera fortement encouragé.

IV. Sport, culture, loisirs – 968 520€ : Des équipements pour l'expression de nos artistes et de nos sportifs.

Sport, culture, loisirs



1. Culture – 282 520 € : Mont de Marsan ville de la sculpture... et du cinéma !

2009 aura été l'année du retour d'une saison culturelle riche et étonnante, avec pas moins de 23 spectacles sur 4 lieux, et l'ouverture d'une boutique culture pour offrir aux Montois toutes les informations sur ces spectacles. 2010 verra avec bonheur le retour de **Mont de Marsan sculpture**, ouvrant une fois encore aux visiteurs le formidable patrimoine dont dispose notre ville en la matière.

En 2010, un effort plus important sera par ailleurs réalisé pour l'achat de matériels scéniques et la restauration d'œuvres des musées, pour un montant global de 80 000€. Nous prévoyons également 34 660€ pour l'entretien de différents bâtiments culturels. L'Espace François Mitterrand bénéficiera quant à lui de travaux d'entretien à hauteur de 40 000€.

La nouveauté importante en 2010 est le projet d'installation d'une **école de cinéma et des arts visuels** dans les locaux de l'ancien LEP Saint-Vincent. 3 salles et les abords seront ainsi aménagés à hauteur de 109 000€ pour permettre l'ouverture de 2 classes dès la rentrée de septembre 2010.

2. Opération Sarraute – 500 000€ :

Après la grosse opération financée en 2008 et 2009 qui a consisté en la rénovation complète des **tribunes et des vestiaires du stade Guy Boniface**, nous poursuivons en 2010 nos gros investissements en direction des équipements sportifs.

L'opération Guy Boniface a permis d'offrir un équipement de premier plan aux joueurs de **rugby** professionnels et amateurs, mais aussi à l'**athlétisme**, aux **sections scolaires**, et à l'**haltérophilie** relogée à Codibois.

En 2009, le Stade Montois Basket masculin s'est vu offrir également un équipement de pointe, avec la mise à disposition de la **salle François-Mitterrand**. Cette évolution est pour eux synonyme d'une grande avancée et s'accompagne à ce jour de résultats sportifs spectaculaires.

Il est temps en 2010 de faire bénéficier le Basket féminin d'un équipement plus adéquat. Cela est d'autant plus nécessaire que la **salle Sarraute** n'offre plus toutes les conditions de sécurité, de confort et de fonctionnalité nécessaires. Une enveloppe de 500 000€ est donc inscrite pour des travaux de rénovation de cet équipement utilisé abondamment, et notamment par les sections scolaires.

3. Equipement sportifs – 186 000 € : poursuivre la modernisation de nos équipements

Comme chaque année, des investissements sont nécessaires pour entretenir et moderniser nos nombreuses installations sportives. En 2010, nous interviendrons ainsi notamment sur le golf, la piscine municipale, les vestiaires du Beillet, le tennis de la Hiroire, la piste d'athlétisme du Harbaux, ou sur nos infrastructures en direction du tennis de table et de la gymnastique.

Mont de Marsan - Budget 2010 - Investissements

Axe	Thèmes	Total 2010	Description des Opérations	2010	2009
Ecoles – petite enfance	Enfance - Ecoles	679 500 €	Aménagement écoles 1er degré	500 000	500 000
			Frais d'études - aménagement écoles	100 000	50 000
			Aire de jeux - Parc de Nahuques	0	150 000
			Achat de mobilier scolaire et informatisation	50 000	50 120
			Restauration municipale	26 500	autre chapitre
			Divers achats Centre de loisirs	3 000	4 000
	Total			679 500	754 120
Embellissement de la ville	Cadre de vie	925 353 €	Acquisition matériel	280 198	464 650
			Aménagement bâtiments communaux	370 155	320 000
			Travaux de signalisation	100 000	160 000
			Mobiliers urbains	100 000	80 000
			Ravalement de façade	75 000	70 000
			Ravalement de façade - Midou	0	60 000
	Centre-ville	150 000 €	FISAC	150 000	0
	Voirie	790 000 €	Opération Martyrs de la Résistance	160 000	350 000
			Enfouissement réseaux	400 000	
			Liaison Gare-Manot Eclairage public	0	100 000
			Modernisation éclairage public	80 000	
	Urbanisme - Foncier	77 000 €	Alignements	0	5 000
			Aménagement de voirie	150 000	0
	Conseils de quartier	250 000 €	Etude PLU + divers	45 000	100 000
			Architecte conseil (vacation)	32 000	10 000
Handicap	0 €	Diagnostic accessibilité	0	60 000	
Cimetières	54 000 €	Réalisation enfeux+ travaux divers	54 000	0	
	Total			2 246 353	1 929 650
Environnement - Développement durable	Diagnostic	55 000 €	Diagnostic thermique & énergétique	55 000	100 000
	Espaces naturels	382 500 €	Tempête	300 000	
			Opération Parc de Nahuques	11 500	79 000
			Aménagement Espaces verts	71 000	63 500
	Propreté urbaine	276 791 €	Conteneurs	240 000	10 000
Acquisition matériel			36 791		
Berges	740 000 €	Aménagement des berges	740 000	100 000	

	Total			1 454 291	352 500
Sport, culture, loisirs	<i>Boniface</i>	0 €	<i>Travaux Stade Guy Boniface</i>	0	1 310 000
	<i>Sarraute</i>	500 000 €	Travaux restructuration	500 000	0
	<i>Equipements sportifs</i>	186 000 €	Divers	186 000	239 000
	<i>Culture</i>	266 520 €	<i>Théâtre + biblio + boutique culture</i>	16 000	0
			<i>Achats de matériels</i>	80 000	28 000
			<i>Bâtiments divers</i>	34 660	0
			<i>Ecole de cinéma</i>	109 000	0
		<i>Aménagement Espace F. Mitterrand</i>	42 860	40 000	
	Total			968 520	1 617 000
	Total BP			5 348 664	4 653 270

Madame le Maire : Merci Monsieur Jean Pierre PINTO, je voudrais rajouter des éléments qui ne sont pas neutres quand même, et pour lesquels nous n'avons pas encore fait un point complet. Vous dire que la tempête qui nous a secouée en début d'année 2009, la tempête qui a donc secouée notre territoire, laisse des traces également dans nos budgets, puisqu'il faut savoir que les dépenses globales pour traiter les problèmes de cette tempête se sont élevées à 940 000 euros, dépenses estimées pour certaines et déjà dépensées pour d'autres, qu'à l'heure actuelle en recette si j'ose dire, sur ce poste imprévu, nous avons eu une subvention qui a été votée par le Conseil Général de 80 000 euros, une aide qui nous a été attribuée par l'Etat à hauteur de 66 000 euros, que sur environ 330 000 euros de dégâts indemnisables, nous aurons une indemnisation faite de notre société d'assurance à hauteur de 217 000 euros et pour l'instant de la part de la Communauté d'Agglomération nous n'avons pas encore reçu ce qui avait été voté au niveau des dispositifs de la Communauté d'Agglomération, mais de toute façon ça n'ira pas chercher très haut. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle sur 940 000 euros de coût de cette tempête sur nos budgets, nous avons 363 000 euros entre l'assurance, l'Etat et le Conseil Général. La Communauté d'Agglomération si nous allons vers 40 000 euros, se sera bien le maximum. Je voulais quand même que vous puissiez voir un petit peu ce qui reste à la charge des Montois quant à cette événement dramatique. Il y a une délibération justement qui est remise sur table afin de pouvoir demander des Fonds Européens, mais je dois vous dire que cette tempête à beaucoup impactée notre budget en 2009, où nous avons dû financer certains travaux qui étaient totalement imprévus. Il y a eu beaucoup de location de matériel, beaucoup d'heures supplémentaires et de temps humain aussi pour régler ces problèmes. Nous avons en 2010 également encore beaucoup de travail, parce qu'aujourd'hui tout n'est pas déblayé, les souches ne sont pas encore broyées, donc je trouve que c'est un effort injustement supporté par les contribuables Montois qui devraient l'être à une hauteur beaucoup moins importante. Je trouve véritablement que dans cet épisode dramatique, les villes ne sont pas beaucoup plus aidées que celles se situant dans les campagnes, les communes forestières sont elles aussi bien sûr très atteintes et seront impactées pendant de nombreuses années. Les villes de notre taille, je crois qu'il n'y a eu que Mont de Marsan qui a eu des dégâts de cette sorte, je ne sais pas dans quelle limite Dax se situe au niveau coût, nous allons donc continuer à lancer des appels à l'aide pour le règlement de cette tempête puisque je trouve injuste que nous soyons les seuls à supporter les deux tiers de ce coût et que les Montois le supporte de plein fouet, dirons-nous, c'est un petit peu la double peine si j'ose dire. Voilà, je voulais rajouter cet élément.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Juste sur cette question Madame le Maire, vous avez annoncé 940 000 euros pour la ville, vous parlez de biens indemnisables ?

Madame le Maire : Les biens assurables, c'est au alentour de 330 000 ou 340 000 euros.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Et la différence est donc d'environ 600 000 euros, ce sont des biens non indemnisables ?

Madame le Maire : Ce n'est pas assurable.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Ce n'est pas assurable, pardon.

Madame le Maire : C'est à dire, ce sont des biens et ils sont compris là-dedans, les frais de location, de matériel, les fournitures, la main d'œuvre, les heures supplémentaires...

Monsieur Renaud LAGRAVE : C'est pour cela Madame le Maire que je me permettais je vous poser la question pour bien comprendre. C'est que moi, j'avais compris que l'Etat sur ces dépenses, qui n'étaient pas en l'occurrence assurables, versait beaucoup plus que ça pour les collectivités territoriales. En tout cas c'est ce qui avait été annoncé et là, vous me dites 66 000 euros donc c'est hors tout ce qui est assurable, on est bien d'accord, de la part de l'Etat et du Conseil Général. J'avais compris que sur les montants non assurables, parce que vous parliez d'autres communes, source que j'avais lue dans le journal, la commune de Dax est endettée d'un million aussi. Je ne sais pas qu'elle était la fourchette assurable ou pas mais là, ce qui est quand même très étonnant, c'est que tout ce qui a été payé par la ville qui normalement aurait dû faire partie de la solidarité nationale, en tout cas cela avait été annoncé comme ça et ne l'est visiblement pas. C'est bien ce que vous nous apprenez aujourd'hui.

Madame le Maire : Ce que je sais moi, c'est que l'Etat a pris en compte un certain nombre de dégâts effectivement sur certain mobilier... mais ce qui a coûté excessivement cher c'est le traitement de la chute des arbres qui ne fait pas partie des biens assurables, c'est à dire qu'il a fallu tronçonner, débarder, demander à des sociétés de broyer, dessoucher...et les choses ne sont pas terminées. Et cela ne rentre dans aucune des catégories, ni pour l'Etat, ni pour le Conseil Général, ni pour personne.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Je comprends ce que vous dites et je suis désolé d'apprendre que ce qui avait été annoncé à l'époque, au lendemain de la tempête par les services de l'Etat, n'a pas été suivi d'effets. Juste une question Madame le Maire, est-il prévu à l'avenir un fond pour ce type de catastrophe, puisque déjà 1999 ensuite 2009, si les choses se répètent, y aura t-il une réflexion, je ne sais pas si c'est l'association des maires qui en discutera, pour qu'il y ait un fond pour les communes, une péréquation, ou en tout cas une redistribution possible pour assurer beaucoup plus de biens qu'on ne peut en assurer aujourd'hui sans avoir un coup de bambou de la part des assureurs, bien évidemment, parce que j'imagine que ce n'est pas facile à gérer. N'est-il pas temps que l'Etat prenne conscience que là il y a un vrai sujet ?

Madame le Maire : Il y a une réflexion pour une assurabilité, un fond de garanties de catastrophes naturelles mais pour ce qui est de la sylviculture, pour la forêt qui est en gestation je vais dire cela me paraît complètement indispensable. Par contre au niveau des communes à l'heure actuelle, je n'ai pas entendu parlé de choses de ce type mais excepté pour les communes forestières qui semblent vouloir se regrouper, c'est à dire qu'il y a les communes forestières et celles non forestières, sous une association particulière mais je ne sais pas si elles envisagent à l'heure actuelle de créer un fond effectivement pour ce type d'événement.

Monsieur Jean Pierre PINTO : Pour 2010, il y en a un qui a été constitué mais il a été constitué à partir des dotations données aux communes donc ce sont des vases communicants, c'est à dire que l'on a un peu moins donné pour mettre un peu plus sur les fonds de catastrophes naturelles, je crois que c'est le nom exact. C'est une balance, on a moins donné aux communes globalement pour donner un peu plus à ce fond, ce n'est pas une somme supplémentaire.

Madame le Maire : Très bien, avez-vous des commentaires, des interventions sur ce budget ?

Monsieur Alain BACHE : Avant de donner notre appréciation sur la présentation que nous a faite Monsieur Jean Pierre PINTO, j'ai quelques questions. Sur le document que nous avons eu Monsieur PINTO, vous nous avez annoncé des chiffres qui ne sont pas inscrits sur les feuilles que nous avons reçus. Je parle de la page 4.

Monsieur Jean Pierre PINTO : Vous me parlez de quel document ? le Budget de la Ville, vous voulez dire ?

Monsieur Alain BACHE : Celui que vous avez baptisé : « offrir une meilleure qualité de ville ». J'ai suivi votre présentation à partir de ce document là, parce que nous nous étions excusés de ne pas pouvoir être à la Commission des Finances. Nous avons effectivement des emplois du temps qui font que des fois on ne puisse pas être présent, avec un travail c'est des fois compliqué. A la page 4, vous nous avez écrit une diminution de 80 000 euros en raison du transfert des services de la bibliothèque, vous avez annoncé 75 000 euros. Quel est le chiffre exact ?

Monsieur Jean Pierre PINTO : 75 000 euros.

Monsieur Alain BACHE : Oui, ensuite à la page 10, sur le budget « cadre de vie », vous avez annoncé 353 000 euros, alors qu'il a été annoncé 962 143 euros et à la page 14 aussi, une remarque sur l'appellation, vous appelez ça « opération Sarraute », soyons moderne appelons ça « opération salle Dorgambide ».

Monsieur Jean Pierre PINTO : Oui effectivement, vous vous étiez excusés pour la commission des finances et donc nous avons souhaité vous envoyer les documents, oui mais d'où les petites coquilles qui ont été faites puisque nous voulions vous l'envoyer assez vite. Donc après j'ai relu, et on a corrigé les coquilles, donc la version qui vous a été donnée, ce sont des petites erreurs, c'est cinq mille d'un côté dix mille de l'autre, c'est la bonne version des cinq que vous en avez aujourd'hui, celle qui correspond aux chiffres que vous avez sur le document comptable.

Monsieur Alain BACHE : D'accord, oui, j'ai regardé ça fait beaucoup de choses. Bon, quelques remarques sur votre présentation du budget. Je dois dire qu'à la lecture que j'ai pu en faire, dans un premier temps j'aurais presque envie de vous féliciter, et c'est vrai, il faut être honnête, il y a une certaine clarté de lecture dans le document que vous nous avez remis, il y a une certaine ambition et un certain affichage, c'est vrai que l'on peut s'en féliciter sauf que quand même il y a des hics, la question de l'argent et la question des agents. En outre, j'avais fait des remarques concernant ce qui se passait pour les agents, on pourrait y revenir à savoir que le régime indemnitaire n'a pas été révisé, et donc une économie pour faire court de 30 000 euros est réalisée sur les agents, et en même temps vous nous dites vouloir faire plus avec beaucoup moins mais c'est une équation qui est un peu difficile, et à mon avis le budget est marqué de cette contradiction. Donc on peut vous reconnaître ce mérite de donner un budget qui a pleins de clinquants et de bonnes intentions. La réflexion, on vous la déjà faite au niveau des orientations budgétaires, un euro ça reste un euro et ça ne fait pas un euro cinquante. Je ne crois pas au miracle et ça n'existe pas donc voilà. Il faut que nous ayons à l'esprit que ce budget il est aussi marqué par les contraintes budgétaires qui sont imposées par l'Etat. Madame le Maire vient d'y faire allusion, c'est vrai que Monsieur Renaud LAGRAVE l'a interpellée sur la solidarité qui devait s'opérer sur les villes sinistrées, etc... Il n'y a rien qui est fait, effectivement il y a une réflexion sur le fond calamité tempête, mais ce sont effectivement les biens assurables qui sont indemnisés, il y a une réelle question qui se pose par rapport à cela. Les dotations de l'Etat, elles sont en diminution globalement quand on regarde les choses, c'est un handicap pour les collectivités qui dans leur ensemble réalisent, je ne veux pas faire de démagogie, mais c'est grosso modo 73 % des investissements publics. Et le fait que les dotations de l'Etat soient en diminution et que l'on soit confronté à des dépenses supplémentaires imprévues, ça nous fait effectivement moins de dépenses, moins pour le service public, donc je ne développerai pas là-dessus. En même temps, vous faites allusion depuis trois budgets aux anciennes pratiques, si les anciennes pratiques ce sont les services publics tels qui ont été mis en place, développés à Mont de Marsan c'est dernières décennies, nous nous en félicitons. Autrement que l'on nous dise ce dont-il s'agit. En même temps, on va le voir un peu plus tard, vous dites ne pas augmenter les impôts, on peut vous en donner grâce mais il n'en demeure pas moins vrai que pour compenser largement cette non augmentation des impôts avec l'augmentation donc des tarifs, mes collègues y interviendront tout à l'heure. Je vous ai parlé du régime indemnitaire, je renouvelle la demande que nous vous avons faite pour les agents. Il

serait bon pour les encourager des efforts qu'ils font et de leur bon travail en termes de services rendus aux publics Montois, qu'ils puissent avoir comme les années précédentes une revalorisation de leur régime indemnitaire. En même temps, vous annoncez par rapport au service public, et je parlais tout à l'heure de faire plus avec moins, là vous allez faire plus avec certainement du légal puisque vous avez pris la décision d'ouvrir certains services publics entre midi et deux. Effectivement c'est une chose qui est bien et qui répond aux conditions de vie d'aujourd'hui, sauf que la question que l'on vous pose, quels moyens supplémentaires sont mis en face pour faire face à une plage horaire supérieure ? Idem pour le guichet unique, effectivement qui peut paraître quelque chose de bien, quels moyens donc supplémentaires en faisant allusion à ce qui avait dit et présentés par l'audit, et les conclusions que vous en aviez tirées, puisque vous aviez parlé que dans certains services, si mes souvenirs sont exacts, il y avait trop de personnel, où en est-on concrètement de la mise en place de ce qui avait été préconisé, par l'audit, afin que l'on vous donne au moins notre appréciation. Là, je vous donne ce que je sais par rapport à l'ouverture des plages horaires supérieures, voilà les quelques questions et les quelques remarques que je voudrais vous faire en sachant très bien que je pourrais élargir mon propos mais j'y reviendrai dans les budgets annexes. Madame le Maire y a fait allusion pendant son premier propos, on retrouve au niveau du CCAS les 900 000 euros comme cela était fait du temps de l'ancienne municipalité, après donc une diminution de deux ans. Je sais déjà ce que vous allez me dire Monsieur PINTO, mais moi je considère qu'au regard des difficultés qui sont aujourd'hui connues par bon nombre de Montoises et de Montois, je pose la question : Ces 900 000 euros suffiront-ils ? Moi, j'ai une large crainte que ce ne soit pas suffisant parce que la situation sociale et économique des Montoises et des Montois comme celle des Françaises et des Français au regard de la politique qui est pratiquée au niveau national, est aujourd'hui pleine de conséquences et de souffrance pour l'ensemble des citoyens. Vous ne nous dites rien mais Madame le Maire cela serait bien qu'à la fin du Conseil Municipal, nous ayons un échange par rapport à la question que vous avez soulevée suite à une question qui vous a été posée au niveau de la Communauté d'Agglomération, concernant les problèmes de circulation sur la rocade parce que là, je considère qu'il y a urgence et il serait de notre devoir d'interpeller fortement afin que les choses soient faites, parce que je crois que cela est nécessaire, et qu'il faut aller très vite. En même temps je ferai des remarques par rapport à l'ANRU parce que les informations qui se réalisent concrètement sur le terrain ne peuvent pas manquer de nous inquiéter puisqu'en terme de logements, on nous dit que l'on est très en retard sur Mont de Marsan, c'est une réalité, ceci dit il n'y a aucun effort conséquent qui y est fait dans cette perspective afin de rattraper le retard. Voilà les quelques remarques que je souhaitais vous faire en vous posant une question parce que je n'ai pas très bien saisi, qu'elle sera la hauteur de l'emprunt global qui sera fait par la collectivité, budgets annexes compris pour l'année 2010 ?

Madame le Maire : Je vais répondre déjà partiellement. Monsieur BACHE, vous avez l'air de savoir compter puisque vous dites 1 euro est égal à 1 euro et pas un euro cinquante, donc sur cela déjà, on est en phase, et effectivement c'est comme cela que nous comptons aussi. Alors pour tout vous dire quand vous dites à l'envie, nous n'augmentons pas les impôts c'est bien, mais que nous nous rattrapons en augmentant les tarifs municipaux, je peux vous dire qu'auparavant, puisque je dois quand même parler quand même des anciennes pratiques, excusez-moi mais les deux étaient augmentés, les tarifs municipaux et les impôts. J'ai tout un tableau si vous le souhaitez pour vous le démontrer, et je dois vous dire qu'en plus sur beaucoup de postes, nous augmentons moins les tarifs municipaux en pourcentage que ceux qui étaient augmentés auparavant. Donc effectivement, nous augmentons les tarifs municipaux parce que les coûts des fluides et de beaucoup de choses augmentent, vous le savez très bien, mais il n'y a pas d'augmentation des impôts. Je voulais donc vous le dire très clairement, au lieu d'en avoir deux il n'y en a qu'une et en plus, elle est moins importante, en clair c'est ça. J'ai bien compris par ailleurs que vous substituiez aux syndicats de nos agents et que vous étiez dans le régime indemnitaire, je vous rappelle pour la deuxième fois, que d'une part les augmentations normales de salaires se feront, et que deuxièmement les augmentations de grades et le développement de carrière qui amènent des augmentations de salaires, sont toujours en cours. La pratique du régime de c'est 30 000 euros avait été mise en place pour compenser sur trois ans une dépense qui avait été oubliée, les choses donc ont été rattrapées et ensuite avaient été instituées. Je dois vous dire que cela ne représente même pas cinq euros par mois pour certains agents et pour d'autres, deux euros par mois. C'est vrai que c'est un effort que je demande aux agents,

je le reconnais tout à fait, mais nous sommes tous dans des contraintes et je vous ai tout à l'heure parlé de la tempête et de beaucoup de problèmes qui nous préoccupent, mais ne vous inquiétez pas, nous serons négociateur avec nos syndicats, toute évolution qui se fera par la suite. Dernière chose à laquelle je voulais vous répondre, si vous voulez nous pourrions avoir un débat en fait de séance sur la rocade, il n'y a pas de problème, je pense que nous serons de toute façon en phase, et je l'espère, sur ce dossier.

Monsieur Jean Pierre PINTO : Sur les tarifs, délibération n°14, comme vous l'avez abordé, juste un pourcentage, en 2010 nous allons augmenter environ 40% de nos tarifs, nous maintenons stable 57 % de nos tarifs et nous baissons 3.5% de nos tarifs. Retenez bien le chiffre nous augmentons de 40%, si je rapporte ça aux autres années, je prends l'année 2007, 57 % de nos tarifs ont augmentés, 42% de nos tarifs étaient stables. Si je ramène à 2006, 83% de nos tarifs augmentaient, 15% étaient stables. Ça illustre parfaitement ce que disait Madame le Maire. L'année 2010, c'est l'année où nous augmentons le moins le nombre de nos tarifs, il y en a que 39.9 % pour être précis, qui augmentent seulement. Voilà pour les tarifs et pour l'illustration de l'effort. Donc il est faux de dire que nous n'augmentons pas nos impôts mais que nous augmentons fortement nos tarifs pour compenser. La démonstration, je pense, est assez évidente. Ensuite, faire plus avec moins, si vous me permettez je vais vous donner deux exemples, en vous demandant par exemple d'aller à la page 10 du budget de la ville, cela sera plus facile et me permettra d'illustrer avec des chiffres. Page 10, Chapitre 11, charges à caractères générales, si vous pouvez aller quasiment à la fin du compte 6184 : « versement à organisme de formation », vous avez dû être étonnés nous étions à 60 000 euros l'année dernière, nous avons prévu que 45 000 euros cette année, donc moins. En même temps j'ai la prétention de dire que l'on en fait plus. Tout simplement parce que nous nous sommes rendus compte que depuis des années, et c'est légal, nous versons 1% au CNFPT par agent. Cette somme de 1% qui est versée donne droit à trente jours de formation pour la ville. C'est trente jours de formation, et je vous l'ai dit l'autre jour en réunion avec les syndicats, c'est trente jours de formations n'étaient jamais utilisés. Ce que nous avons fait depuis cette année, on ne s'en est pas rendu compte en début d'année malheureusement, là nous sommes à vingt trois jours de formation et nous n'avons pas utilisé la totalité. Donc nous avons plus de formations et de plus, elles nous sont moins coûteuses. Voilà un bon exemple, du plus avec moins. C'est pour cela que nous avons baissé de 15 000 euros, les sommes allouées à la formation parce que malgré cette baisse nous allons avoir plus de formations vers les agents, trente jours de plus, alors d'ailleurs nous avions recours à des organismes privés. Autre exemple, les véhicules, nous avons loués des véhicules, le coût des maintenances des véhicules qui étaient anciens, 40 000 euros, ils sont quasiment compensés par la location. De plus, des véhicules beaucoup plus écologiques qui font qu'en développement durable c'est un gain indéniable, en termes de carburant, ils consomment beaucoup moins, donc également un gain en carburant. On en fait plus parce que la qualité du travail des agents est augmentée et meilleure, bien entendu, avec moins. Voilà deux exemples, je pourrais en prendre d'autres. Ensuite, vous nous dites les dotations de l'Etat baissent, oui mais ce n'est en aucun cas la faute de la municipalité et par contre nous devons jouer avec cette contrainte, ce que nous demandons nos concitoyens, c'est de pouvoir faire, avec les baisses de ces dotations. Ensuite vous nous avez parlé de moyens supplémentaires pour les agents, parce qu'on ouvre d'autres plages horaires etc...Ce que nous avons mis en place, ce sont des gains de productivité, tout simplement et tout bêtement et on va le voir par la suite. Un logiciel unique alors que plusieurs services avaient différents logiciels pour quasiment la même chose, ce qui à chaque fois rendait un travail difficile, pour les familles également puisqu'il fallait qu'elles aient un type de document différent pour chaque type de logiciel. C'est le logiciel pour la cantine et celui du Centre de Loisirs. Nous avons mis en place un seul logiciel, ce qui veut dire qu'une seule personne peut faire tourner tous les logiciels alors qu'auparavant il fallait se spécialiser sur cinq logiciels. C'est ça la nouveauté, et voilà les gains de productivité. Nous avons également et pas suffisamment, nous allons continuer à développer l'utilisation de l'informatique. Il n'existe pas par exemple d'intra ou d'extra net à la mairie, dans la ville. Cela va nous permettre également de gagner du temps et ce temps là, il est utilisé pour autre chose. A l'Etat Civil nous avons commencé à numériser tous les documents, auparavant la personne devait se lever, aller chercher les documents, revenir et les photocopier, là ils sont numérisés et c'est un gain de temps considérable, ce gain de temps il nous permet d'ouvrir le service population entre 12 heures et 14 heures. Vous m'avez parlé ensuite du CCAS, auparavant la ville donnait autant, oui, sauf

que voir même plus, il y a des années c'était 1 200 000 ou 1 300 000. Par contre cette somme elle servait à quoi ? Elle servait à alimenter l'épargne du CCAS, actuellement en investissement, l'épargne du CCAS s'élevant à huit cent mille euros. Difficulté, nous ne pouvons pas remonter cette épargne qui est en investissement sur du fonctionnement. On a essayé pourtant, c'est la première que l'on a demandé, mais nous ne pouvons pas. Donc cette épargne a été mise en place tranquillement mais sûrement depuis nombre d'années. Il y a une partie qui s'explique, c'est les 5 000 euros pour Isidor mais il y a encore les 300 000 euros, là qui ne s'explique pas. On n'a pas besoin de cette somme en investissement, on aurait dû l'utiliser en fonctionnement. Donc nous, les 900 000 euros, ils ne partent pas en épargne sur la partie investissement, ils restent en fonctionnement, ils sont totalement utilisés. Auparavant, la somme était beaucoup plus importante mais elle partait pour de l'épargne. Si vous trouvez une solution pour la remonter en fonctionnement, on est preneur parce que l'on n'a pas encore trouvé. Ensuite, vous avez posé la question de la hauteur de l'emprunt global, alors j'ai demandé à ce que l'on le recalcule, on est bien sur un équilibre qui date au premier janvier, nous avons nous minimiser au maximum nos recettes. Vous avez vu par exemple pour les subventions pour l'Europe, nous ne les avons pas misent sur le budget 2010. Nous avons reçu là, les dotations de l'Etat pour la tempête, Madame le Maire vous l'a dit, mais nous ne l'avons pas intégré. Tant que le document officiel ne nous annonce pas la recette, nous ne la mettons pas. Là effectivement, pour le budget ville pour l'équilibrer, il nous faut 3 300 000 euros d'emprunt. C'est fictif, je sais qu'en face nous allons avoir d'autre recettes, nous en avons déjà qui sont arrivées, il y a une semaine, pour les dotations de l'Etat qui à chaque fois vont diminuer cette somme. J'imagine que pour l'année 2010, le recours à l'emprunt pour la ville sera au alentour d'un peu moins d'un million, pour la globalité des budgets en y intégrant la régie des eaux. Il est prévu 10 000 000 d'euros d'emprunt mais idem ce sont, on est bien d'accord, pour tous les budgets à la date du 1^{er} janvier. Si vous vous rapportez à chaque fois au Compte Administratif, vous voyez entre ce que l'on a prévu au départ et le final, il y a une différence assez importante, et là elle sera d'autant plus importante que pour le budget ANRU, et vous avez dû le voir, nous avons intégrer l'ensemble des coûts des opérations. Tandis que jusqu'à maintenant on essaie juste de voir la somme pour l'année N. Pour le budget ANRU, pour pouvoir être prêt « à dégainer » sur toutes les opérations, nous avons décidé cette année de mettre la totalité du coût de l'opération, même si nous savons parfaitement que l'opération peut être mise sur deux ans ou sur trois ans. Madame le Maire vous l'expliquera par la suite, tout dépend de l'endroit où nous allons pouvoir très vite mettre en place notre politique, donc nous avons décidé cette année de mettre un budget ANRU qui est au alentour de 7 300 000 euros, sachant que nous ne ferons jamais ces 7 300 000 euros. En face nous avons équilibré effectivement comptablement une part de l'emprunt mais qui ne sera pas utilisé.

Monsieur Alain BACHE : On avait provisionné dans le cadre des budgets ANRU précédents, des sommes d'argent qui n'ont pas été utilisées qui ont été ramenées dans le budget de la ville.

Monsieur Jean Pierre PINTO : Non, avant le budget ANRU était intégré dans le budget ville, vous savez c'est la première année que l'on le met de côté. Donc tout simplement, c'était de l'emprunt que nous n'avons pas utilisé. L'emprunt existait, comme la somme n'a pas été utilisée, nous n'avons pas emprunté.

Monsieur Alain BACHE : Ca vous confirmera ce que je vous dirai tout à l'heure concernant l'ANRU.

Madame le Maire : Bien, une précision complémentaire à ce que vient de dire Monsieur Jean Pierre PINTO, oui nous souhaitons faciliter le service public au niveau des Montois en augmentant les heures d'ouvertures, effectivement au niveau du service population mais il y aura également un guichet unique, une personne qui pourra délivrer tout les tickets de cantines, centre de loisirs etc... au niveau du rez de chaussée de la mairie, en plus d'une personne des services qui se situent à Nahuques. Il faut savoir Monsieur Alain BACHE qu'il y a un agent de plus qui est affecté à ce service. C'est du redéploiement des services tout simplement. Y a t-il d'autres interventions ? Oui, c'est bien ce que j'ai dit, il y en aura un à Nahuques et un à la mairie. C'est pour faciliter très simplement les choses et il y aura un paiement en ligne dès que nous aurons le nouveau site internet.

Madame Rose LUCY : Vous dites juste que c'est pour faciliter, il faut savoir que pour aller à Nahuques il n'y a pas de bus qui s'arrêtent à Nahuques. Ils s'arrêtent à l'arrêt « Fatigue », je pense entre autre à ces personnes qui ont des enfants ou a des personnes âgées, ça représente vingt minutes à pied de l'arrêt « fatigue » à Nahuques.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Il y a le guichet unique de la mairie.

Madame Rose LUCY : Je tenais juste à préciser cela et vous en ferez ce que vous en voudrez. Monsieur TORTIGUE, c'est vrai que vous êtes un bon marcheur. Je souhaiterai relever une chose, vous nous dites Monsieur PINTO, de voir jouer avec des contraintes, des baisses, donc des aides de l'État, moi je vous demande de ne pas jouer avec les contraintes des salaires des Montois. C'est vrai que les tarifs 2010, sont tous pratiquement en augmentation, qu'il s'agisse de la restauration générale, qu'il s'agisse du sport, de la piscine, on va dire également des abonnements, ce sont donc des sommes de cinq euros de plus. En revanche, j'ai trouvé quelques soldes au niveau des tarifs animaliers. Vous avez donc le Sarcelle de Laysan, moins de 50%, soixante à trente euros et la Grue Couronne grise, elle est passée de 800 à 450 euros mais je rassure les Montois il n'y a que cette baisse là conséquente, le reste tout est en augmentation même l'Oie Cygnoïde, de 40 à 70 euros, trente euros de plus, mais bon ça c'était pour le côté humour, pour essayer de faire passer cette pilule difficile à toutes les personnes vivants sur la commune de Mont de Marsan. Le tarif des terrasses est en augmentation, les tarifs des pompes funèbres, les tarifs culturels, l'Espace François Mitterrand également, forfait énergie, on passe de 1 126 euros à 3 046 euros, les tarifs de stationnements, parce qu'il faut quand même rappeler au Montois point par point les différentes augmentations, parce qu'en fin d'année et en fin de mois ça commence à faire lourd. Une augmentation de dix centimes pour les parkings de surface, parking du Midou zéro trente centimes, les abonnements trois euros de plus, ça fait beaucoup d'augmentations vous pouvez rire, c'est vrai que les Montois vont apprécier, donc six euros de plus. Mais on a cru comprendre Madame le Maire, que vous étiez une femme indulgente, la preuve les recettes en stationnement, nous sommes passés en 2007 de 500 000 euros à 700 000 euros, une augmentation de 200 000 euros, c'est énorme. Mais pourtant on a cru comprendre que vous aviez été choquée d'apprendre qu'il y avait eu des amendes lors de la rencontre Mont de Marsan, Dax. Apparemment vous vous seriez proposée pour trouver une solution pour ces personnes qui étaient en faute. Peut-être pensez-vous rembourser les procès-verbaux qu'ils ont eu. Si c'est le cas, moi je vous demande avec quel argent? Si c'est de l'argent public de Mont de Marsan que vous souhaitez engager. Moi je suis surprise que vous n'ayez pas pensé à prévoir quelques navettes ou petits trains pour ramener les gens vers le stade. Alors évidemment d'un côté, vous vous proposez de trouver une solution et d'un autre vous décidez d'augmenter tous les tarifs pour les stationnements des personnes qui viennent travailler et faire leurs courses en ville. Je pense que c'est un petit peu incohérent et j'ai l'impression que vous en faites un peu trop, pour moi et pour nous ça devient caricatural voire ridicule. Alors, il est vrai qu'il y a des choses certainement plus importantes que le Téléthon. Le Stade, ça on l'a compris, vous injectez des sommes colossales évidemment au détriment peut être de la ligne 2166 page 17, l'acquisition d'objets d'œuvres d'art, zéro en 2009, zéro en 2010. Au niveau de la restauration Monsieur PINTO nous avait dit qu'il y avait une augmentation parce qu'il y avait eu le truc des scéniques je crois parce que au niveau de la restauration d'œuvres d'art nous passons 41 000 à 24 000 euros. Peut être que Sport et culture pour vous sont la même chose mais il faut peut être de temps en temps les distinguer. En ce qui concerne les associations, comme l'an passé, vous nous demandez de voter une enveloppe de 1 400 000 sans nous indiquer évidemment les attributions pour les associations, et comme nous ne connaissons pas la répartition attribuée aux associations, nous nous abstenons.

Madame le Maire : Vous vous absteniez sur le budget?

Monsieur Renaud LAGRAVE : non, non.

Madame le Maire : Ah bon, ça m'étonnait, je voyais Monsieur LAGRAVE... Bon écoutez, Madame LUCY, moi j'ai beaucoup de plaisir à vous écouter à chaque fois mais bon vous dites un bon nombre de contres vérités qui sont quand même assez incroyables et vous avez une lecture absolument extraordinaire des choses. J'ai cru

comprendre que pour les spectacles culturels il n'y avait pas d'augmentation des tarifs. Je vais vous signaler d'ailleurs mais vous devriez le savoir parce que vous faites partis de la commission je crois, il y a Mont de Marsan Sculptures en 2010 qui est une belle manifestation, qui est quand même un investissement de 190 000 euros pour la culture, bon vous voyez nous y arrivons quand même tout à fait.

Madame Rose LUCY : Enfin ce n'est pas vous qui l'avait mis en place Madame le Maire, cela existait auparavant.

Madame le Maire : Non mais je n'étais pas obligé de le pérenniser Madame LUCY, excusez-moi,

Madame Rose LUCY : Vous n'êtes pas obligé d'augmenter tous les tarifs.

Madame le Maire : J'ai toujours dit que les choses intéressantes, je les poursuivais et je suis désolée mais jusqu'ici vous ne pouvez pas me prendre en défaut vis à vis de ce type de chose quand même. Bon, vous dites un nombre de faussetés, vous n'avez même pas les informations, les stationnements, sachez que les commerçants sont particulièrement heureux parce que nous mettons à partir du 1er janvier, une demi heure de stationnement gratuit et une demi heure gratuite c'est ce qui était demandé par les commerçants depuis longtemps, et quand suite il y a une très légère augmentation sur la suite. Vous me parlez ensuite de recettes de stationnements, alors je ne sais pas si se sont les recettes de stationnements ou les recettes des verbalisations, je vous signale que les verbalisations, c'est un pot national, la ville ne perçoit absolument rien d'ailleurs. Je ne sais même pas si nous savons à combien se monte les verbalisations qui sont faites sur la ville, moi je n'en ai aucune idée, et ensuite il y a une redistribution dans les communes par l'État de ce fond avec certainement une péréquation particulièrement intéressante. Donc là je n'y suis pour rien dans cette somme.

Madame Rose LUCY : C'est sur les stationnements...

Monsieur Alain BACHE : Non, c'est la pièce dans l'horodateur...

Madame Rose LUCY : J'aurai du mal à vous trouver d'autres chiffres que ceux que je prends dans vos documents.

Madame le Maire : Et puis je souhaiterais que l'on arrête effectivement de me couper la parole et ensuite deuxièmement, parce que moi j'essaie de laisser parler les personnes, dernière chose, je sais bien que vous honnissez le stade et sûrement tout ce qui est sportif, particulièrement le stade Guy Boniface, le rugby, et que vous faites des amalgames entre les amendes et les choses, bon ça suffit, il faut que tout le monde vive sur cette commune et il y a des gens que cela intéresse effectivement. Je n'ai pas du tout l'intention de payer les amendes qui ont été mises lors de ce match puisque ce n'est pas du ressort de la ville de faire ce type de chose, mais j'étais bien en droit de m'insurger contre ce fait là, comme je m'insurgerai si des amendes de police étaient mises lors d'événements exceptionnels à Mitterrand par exemple quand il y a trois mille personnes et qu'il y a des voitures qui débordent de partout où pendant les fêtes de la Madeleine quand il y a quarante mille personnes dans les rues et qu'il y a des voitures garées dans tous les sens. Pas de mauvais procès s'il vous plaît, et je vous ai répondu d'ailleurs avant que vous preniez la parole sur les tarifs de la ville pour vous dire que, et Monsieur Jean Pierre PINTO vous a répondu aussi, qu'il y a des augmentations de certains tarifs qui ont été étudiées, qui ont été bien pesées et que cette année 40% des tarifs augmentent et donc la majorité n'augmente pas, et je le dis, je le redis ce n'est pas double peine, il n'y en a qu'une petite alors qu'avant nous avions des augmentations des tarifs et des augmentations des impôts. Je crois que le sujet peut être clos. Après, vous pourrez pinailler tarif par tarif, effectivement mais moi je suis prête à y passer une bonne partie de la nuit, il n'y a pas de soucis. Passons-nous au vote de ce budget?

Monsieur Renaud LAGRAVE : Excusez- moi Madame le Maire mais l'année dernière vous nous aviez refusé d'intervenir après mon intervention donc cette année on va changer notre fusil d'épaule, vous voyez. On s'adapte à ce que vous nous dites de faire.

Madame le Maire : Je vous signale que dans beaucoup de collectivités, c'est le chef de groupe qui fait une intervention sur le budget et que les autres ensuite se taisent, donc Madame Ségolène DAUGA à la parole

Monsieur Renaud LAGRAVE : Mais Madame le Maire il n'y a pas de chef. Il y a des conseillers municipaux ici, il n'y a pas de chef. Vous voyez ce que je veux dire.

Madame le Maire : Vous n'êtes pas le représentant de

Monsieur Renaud LAGRAVE : Je suis le porte parole Madame le Maire, je ne me vois pas comme un chef, voyez.

Madame le Maire : D'accord, porte parole.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Ici il y a des Conseillers Municipaux, élus sur des listes....

Madame le Maire : Je parlais du porte parole Monsieur LAGRAVE.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Très bien, mais tout le monde à le droit de poser des questions au moment du budget, c'est quand même le moment où on doit se parler, on est bien d'accord.

Madame le Maire : Je suis bien d'accord Monsieur LAGRAVE, je donne donc la parole à Mademoiselle Ségolène DAUGA.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Vous me dites, d'habitude c'est comme ça, l'année dernière vous nous aviez pas permis de parler, on a un peu changé de stratégie, voilà.

Madame le Maire : C'est bien joué.

Mademoiselle Ségolène DAUGA : Alors, je vais utiliser mon droit individuel de parole concernant les conseils de quartiers. Ils ont été mis en place en effet pour favoriser la démocratie locale et si j'ai bien compris, représentent pour vous un outil très important qui est au cœur de votre politique de proximité auprès de la population Montoise. C'est vrai que ces conseils de quartiers, ce sont des lieux d'échanges et de concertations mais ce sont aussi des instances consultatives aux seins desquelles est formulé un certains nombre de projets et donc pour 2009, vous avez accordé une enveloppe de 300 000 euros. Si je me souviens bien, nous avons acté le fait que, et puis nous l'avions dit à plusieurs reprises lors de conseils municipaux précédents, nous avons donc acté le fait que ces différents projets seraient discutés en Conseil Municipal ou dans les commissions, et notamment nous l'avions précisé concernant les travaux de l'aménagement de la place de Saint Médard, de l'Église de Saint Médard, et des travaux qui ont débutés le 23 novembre dernier. Sauf erreur de ma part, nous n'avons jamais échangé sur ces projets et ni sur les autres d'ailleurs. Par souci de transparence, nous souhaiterions que vous puissiez nous donner une ventilation précise des différents travaux réalisés en 2009, donc les projets et les sommes qui ont été allouées.

Madame le Maire : C'est le budget 2010 ou le Compte Administratif 2009, que nous faisons là?

Mademoiselle Ségolène DAUGA : Attendez, c'est pour savoir si cette enveloppe de 300 000 euros a été totalement utilisée en 2009 et puis comme pour le budget 2010, vous prévoyez une enveloppe de 250 000 euros, c'est pour nous expliquer cette baisse de 50 000 euros. Donc savoir si cette somme de 300 000 euros de 2009 a été totalement utilisée, revenir sur cette somme de 250 000 euros, j'ai compris que c'était pour des travaux de proximité mais pourquoi cette enveloppe de 250 000 euros, expliquez-moi le montant. A savoir également, à défaut de nous associer à ces conseils de quartiers, aurons-nous l'occasion de débattre, d'échanger et de discuter sur les projets à venir qui émaneront des conseils de quartiers? Merci.

Madame le Maire : Alors, avant de passer la parole à Madame Marie-Christine BOURDIEU, je voudrais dire que si vous habitez dans des quartiers, vous pouvez toujours aller dans des conseils de quartiers de vos quartiers, et aux réunions publiques, vous pouvez toujours aussi si vous le souhaitez assister aux commissions de conseils de quartiers d'une part et aux commissions urbanismes où ces projets y sont exposés, puisque la majorité de ces projets passent en commission d'urbanisme, tout ce qui concerne l'investissement et l'aménagement, et Madame Marie-Christine BOURDIEU va répondre.

Madame Marie Christine BOURDIEU : L'enveloppe des conseils de quartiers, il y avait 150 000 euros en fonctionnement et 150 000 euros en investissement et donc on s'est rendu compte qu'il y avait plus d'investissement que de fonctionnement, nous avons donc basculé mi-juin on est passé de 150 000 euros à 210 000 euros et dernièrement on est passé à 250 000 euros. En ce qui concerne la place Saint Médard, le 16 novembre dernier il y a eu une commission conseil de quartier à laquelle vous étiez conviée ainsi que Madame Sophie AVANT. Sachant que vous ne vous êtes pas excusés et étant absents, nous avons donc présenté ce projet de la place Saint Médard le lundi 16 novembre dernier. Habituellement vous vous excusez donc j'ai été surprise et j'ai même redemandé à la personne qui s'occupe des convocations si elle vous l'avait bien envoyée. Pour 2010 nous repartons sur un budget de 300 000 euros, directement 250 000 euros en investissement et 50 000 euros en fonctionnement. Les besoins des conseils de quartiers ne s'élèvent pas à 250 000 euros de fonctionnement. Je tiens à vous dire aussi que vous êtes conviés à toutes les réunions publiques, il y a eu des animations de Noël dans les conseils de quartiers, l'information a été diffusée dans le journal « Sud Ouest », et dans le programme de Noël. Je suis allée à toutes les animations et je n'ai pas eu le plaisir de vous y rencontrer, et c'est bien dommage. Sachez que les cent trente cinq conseillers, travaillent, donnent de leurs temps, se réunissent au moins une fois par mois et Monsieur LAGRAVE reçoit en copie chaque mois les comptes rendus, donc je pense qu'il a plus d'une centaine de comptes rendus sur ce qui a été décidé au niveau des conseils de quartiers, donc nous n'avons rien à cacher. Sachez que les conseillers, pour certains ont été tirés au sort, qu'il y a trois conseils de quartiers, des personnes qui étaient sur la liste électorale de 2008, de Monsieur LABEYRIE, ces personnes font parties des conseils de quartiers, sont là pour échanger et travailler avec tous les autres, et donc tous les projets qui ont été présentés ici au mois de juin dernier avec un power point et le dernier projet Saint Médard qui était présenté en commission, ces personnes là ont travaillées à tous ces projets. La démocratie, chacun peut s'exprimer dans ces conseils.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Il faut regarder les procès verbaux, Madame BOURDIEU, moi j'avais posé la question du dossier de Saint Médard au Conseil municipal, pas le dernier mais celui d'avant, et Madame le Maire m'avait répondu : « ce dossier sera présenté en conseil municipal ». Je ne l'ai pas rêvé, il faut regarder les procès verbaux, moi je les votes avec vous. Il y avait d'inscrit effectivement, on avait pris un engagement parce que c'était un dossier si mes souvenirs sont bons qui était à 120 000 ou 130 000 euros, 100 000 euros pardon, qui devait être présenté en Conseil Municipal. Je l'ai pas rêvé cela a été dit, c'est au procès verbal.

Madame le Maire : Bien entendu j'ai compris, nous sommes des affreux, des antidémocrates, nous ne faisons pas participer. Eh bien oui, il faut bosser un peu et quand il y a des réunions, vous pouvez venir aussi, je suis désolée. Je crois que très sincèrement...

Monsieur Renaud LAGRAVE : Excusez-nous mais nous, nous ne sommes pas à temps pleins.

Madame le Maire : Mais mes adjoints et conseillers aussi, ils travaillent eux aussi, je ne vous le reproche pas Monsieur LAGRAVE, ce que je vous reproche c'est que vous nous reprochez des choses alors que les choses sont présentées.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Vous ai-je déjà traité de menteur, attendez, quelque part vous ai-je déjà traité de menteur Madame le Maire? Dans le dernier bulletin municipal vous nous traitez de menteurs, moi je ne me serai jamais permis cela.

Madame le Maire : Vous me laissez répondre Monsieur LAGRAVE,

Monsieur Renaud LAGRAVE : Je vous laisse répondre si vous le voulez.

Madame le Maire : Vous passez votre temps à dire que vous n'êtes au courant de rien, le conseil de Saint Médard il est passé en commission, il a été présenté en commission, il n'y avait pas d'utilité à le passer en conseil parce que le financement était acquis sur les enveloppes de quartiers, alors j'ai peut être dit conseil c'était commission, j'en suis désolée, tous les projets sont passés en commission et il suffit donc de venir aux commissions. Je sais que vous n'êtes pas à temps plein, je comprends très bien que vous ne puissiez pas être à toutes les commissions, je sais ce que c'est, parce que j'ai d'autres fonctions qui m'amènent à ne pas pouvoir aller à toutes les commissions, mais il ne faut pas nous reprocher de ne pas donner l'information alors que nous la donnons. Dire, que vous êtes désolés parce que vous n'avez pas pu suivre parce que vous n'avez pas pu venir en commission, ok.

Madame Marie Christine BOURDIEU : Je voudrais rajouter que je travaille également et que mes commissions ont lieu le soir à partir de 18h30, je ne prends pas sur le temps de travail, donc je pense que vous pouvez vous libérer, vous ou Madame Sophie AVANT.

Madame le Maire : Avez-vous la liste des projets s'il vous plaît?

Madame Marie Christine BOURDIEU : Les travaux donc sur Barbe d'Or, sur le site de Lasborde, un aménagement de terrain d'où une réalisation de clôtures pour un montant de 5 500 euros; un boulodrome 3 200 euros; au niveau du Pégly, l'aménagement 50 000 euros, l'hippodrome 27 000 euros, le projet de Saint Médard 100 000 euros qui est en cours; piste cyclable des arènes 60 000 euros; boulodrome à Laguille un peu plus de 3 000 euros; un aménagement d'un espace vert aux arènes près de l'IUT pour 1 000 euros, des installations de dispositifs de roues au parc Jean Rameau et sur le quartier Dagas Beillet pour 10 000 euros environ. Donc nous étions à 250 000 d'investissement de travaux dans les quartiers. Je vous soumettrai une date pour la prochaine réunion et je ferai en sorte que vous puissiez vous libérer.

Madame le Maire : A t-on répondu à vos questions?

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Moi, je me sens comme dans une classe d'école avec une maîtresse qui me gronde, alors si je me souviens, je ne sais plus très bien si c'était en début d'année ou fin d'année dernière, lors d'une manifestation pour un vernissage, monsieur LAGRAVE était tout seul et il n'y avait personne de chez vous, j'ai été présent dans d'autres manifestations où vous étiez présents mais on était en nombre plus nombreux que vous, on est que huit, vous vingt sept. Ça vole pas très haut ce genre de discussion mais bon ce n'ai pas moi qui est commencé.

Madame le Maire : Je suis désolée... Monsieur EL BAKKALI je ne parle pas de représentation, j'ai répondu d'ailleurs à Sophie avant qui m'a interpellée en début de séance.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Un peu sèchement, non ?

Madame le Maire : Je pense que l'interpellation était un peu malicieuse. J'ai répondu à Sophie et très simplement. C'est vrai que vous posez des questions qui sont tout à fait justifiées et auxquelles on peut répondre, il n'y a pas de soucis mais l'idée que vous voulez faire passer, que nous ne donnons pas l'information, que nous la retenons, que nous ne donnons pas de convocation, que vous ne savez rien etc... Il y a quand même beaucoup de choses qui sont à la connaissance de tous ceux qui s'intéressent aux dossiers, c'est tout d'accord. Bon Monsieur EL BAKKALI on va sortir de la cour d'école, nous allons aller dans la cour des grands maintenant.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : C'est surtout une information et puis quelques petites questions concernant le sport et le rugby, si je peux me permettre, mais bon c'est un communiqué de presse récent de décembre de la Cour des Comptes, en vue d'améliorer certaines petites choses. C'est une enquête qui a été réalisée par dix neuf Chambres régionales de Comptes, et qui ont examiné la gestion d'une quarantaine de clubs sportifs professionnels, je ne sais pas si vous l'avez Monsieur TORTIGUE,

Monsieur Jean Pierre PINTO : C'est un rapport et non un communiqué.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Vous l'avez eu, donc je vais vous en faire la lecture pour les personnes qui n'en n'ont pas pris connaissance : « Les concours des collectivités territoriales aux clubs sportifs professionnels présentent une grande diversité de montants engagés et de modalités d'attributions. Ils sont accordés dans des conditions souvent défavorables aux collectivités. Du défaut d'un système comptable adapté permettant de chiffrer le coût net de l'ensemble des concours apportés à un ou plusieurs clubs, à l'absence d'évaluation des soutiens accordés, tous participent au manque de transparence et au rétablissement de la gestion des collectivités, lorsqu'elles décident d'accorder leurs soutiens à des clubs professionnels qui mettent en avant, mais sans en apporter la démonstration, le bénéfice retiré en terme de notoriété d'activité économique ou de renforcement du lien social. » Je ne vais pas tout lire, mais il y a quelques passages intéressants. La Cour des Comptes recommande aux collectivités territoriales de mieux maîtriser leurs engagements à l'égard du sport professionnel et de rechercher ainsi un partenariat plus équilibré. La mise à disposition à des sociétés commerciales d'équipements sportifs qui font partis du domaine public est encore largement réalisée dans des conditions irrégulières qui représentent pour les bénéficiaires un avantage économique injustifié. Absence de redevance pour occupation privative ou versement d'une redevance symbolique, constitue bien souvent, l'actuel état des lieux. La Cour des Comptes recommande, de veiller à ce que l'utilisation privative d'équipement public soit encadrée par des conventions d'occupation domaniales et soumise aux redevances représentatives de l'ensemble des valeurs et frais correspondant à cette utilisation. Lors d'un conseil municipal, celui du 16 septembre 2008, vous aviez signé une convention avec la SAOS Rugby Professionnel, de mise à disposition de locaux, d'infrastructures, de logistiques pour une somme de 15 000 euros annuel. Cette somme nous paraissait insuffisante, et on en a discuté, mais nos interrogations étaient surtout axées sur le manque de système comptable pour chiffrer correctement l'ensemble de ces prestations. La réponse de Monsieur PINTO était texto : « Ce que la loi oblige, c'est de demander au Club SAOS qu'il puisse nous régler un défraiement. Ce n'est en aucun cas de répercuter le coût total des structures et la loi dit même que cela pourrait être du niveau du symbolique. » Je crois Monsieur PINTO que la Cour des Comptes n'est pas d'accord avec vous.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : La Cour des Comptes n'est pas obligée d'être d'accord avec la loi, elle conseille même d'évoluer. Moi ce que j'ai dit c'est la loi.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : En fait, ils ne servent à rien les gens qui y travaillent?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Je reprends puisqu'il faut que je vous parle sur un ton constructif.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Il y a une contradiction entre ce que vous avez dit et la Cour des Comptes.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Non du tout, vous permettez?

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Peut-être que vous avez raison.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Non, je ne sais pas.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Une question pour terminer, comme la SAOS a changé en SASP, faut-il signer une nouvelle convention ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Je reprends, on est bien d'accord, la loi, et c'est ce que j'ai dit, je n'ai repris que la loi, maintenant et c'est le rôle de la Cour des Comptes, c'est de faire évoluer les pratiques. La Cour des Comptes préconise de faire évoluer la loi pour que cela ne soit plus symbolique, voilà, rien de plus. Merci Monsieur BACHE de le reconnaître.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Que comptez-vous faire alors ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Ce rapport nous l'avons lu en entier parce que vous, vous avez juste le communiqué de presse qui fait deux pages, nous nous avons lu le rapport en entier et vous verrez qu'il y a beaucoup plus de choses.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Je vais répondre, c'est vrai j'ai effectivement lu ce rapport et il est vrai que vous ne donnez qu'une partie. Ce rapport je l'approuve puisque dans le fond il demande aux collectivités locales de regarder, d'être vigilant et on ne peut pas le reprocher. Vous oubliez de dire que ce rapport trouve normal que les collectivités locales aident mais à un certain plafond. Je lis : « Les Collectivités territoriales peuvent octroyer aux clubs sportifs professionnels des subventions pour des missions d'intérêt général. » dans le partenariat, intérêt général c'est l'achat de place de loge, plafonnée à 2 300 000 euros par saison, toutes collectivités confondues. Mont de Marsan, no problème. Ensuite pour des prestations de services tel que achat de place, panneau publicitaire, 1 600 000 euros. Mont de Marsan, no problème.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Vous pouvez donner la somme que vous voulez en fait.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Oui, mais la Cour des Comptes dit : « Attention, il ne faut pas aller au-delà ».

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Ce que j'ai dit, c'était surtout sur le système comptable, pour bien chiffrer. C'était à la louche les 15 000 euros, il faut juste mettre en place un système comptable après si vous souhaitez donner trois millions, si vous voulez, vous les donner.

Madame le Maire : On ne les a pas. Pour la SAOS passée en SASP, c'est une évolution de la société mais ça ne change pas grand chose sinon à refaire une convention en y indiquant SASP. Il n'y a pas de problème particulier.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Pardon, mais je n'ai pas fini, quelques petites questions vites fait concernant la salle SARRAUTE DORGAMBIDE, lors de la commission sportive du 5 octobre dernier où j'étais exceptionnellement présent ce jour là, « rire »

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Pour la Commission Sport entre vous et Sophie, il n'y a pas de problème.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Merci, le budget que nous avons proposé et c'est écrit sur le procès verbal pour la salle SARRAUTE c'était entre 700 000 et 1 500 000 euros et là je vois que c'est 500 000 euros donc cela a baissé, c'est quoi qui a baissé et pourquoi?

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Lorsque j'ai évoqué entre 700 000 et 1 000 000 euros, c'était qu'il y avait quatre, cinq, six possibilités et nous, nous décidons en fonction de nos finances, en fonction du type d'utilisation, en fonction du souhait du basket féminin, nous pensons qu'avec une enveloppe de 500 000 euros, nous pouvons faire une réhabilitation raisonnable. Dans le projet des un million et demi il y avait quatre, cinq vestiaires.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Vous me rassurez parce que c'est ce que la précédente municipalité avait mis aussi, 500 000 euros.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Non, non 90 000 euros.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Non, non..

Monsieur Bertrand TORTIGUE : En réhabilitation, je vous sors dès demain le bilan soit par courrier par mail que mon prédécesseur m'avait fait passer.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Non, non, j'ai aussi des papiers en main, donc on peut en discuter dans une commission si vous voulez et je vous rapporterai les papiers. Je vais m'arrêter là.

Madame Michèle PEGUY : Bonsoir, moi je vais intervenir sur les écoles parce que vous annoncez dès votre préambule, et puis vous aussi Monsieur PINTO, de plus c'est écrit également sur les papiers que nous avons reçus, que les écoles étaient une priorité budgétaire. Je voudrai donc revenir là-dessus et parce que vous écrivez et parce que vous le dites, que les investissements en direction des écoles seront maintenus au niveau 2009 soit deux fois supérieur à la moyenne de la période 2001-2007. Vous dites que nous disons n'importe quoi, que nous n'avons pas les bons chiffres, mais on a sûrement pas les mêmes et sur rien du tout parce que j'ai beau me lancer dans des calculs, je n'arrive pas aux mêmes. Je voudrais donc savoir si 500 000 euros pour les écoles, c'est le double ou la moitié d'un million, parce que si on compte bien, sur les investissements qui étaient proposés jusqu'à présent dans les écoles, il y avait un budget d'investissement d'à peu près 300 000 euros chaque année pour la rénovation de l'ensemble des écoles, et tous les deux ans, un gros projet de rénovation d'un groupe scolaire offrait une enveloppe d'1 500 000 euros, voir entre 1 500 000 et 2 000 000 d'euros. Ça c'était tous les deux ans, si on ramène sur une année, je partage en deux, 1 500 000 euros partagé en deux, plus 300 000 euros, on arrive au alentour du million. Vous proposez 500 000 euros, moi je ne sais pas, mais 500 000 euros c'est la moitié d'un million et pas le double. Il faut arrêter aussi de comparer ce qui était fait avant à ce qui est fait maintenant. Ce qui est fait maintenant, c'est très bien, mais je pense que nous ne pouvons pas dire que c'est deux fois supérieur par rapport à ce qui était fait avant. Saint-Médard, 50 000 euros l'année dernière, c'est énorme 50 000 euros, c'est la même somme pour ce que vous allez prévoir pour l'achat de mobiliers scolaire. Donc en 2009 on met 50 000 euros pour une étude, c'est une somme énorme. 2010, 100 000 euros, pour la poursuite de l'étude, je suppose que celle-ci faire de Saint Médard un fabuleux groupe scolaire et j'en suis la première ravie, mais ça retarde d'autant plus un gros investissement, et ça retarde d'autant la rénovation d'un autre groupe scolaire qui en aurait bien besoin. Le renouvellement de ce mobilier justement, on est au même chiffre que l'année dernière, pas d'augmentation, pas d'imputation de la hausse des coûts que vous imputez d'ailleurs sur la restauration ou sur autre chose, on en a déjà parlé, mais là non. Je suppose donc qu'une table en 2010 coûtera un peu plus cher qu'en 2008. Ensuite c'est la même enveloppe budgétaire pour équiper les écoles. Avec 50 000 euros, on renouvelle le mobilier de quatre classes. Pour renouveler le mobilier tables et chaises d'une classe il faut 5 500 euros à peu près puisque ce sont des chiffres de 2008. Je ne les ai pas inventés,

je les ai eus en commission. Donc avec 50 000 euros, on en équipe à peu près cinq. De plus, je crois qu'il en reste une trentaine de classes à équiper. Il n'y a donc pas un gros effort budgétaire vers les écoles. Il y a la poursuite de l'informatisation, certes cela a été fait, c'est déjà quelque chose qui avait été lancé, c'est continué, vous le poursuivez, mais ce n'est pas un effort colossal qui est destiné aux écoles, c'est une poursuite dans la même enveloppe budgétaire. Pourtant il y a déjà dans certaines écoles qui avaient été équipées depuis plusieurs années, une vétusté du matériel qui demande à être renouvelée. On nous avait parlé aussi pour les écoles maternelles d'un équipement en machines de nettoyage, je ne sais pas très bien quel type de matériel c'était, mais les écoles primaires ont été équipées mais non les maternelles. Il y en a onze à équiper, ce qui en 2008 représentait autour de 26 000 euros, je crois. Je n'en vois pas la trace là, on en avait parlé en commission scolaire à prévoir en 2010, et je ne le vois pas. Donc, je veux simplement ramener les choses à leur juste mesure, et ne pas annoncer comme une grande priorité budgétaire l'école, mais dire que nous sommes dans une continuité et que nous avons mis une grande somme pour une étude, et on ne vous en veut pas du tout, mais à quand la véritable concrétisation? En section de fonctionnement, il va falloir aussi faire des efforts parce qu'il manque des livres sur l'année dernière, ils ont eu à choisir en cycle trois, entre les maths et le français, en 2010 pourront-ils acheter celui qui leur manque? Les transports vous le savez, bien que c'est juste, ça rentre dans le cadre des activités obligatoires, aurons-nous le budget nécessaire? C'est certainement mieux organisé, on en a déjà parlé mais cela ne couvre pas l'ensemble des besoins. Je ne veux pas que l'on parle de priorité lorsqu'il s'agit de continuité.

Madame le Maire : Et bien moi, je redis que l'on parlera d'une priorité pour plusieurs raisons, la première, c'est que votre analyse effectivement est excellente et que vous l'avez dit, il y a 300 000 euros d'entretien par an qui était prévu dans les écoles, c'est passé maintenant à 500 000 euros donc cela a doublé. Ensuite il y a eu effectivement deux gros chantiers dans les écoles, un en 2004, je pense que c'est Saint Jean d'Août pour 292 000 euros, un en 2008 puisque c'est la continuité des choses à hauteur de 1 500 000 euros et nous avons également les études dont vous parliez, une enveloppe de 50 000 euros avait été ouverte mais en fait tout n'a pas été utilisé, il y a 10 000 à 15 000 euros qui ont été utilisés par un programmeur qui a travaillé sur une programmation avec les enseignants en collaboration avec la commission scolaire et tous ceux qui travaillent dans les écoles, donc c'était 10 000 à 15 000 euros qui ont été utilisés, vous le verrez dans le Compte Administratif et non 50 000 euros. 50 000 euros avait été budgétisé, mais nous n'en avons utilisé que 10 000 à 15 000 euros. Vous savez très bien que les budgets c'est ça quelques fois. De plus, il faut que vous sachiez qu'en 2010, il y a 100 000 euros de programmé parce qu'il va y avoir un concours d'architectes avec je l'espère quatre architectes, dont un sera le lauréat, mais ces quatre devront être indemnisés bien sûr. Il y aura bien entendu toutes les études techniques pour le projet et que le gros projet que nous ferons fin 2010, début 2011, sera pour le groupe scolaire Saint Médard, et là je crois que les travaux et les investissements vont être beaucoup plus importants puisqu'il est pratiquement à 3 000 000 ou 4 000 000 d'euros, donc cela va être un très très gros investissement. Ce n'est pas dans le budget puisque les travaux vont débuter en 2011. Il faut le temps de faire le concours, les études techniques, les appels d'offres, d'ouvrir les plis, si vous saviez comment j'aimerais aller plus vite. Nous sommes donc dans la même logique en définitive. Je vais quand même vous dire une chose, je pense que les écoles sont bien traitées et ont été bien traitées auparavant et je n'ai jamais eu de critique particulière, je dis aucune et je dis très simplement que je suis plus critique avec les équipements sportifs qu'avec les écoles, je n'ai jamais été critique avec les écoles, cela fait parti d'un service public important, nos enfants ont besoin d'y être bien et nos enseignants ont besoin de travailler dans les meilleures conditions possibles. Par contre, nous avons fait un effort supplémentaire en travaux réguliers, d'entretien, un effort supplémentaire de 250 000 euros qui nous paraissait normal de faire, nous continuerons à le faire puisque ça montre une certaine volonté à vouloir continuer à investir dans nos écoles, voilà très simplement. Je pense que nous pouvons l'affirmer et nous continuerons à réhabiliter des gros groupes scolaires comme Saint Médard qui va être un très très gros chantier.

Mademoiselle Sophie AVANT : Je vais vous parler d'un sujet un peu moins joyeux que l'école, c'est celui des Pompes Funèbres puisqu'en effet, et j'en suis désolée, je n'ai pas pu assister au dernier conseil d'exploitation où

justement à été décidé le budget 2010, et c'est vrai que j'ai été surprise parce qu'à presque chaque conseil municipal, nous avons parlé du crématorium où lors du dernier conseil municipal vous étiez quand même assez positive dans votre réponse pour cette création, ou alors je ne sais pas vraiment lire les budgets mais je n'ai pas vu de lignes budgétaires pour la création de ce crématorium.

Madame le Maire : Tout simplement, parce qu'il y aura création d'un budget annexe « crématorium » puisque cela est obligatoire. Cela ne peut pas être couplé avec le budget des Pompes Funèbres. Il y aura un financement spécifique sur ce budget à ce moment là qui se fera et ce financement se fera par l'emprunt.

Mademoiselle Sophie AVANT : A quelle période 2010, 2011?

Madame le Maire : Actuellement nous lançons les études d'architectes pour pouvoir si cela est possible, et je le souhaite, de pouvoir démarrer en fin d'année, au dernier trimestre 2010.

Mademoiselle Sophie AVANT : Donc on peut y compter. Très bien.

Madame le Maire : Oui, dans la volonté de le faire. Après, et je sais que vous le savez en plus, je le redis à tous il y a un temps incompressible pour faire les choses, que personnellement je trouve particulièrement long, mais qui se trouve incompressible contre les appels d'offres, les concours, les études techniques. Tout ceci peut porter à neuf mois.

Mademoiselle Sophie AVANT : Je crois quand même que c'est vrai que c'est une demande assez importante de la part des Montois, vous le savez.

Madame le Maire : Je le sais parfaitement.

Abdallah EL BAKKALI : Une petite question assez simple, dans le résumé sur le budget envoyé par mail, il y a une petite phrase qui m'a interpellée, en recettes d'investissement, il y a d'inscrit : « si la grosse opération des Berges entre dans le contrat d'agglomération, les subventions seront perçues par la CAM. »

Madame le Maire : Le projet des Berges qui est un projet important avec plusieurs facettes, peut avoir des subventionnements importants au niveau de la Région, de l'État, au niveau de l'Europe avec des axes FEDER et que ce projet pour être mieux financé doit entrer dans un contrat d'Agglomération. Il est plus facile d'obtenir des subventionnements notamment de la Région sur des projets qui sont en contrat d'agglomération, que sur des projets « communes ». D'autre part, ce projet a un intérêt communautaire incontestable, mais si ce projet s'inscrit au contrat d'agglomération que nous n'avons pas encore élaboré, mais qui va l'être le tout premier mois janvier, puisque maintenant le Conseil Régional va expédier les affaires courantes jusqu'aux élections, je vais dire, et ensuite se sera présenté les sessions de mai et juin. Dans ce contrat d'agglomération seront inclus je l'espère, le projet des Berges avec la ville de Mont de Marsan qui sera toujours maître d'ouvrage, et portera le projet. Donc l'investissement sera fait par la ville de Mont de Marsan mais il y aura des subventionnements de la Région, de la Communauté d'Agglomération et aussi de l'État. C'est pour plus de facilités afin d'avoir des subventionnements, et nous serons maître d'ouvrage.

Abdallah EL BAKKALI : Oui mais les 700 000 euros qui sont prévus pour 2010, c'est qui?

Madame le Maire : C'est nous, c'est budget ville, absolument.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Bien, je pense que nous avons essayé, nous de notre côté d'être positif. Cela ne vous a pas échappé Madame le Maire que nous avons essayé de travailler quand même, même si des fois nous ne sommes pas présents partout et on s'en excuse. On essaie de travailler sans forcément beaucoup de

moyens. Je ne sais pas pourquoi cela vous fait rire, mais nous n'avons pas d'administration à notre service jusqu'à preuve du contraire. Nous n'avons pas de permanent de groupe, on travaille nous-même tout seul. Tout d'abord je voudrai dire, puisque comme nous avons assez dit que nous étions mécontents au moment des orientations budgétaires, donner acte à Monsieur PINTO que cette fois ci, le budget on a eu le temps de l'examiner, c'est la raison d'ailleurs pour laquelle nous nous sommes posés la question sur pas mal de sujets puisque nous avons eu plus de temps pour y travailler, et qu'en dehors des commissions, figurez-vous que nous avons des réunions entre nous pour préparer les conseils municipaux. Moi, je considère par rapport au vote de ce soir que cela est totalement prématuré, pour un certain nombre de raisons. La première, et Monsieur PINTO l'a dit, on est en plein dans les arbitrages sur la loi des finances sur lesquels il y a un certain nombre de choses en tout cas, moi je m'y suis arrêté avant hier, de débats à la commission mixte paritaire entre le Sénat et l'Assemblée, sur un nombre de choix qui ne sont pas minces y compris d'ailleurs pour le budget de la ville. Vous avez dû regarder ça aussi bien que moi, on a pratiquement 35 000 000 d'euros qui ont été ponctionnés sur le produit des amendes de police, sur les fonds qui reviennent aux communes et comme vous le disiez tout à l'heure d'ailleurs, qui sont des fonds qui ne sont pas gérés par la ville et qui sont des fonds nationaux. La deuxième chose c'est que le gouvernement prévoit dans ces choix une révision de la taxe locale d'équipement qui va avoir aussi un certain nombre de conséquences. La correction d'un certain nombre de valeurs locatives qui sont prévues là-dedans. Et puis nous n'avons toujours pas la loi définitive votée, concernant la taxe professionnelle, et la suppression de la taxe professionnelle. Comment celle-ci sera compensée par l'Etat? Comme nous l'avons dit au moment du débat d'orientations budgétaires, sur les impôts des ménages. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs je crois, beaucoup de collectivités mais pas toutes puisqu'il y en a qui ont déjà voté leur budget, et sans connaître un maximum de choses, ont décidé de surseoir justement au vote en mettant plutôt le vote au mois de mars pour connaître à la fois les taux et les bases des impôts, ce qui nous permet de travailler dans la réalité, là on est quand même dans le virtuel. Et puis également, afin d'avoir un certain nombre d'éléments chiffrés quant au Compte Administratif même si nous ne l'avons pas dans le détail mais en tous cas, pour au moins avoir les excédents de fonctionnement, et tout ce qui ce rattache à la réalité des choses d'aujourd'hui. En outre, il y a un nombre de conséquences de ce que l'on a coutume à appeler, et j'ai bien noté que Madame le Maire en parlait autant que nous, des désengagements de l'Etat, et puis d'un certain nombre de conséquences de projets de lois, je pense par exemple à la loi Carle ou bien à la suppression de la carte scolaire qui est prévue dans très peu de temps et qui va avoir un certain nombre de conséquences financières, n'en doutons-pas, sur l'Etat. Avant de dire un certain nombre d'autre choses, je veux répondre à un des arguments que vous avez utilisé dans la tribune libre, sur laquelle je reviendrai dans un instant, au dernier journal municipal dans lequel vous citez que le porte parole ou le chef de l'opposition serait pour une augmentation des impôts. La vérité m'oblige à vous dire, que si véritablement les journalistes qui m'avaient interrogés ce jour là, qui ne sont malheureusement pas présents ce soir, avaient développés ce que j'avais dit ce jour là, évidemment ce n'était pas le sens de ma réponse. Dans ce que j'ai dit aux journaliste, et j'espère que les journalistes pourront en témoigner, et il y a des fois tout le monde ici le sait, où l'on fait de long dégageant sur un certain nombre de sujets et où on reprend une phrase, c'est évidemment une extraction dans laquelle j'expliquais qu'en l'occurrence le coût des services publics n'étaient pas gratuit du service public local en général, et en conséquence de quoi il fallait bien un financement et que notamment par rapport à ces financements et bien il pouvait y avoir plusieurs techniques, dont l'augmentation des impôts, et qui n'était pas forcément la seule. Si vous interrogez le journaliste qui m'a interviewé, il vous le dira lui-même, je l'ai appelé le lendemain pour le lui dire, mais comme il me l'a dit, cela a été coupé dans son contexte et donc il l'a bien volontiers retenu. Vous avez lu une phrase qui a été totalement sorti de son contexte et c'est le moins que l'on puisse dire et qui était sur les impôts locaux en général, que personnellement je trouve totalement injuste et sur lesquels il faudrait certainement une grosse réforme. Je voudrais vous dire et ça a été dit par mes collègues, que sur un certain nombre de choix dans le cadre de votre budget, il y a d'abord des choix qui sont arbitrés par la majorité avant même la concertation, et ça véritablement c'est ce qui nous paraît être un peu le light motif de ce que vous proposez. Monsieur BACHE en a parlé, du cas avec le personnel, je dois vous dire d'ailleurs que le choix que vous faites est symptomatique, on l'avait déjà dit, enfin nous avons bien compris qu'il y avait 200 000 euros en moins de masse budgétaire, qui sont des mutations et des non remplacement des départs à la retraite, tout le

monde l'aura bien noté. La deuxième chose c'est avec les commerçants qui comme je l'ai cru comprendre ne partage pas toutes les options que vous avez pu prendre, et d'ailleurs je l'avais dit mais je vais le redire, je ne pense pas que ce soit inutile qu'à un moment donné, il y ait véritablement un bilan avec les commerçants du centre ville sur la question des samedis piétons, que vous mettez en avant, mais sur lesquels en l'état actuel des choses, je pense qu'il n'est pas inutile d'y réfléchir. Je le redis parce que c'est la troisième année que je le dis, je le dis une nouvelle fois, ce budget ne prépare toujours pas l'avenir de Mont de Marsan parce qu'il y a toujours zéro de réserve foncière sur le territoire et sur la ligne budgétaire, or chacun sait ici, je me répète, excusez-moi d'une année sur l'autre, mais forcé de constater que sur cette question, nous n'avons pas non plus été écoutés, que des réserves foncières permettent justement de répondre à un certain nombre de questions, type de question qui sont je crois, assez importante pour les Montois, par exemple : de logement à loyer modéré. Sur les écoles cela à été dit. Sur les associations, et je le regrette puisque nous avons eu ce débat l'année dernière, l'année dernière vous aviez fait une réforme dans le cadre des aides aux associations et vous n'aviez pas eu le temps de la présenter au budget, on avait prit acte de cela, mais vous nous aviez dit de ne pas nous inquiéter qu'en 2010 cela sera joint au budget. Ce n'est toujours pas le cas, je le dis d'autant plus que vous vous targuer sur le fait qu'il y a une augmentation du budget des associations, or pour savoir qui augmente, qui baisse, qui stagne et quel en est le contenu, nous ne l'avons toujours pas. Ce n'est pas une petite paille puisque nous parlons de 1 450 000 euros que nous devrions voter, sans savoir les attributions. Je redis que l'année dernière nous avons signalé cette chose, et qu'à priori cela aurait dû être le cas cette année. Il y a des variations qui sont assez étonnantes, le moment des budgets c'est d'aussi de voir les variations, vous vous en êtes fait l'écho de part de votre présentation, il y a quand même d'inscrit au budget en recette 300 000 euros de cessions d'actif de la ville, je ne sais pas ce que l'on va vendre cette année, pour 300 000 euros, c'est beaucoup. Tout à l'heure vous nous parliez de 30 000 euros de régime indemnitaire pour le personnel, moi je constate qu'en deux ans, il y a 30 000 euros de plus pour les indemnités des élus, je ne sais pas d'où cela vient, en deux ans 30 000 euros de plus, pour que cela soit claire Monsieur PINTO, je compare un Budget Primitif à un Budget Primitif d'accord, à périmètre constant. Il y a évidemment la facturation des services de la ville au budget annexe, ça tout le monde à compris, la ficelle qui est en recette, cela fait 300 000 euros qui sont ponctionnés sur les budgets annexes, il y a quand même 200 000 euros de travaux en moins sur les bâtiments communaux, on l'avait également signalé l'année dernière, c'est le cas aujourd'hui, et puis sur un certain nombre d'autres choses que mes collègues on déjà dit. Il y a également des dossiers dont les contenus et certainement que nous n'étions toujours pas aux commissions c'est clair, enfin ce n'est pas des petits dossiers pour ce que j'en avais compris, on découvre là, une école de cinéma pour 109 000 euros et qui va être installée à Mont de Marsan, pourquoi pas, mais on le découvre qu'aujourd'hui, peut être que cela a été évoqué à la commission culture, excusez-nous encore une fois. Le dossier des Berges en l'état actuel des choses, j'ai dû rater aussi la commission, mais j'en conviens, un budget de 740 000 euros qui visiblement sera dans le contrat d'agglomération et j'en profite Madame le Maire pour vous redemander, si il est possible de faire une réunion afin que l'on puisse en discuter entre nous puisque nous avons tous des idées ici, de ce que l'on souhaite intégrer au contrat d'agglomération de Mont de Marsan et que la ville de Mont de Marsan puisse dire, enfin après les choix qui seront fait par la majorité, mais .que l'on puisse dans une commission générale ou conseil municipal, discuter sur ce sujet. Il y a également trois dossiers absents mais nous avons eu deux réponses, le crématorium que l'on nous avait dit en 2010, bien nous prenons acte qu'il est visiblement intégré, le groupe scolaire de Saint Médard, vous nous indiquez un certain nombre de chiffres, très bien, pour 2011. Cela fait comme l'a mentionné Michèle PEGUY tout à l'heure deux ans d'études. Et puis il y a un dossier, ou alors je n'ai pas su le trouver, qui est celui de la voie Nord, où moi j'avais cru comprendre qu'il ne serait ni dans le budget annexe de l'ANRU, ni dans le budget de la ville, sauf erreur de ma part, je ne trouve toujours pas le Budget de la voie Nord qui en théorie devait commencer en 2010. Pour finir et cela ne vous étonnera pas puisque les questions que nous avons posées en tous cas pour certaines ont trouvé une réponse mais pour beaucoup d'autres cela n'a pas été le cas. Moi, tout simplement et sans vouloir en rajouter mais en même temps en marquant quand même le coup, puisque je vous ai dit tout à l'heure que nous nous n'avons jamais traité un conseiller municipal ou un adjoint de menteur. Or à l'heure où je parle, c'est ce que vous avez fait dans votre dernière tribune publique puisque elle a été envoyée à tous les Montois et donc on va en profiter pour vous rendre le compliment pour être sympathique, parce que vous avez dit aux Montois que

vous n'augmenteriez pas les impôts, c'est ce que vous avez choisi mais comme cela a été prouvé avec les interventions des uns et des autres, en l'occurrence tous les tarifs de la ville ou pratiquement sont en augmentations et puis effectivement on l'a bien vu en augmentant évidemment la dette de la ville, c'est clair que l'on ne prépare pas forcément l'avenir par rapport à tout cela. Je ne sais pas qui d'entre nous ment le plus, puisque vous avez utilisé ce terme, ce que je regrette profondément, mais à un moment donné forcément un certain nombre de gens vont se rendre compte de ce qui se passe réellement. Voilà tous les sujets sur lesquels nous voulions vous interroger et vous dire simplement qu'à l'heure où je vous parle ainsi que par rapport aux réponses qui nous a été faites, nous amènerons à ne pas voter ce budget avec vous. Je vous remercie.

Madame le Maire : C'est de bonne guerre. Pour tout vous dire, sur les réserves foncières Monsieur LAGRAVE, bien entendu que je suis sensible aux réserves foncières mais vous savez que c'est l'agglomération qui a compétence des logements et notamment des logements sociaux et que par conséquent nous allons décliner le PLH dans le PLU et que dans le plan local de l'habitat, il y aura des fiches action qui y seront déclinées, et je pense que nous envisagerons au niveau de la Communauté d'Agglomération d'effectuer effectivement des réserves foncières pour les logements sociaux en activant en particulier le PFL qui vous savez est en général habilité à pouvoir porter ce type d'opération. Deuxièmement, vous me parlez des associations, il est vrai qu'il y a un problème puisque les associations peuvent déposer leurs dossiers jusqu'au 31 décembre de l'année et doivent déposer leurs dossiers complet au 31 décembre. Tous les dossiers ne sont aujourd'hui pas arrivés, les subventions seront alors passées vers le mois de mars, je pense, et puis après tout, cela vous fera une tribune de plus et c'est bien d'avoir une tribune de plus à ce moment là. Ne vous inquiétez pas, les choses vont être déclinées, mais nous étions tenus d'avoir tous les dossiers et dans le montant global, il y a effectivement une augmentation de 1% qui a été prévu. Vous me parliez de l'école de cinéma, oui il y a un projet d'installation d'une école de cinéma à Mont de Marsan qui est une école d'enseignement supérieur, « Cinémagis ». Je peux donner éventuellement la parole à Madame Chantal LUTZ qui peut vous en dire deux mots, c'est une école où il y aura trois niveaux d'étudiants jusqu'en licence.

Madame Chantal LUTZ : Oui c'est une école qui est tournée sur l'enseignement supérieur puisqu'elle vise la licence et qui est tournée vers les métiers de l'image, dédiée au cinéma, mais qui à une implication beaucoup plus large et qui utilise toute la gamme des techniques liées à ses dispositifs et applicables dans beaucoup de secteurs d'activités de 3D et graphismes etc... Donc c'est un projet qui est à l'étude et qui mérite que l'on puisse l'accompagner dans les perspectives qu'elle peut nous offrir.

Monsieur Renaud LAGRAVE : C'est une licence qui est rattachée à une université?

Madame le Maire : C'est une école privée.

Monsieur Renaud LAGRAVE : D'accord.

Madame Chantal LUTZ : Sur un agrément Régional.

Madame le Maire : Ensuite et je pense que ce sera d'ailleurs l'occasion de pouvoir développer beaucoup de liens culturels avec le cinéma, de liens autour de la jeunesse avec beaucoup de techniques qui les intéressent tout particulièrement. Vous me posez également la question au niveau du contrat d'agglomération où vous souhaitez que nous fassions une réunion de Conseil Municipal ou une Commission étroite ou élargie générale, afin de parler du contrat d'agglomération. J'y vois pas beaucoup d'inconvénients mais nous en avons fait une récemment sur le PLU du PADD et nous n'avons pas eu beaucoup de succès, il n'y avait personne. Donc nous aussi nous pouvons nous réunir entre nous. C'était quand même un moment important, c'est un dossier important.

Monsieur Alain BACHE : Si j'avais pu venir,

Monsieur Renaud LAGRAVE : Moi aussi,

Monsieur Alain BACHE : Et les autres aussi, on a nos diables d'emplois du temps qui ne sont pas simples et nous avons aussi des choses importantes, alors c'est sûr que pour celui qui décide de la date de réunion c'est plus facile parce qu'il est sûr qu'il va pouvoir se libérer. J'allais à Paris, je n'allais pas me démultiplier, ce n'est pas possible.

Madame le Maire : Je sais que cela n'est pas de la mauvaise volonté mais moi je veux bien organiser de la réunionniste mais il faut que nous ayons les capacités à tenir ces réunions. En ce qui concerne la voie Nord, Monsieur LAGARVE, il est compris dans le projet du budget ANRU sachant que nous en sommes toujours, et c'est fort long, nous en sommes toujours à des études, il y a de l'achat du foncier, des études d'acquisitions foncières à faire et donc les choses se font à la vitesse dont peuvent être faites les choses, compte tenu de ces délais. Monsieur Jean Pierre PINTO veut rajouter quelque chose.

Monsieur Jean Pierre PINTO : Je vais essayer de vous répondre Monsieur LAGRAVE sur l'ensemble des questions, parce que vous m'avez dit beaucoup de questions sans réponse, après n'hésitez pas à nous dire à quelles questions nous n'avons pas répondues. Première inquiétude, vote prématuré parce que les arbitrages n'ont pas été fait, on ne sait pas si les amendes de police vont être ponctionnées de 35 000 000 d'euros, la taxe locale d'équipement, voilà. En fait, vous faites à mon sens une erreur d'appréciation, parce que vous vous souvenez à l'appréciation du DOB, nous avons une enveloppe normée, cette enveloppe normée à l'intérieur il y a toute une série comme la DGF, la Taxe Locale d'Équipement, il y a toute une série dit « thème », cette enveloppe normée, la totalité augmentera de 0.6. Après à l'intérieur en soit ce n'est pas grave si on enlève 35 000 000 d'euros d'un côté et si on l'augmente dans l'autre. L'enveloppe normée, elle ne bougera pas, elle sera de 0.6. A l'intérieur c'est un curseur qui bouge, la Taxe Locale d'Équipement diminue, certes, mais la Taxe de Compensation de la Taxe Professionnelle, augmente. C'est ce qu'ils sont en train de faire actuellement mais ça ne bouge pas sur la totalité de l'enveloppe. Ce qui bouge, c'est à l'intérieur de l'enveloppe. Pour les communes la lisibilité est à 99.9%, prévisible. Ensuite, vous m'avez parlé de bases d'impositions, c'est la même chose, cela a été acté, les bases d'impositions vont augmenter de 1.2%, c'est clair, c'est dit. Donc là-dessus, même chose, pas d'inquiétude, on maîtrise. On sait que les bases d'impositions vont augmenter de 1.2%. Que le curseur ensuite bouge à l'intérieur de l'enveloppe normée, oui. Ce qui est important c'est que l'enveloppe normée dans sa globalité ne bouge pas. Cela serait beaucoup plus inquiétant si l'État annonçait, j'ai dit 0.6 et bien maintenant c'est 0.2, effectivement pour le coup il y aurait une grande perte. Ce n'est pas le cas, c'est à l'intérieur que cela bouge. En ce qui concerne, pour ce que vous avez dit des 300 000 euros ponctionnés sur les budgets annexes, cela par contre je n'ai pas compris. D'où viennent c'est 300 000 euros, je n'ai pas compris ce que vous avez dit. Auparavant il n'y avait pas de budgets annexes, c'était à l'intérieur du budget ville. L'année dernière nous avons créé quatre budgets annexes, et à l'intérieur de ces budgets annexes, exemple charge de personnel, elles sont sur le budget annexe self / restaurant mais ces charges sont quand même payées par la ville, donc on redonne ensuite au budget annexe, ce sont juste des jeux d'écritures. Auparavant cela ne se voyait pas parce que c'était à l'intérieur. C'est juste un jeu d'écritures, cela s'annule. Vous vous retrouvez en recettes et en dépenses. Budget ANRU, on finance pour 45 000 000 euros de mémoire, le salaire de la personne, oui, on le paie mais on le donne en même temps. Ce sont des jeux d'écritures, on ne ponctionne pas les budgets annexes. J'espère que j'ai été clair là-dessus. Concernant, les cessions pour 300 000 euros, pour répondre à votre question, oui, parce que nous avons déjà des pré-contrats signés sur la vente de terrains avec des entreprises, c'est pour cela que nous l'avons mis en place. Le Budget doit être sincère, un document doit être signé si il n'est pas signé, on ne peut le prendre en compte. Ensuite par rapport à l'honnêteté, je ne sais plus très bien qui a dit sur les recettes de stationnements, étaient en 2007 de 500 000 euros. En 2007, j'espère que vous vous en souvenez, il y avait les élections présidentielles et législatives, on a parlé dès le mois de janvier, d'amnistie, autrement dit les gens n'ont pas mis de pièces dans l'horodateur et pour être honnête jusqu'au bout, il faut prendre le chiffre de l'année précédente, vous le savez aussi bien que moi puisque cela avait fait

polémique à l'époque dès le mois de janvier, merci Monsieur BACHE de le reconnaître. Donc il ne faut pas prendre cette année comme celle de référence, prenez-en une autre avant ou après mais pas une année électorale où il y a eu des présidentielles et des législatives et amnistie. Dès le 1^{er} janvier les gens ne mettaient pas les pièces dans l'horodateur alors ne comparons pas deux chiffres qui ne sont pas comparables. Y a t-il d'autres questions sur lesquelles nous n'aurions pas répondues.

Monsieur Alain BACHE : Moi j'ai une question qui n'est pas directement rattachée au budget, excusez-moi, tout à l'heure il a été fait allusion à quelque chose par rapport au Stade Montois rugby, moi je vais dire les choses, que l'on est dans les collectivités locales une réflexion par rapport au sport professionnel, effectivement cette question-là elle se pose, et c'est l'interpellation qui a été la mienne à la Communauté d'Agglomération et je pense qu'effectivement qu'il y a beaucoup de choses à faire pour le sport professionnel et il faudrait effectivement que les choses se clarifient beaucoup plus au niveau de la loi. Moi aussi j'ai regardé avec attention ce que Monsieur Seguin a dit etc... et effectivement il y a besoin de transparence dans la gestion globale du sport professionnel. Et pour rassurer les uns et les autres, j'étais samedi au match de rugby en train de me cailler pour voir un match de rugby où effectivement, nous avons gagné et nous avons applaudi la victoire des Montois comme certain de mes collègues.

Monsieur Jean Pierre PINTO : Quelle sont les autres questions auxquelles nous n'aurions pas répondu, j'ai peut-être dans ma liste oublié des questions puisqu'il y en avait beaucoup.

Madame le Maire : Bon, écoutez, je vois quand même qu'il n'y a pas beaucoup de critiques sur les politiques que nous menons néanmoins et c'est bien heureux. Donc je vous propose de passer à l'adoption de ce budget.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Principal Ville pour l'exercice 2010, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé :

- que le vote des taux de fiscalité sera proposé à notre assemblée à la fin du premier trimestre 2010, après réception de l'état 1259 des services de la Préfecture.
- que le montant des différentes subventions sera délibéré dans le courant du premier trimestre 2010

Le Conseil Municipal à la majorité Où l'exposé du rapporteur

- **ADOpte** le Budget 2010 de la VILLE,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

Délibération n°2

Budget annexe « Quartier Madeleine » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Vous l'avez compris, nous avons au total 11 budgets, donc là nous allons voir 7 budgets et 3 budgets de la Régie des Eaux que Monsieur Thierry SOCODIABEHERE présentera. Je vous propose donc de vous présenter en vidéo la balance seulement. Nous avons prévu sur ce budget du quartier de la Madeleine, 4 500 euros sur le fonctionnement et on actera en 2010 les loyers réellement perçus. Y a-t-il des questions ?

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « quartier de la Madeleine » pour l'exercice 2010, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire : Vous dire que vous l'avez vu à cet endroit il y a un petit commerce puisque vous nous aviez interrogé lors d'un conseil municipal en disant que nous ne faisons rien et que nous laissons tomber ce coin. Nous avons donc essayé d'y travailler et nous sommes content de la présence de ce commerce qui dispose d'ouvertures larges de plus et qui rendra je l'espère un service à la population.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Oui l'exposé du rapporteur**

- **ADOpte** le Budget 2010 du budget annexe quartier Madeleine Mini-halles,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

Délibération°3

Budget annexe « SELF BOSQUET » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Nous avons donc prévu en fonctionnement cette année 234 000 euros et 6 000 euros en investissement.
Donc total du budget 240 000 euros.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « SELF BOSQUET » pour l'exercice 2010, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Oui l'exposé du rapporteur**

- **ADOpte** le Budget 2010 du budget annexe Self Bosquet,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

Délibération n°4

Budget annexe « PROJET RENOVATION URBAINE » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2010

Madame le Maire : Je voulais préciser avant de donner la parole à Monsieur Jean-Pierre PINTO et il l'a fait un petit peu tout à l'heure, que toutes les opérations sont inscrites. C'est-à-dire, quand je dis toutes les opérations, c'est la somme de participation de la ville de Mont de Marsan à toute l'opération ANRU comme elle est déclinée sur la convention depuis le départ, qui était inscrite totalement sur ce budget, qui bien sûr ne sera pas réalisé en un an, donc c'est bien de l'avoir en tête mais qui nous permet nous, de pouvoir le décliner au fur et à mesure de façon plus lisible pour tout le monde. Vous dire également que tout est prêt à démarrer, le projet crèche, l'opération moitié commerciale moitié logement de l'avenue Rozanoff ainsi que la rue Pierre Benoît, donc toutes ces opérations sont prêtes à démarrer et nous avons monté tous ces projets qui étaient en plus inclus où nous avons des financements en termes de plans de relances où il fallait que ces projets soient démarrés ou quasiment prêt à démarrer en tant que dossiers et ceci a été fait avant la fin de l'année. Les opérations qui dépendent de nous, municipalité, c'est fait et ça va démarrer début 2010. Pour le reste et bien nous attendons nos partenaires parce que le reste des opérations dépendent entièrement d'eux puisqu'il y a des cessions de foncier à faire et il y a des choses sur lesquelles on ne peut plus agir, mais sur ce budget et cela je crois que Monsieur Jean-Pierre PINTO le dira peut-être Il y a un financement qui est fait sur un emprunt spécifique qui est un emprunt qui a quasiment un taux nul. Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire sur ce dossier qui n'est pas en retard contrairement à ce que je peux lire ou entendre.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Monsieur Jean Pierre PINTO : En fonctionnement nous avons prévu 75 400 euros et en investissement nous avons mis la totalité des sommes prévues sur les opérations, 7 344 000 euros pour être précis sachant pertinemment que ces sommes ne seront pas utilisées totalement. Par contre la difficulté à l'heure où je vous parle c'est que nous ne savons pas sur quelle opération de suite « dégainer », donc nous sommes prêt. La difficulté est que nous ne savons pas à quelle hauteur le montant sera sur cette année c'est pour cela que l'on met l'ensemble des opérations, mais nous ne réaliserons pas l'ensemble des opérations sur l'année. Il y a 60 000 euros au chapitre 12, charges de personnes. Là, c'est tout simplement le remboursement de ce budget annexe ANRU sur le budget ville pour payer les salaires des fonctionnaires qui travaillent sur ce projet ANRU. Pour revenir à tout à l'heure et j'insiste, on ne ponctionne pas les budgets annexes, c'est juste pour équilibrer, c'est un jeu d'écritures. Là, les 60 000 euros, c'est un jeu d'écritures. Cela fait partie des 300 000 euros que Monsieur LAGARVE citait.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « PROJET RENOVATION URBAINE » pour l'exercice 2010, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Alain BACHE : Désolé de vous dire Madame le Maire que oui il y a du retard dans cette opération qui n'est pas imputable effectivement à la ville. Nous n'avons jamais rien d'autre, reprenez mes procès-verbaux où je suis intervenu à chaque fois sur les questions ANRU. Par contre il y a du retard, vous parliez des partenaires, il y a effectivement un partenaire qui pose problème aujourd'hui, c'est l'Etat. Au départ, c'était des financements spéciaux, et aujourd'hui les financements dont se sert l'ANRU c'est sur le 1% logement et au regard des opérations telles qu'elles sont définies aujourd'hui au niveau du territoire national. Effectivement, priorité est donnée aux grandes opérations ce qui explique effectivement que l'on est quelques retards y compris en terme de financement du logement puisque l'on fait appel aux offices publics d'habitats. Le retard il existe on ne peut pas le nier les uns et les autres. D'autant que dans les recommandations qui sont faites au niveau de ces projets ANRU, il est bien dit que, et moi je m'y inscris complètement parce que je pense que ce sont des objectifs que les collectivités doivent se donner pour construire la ville de demain, il y a une question de densification de l'habitat qui est posée aujourd'hui et effectivement au regard de ce qui était proposé dans le projet initial qui a été poursuivi, je crois savoir que les recommandations qui sont faites pour les poursuites de financements, qu'il nous faut aller vers une densification de l'habitat. Autre problème dans ce dossier-là, il était

prévu dans le cadre de la mixité sociale, et là aussi je pense que cela était bien pensé au départ, sauf qu'ensuite on peut se poser la question de la finalité de ces opérations ANRU, il était acquis qu'il y aurait une participation privée, or on sait les uns et les autres qu'aujourd'hui la frilosité qu'il y a dans le cadre de l'investissement privé dans le cadre des constructions. Ca ne dépend pas certes que de nous, ça dépend effectivement d'une conjoncture, mais en même temps il serait bien, on le fait et vous le faites j'en suis intimement convaincu, qu'il faut que nous fassions preuve d'exigence et de volontarisme vis à vis à l'Etat. Et là effectivement nous avons une réelle problématique. Les informations que je détiens, je l'ai eu directement du Ministère et effectivement il y a des problèmes de financement, il ne faut pas se voiler la face. Je pense qu'il y a une nécessité à aller beaucoup plus vite et d'arrêter de perdre du temps. Vous disiez tout à l'heure Madame le Maire qu'on ne peut pas aller plus vite que la musique, il faut effectivement prendre le temps. Sur ces questions-là, oui il y a du retard mais effectivement qui ne peut pas être incombé à la ville, il peut être incombé à nos partenaires et particulièrement à l'Etat et on peut avoir des inquiétudes y compris en termes de financements. J'ai lu des choses qui me font craindre que les opérations ne puissent être amenées à terme par rapport à ce qui a été décidé au préalable.

Madame le Maire : Bon écoutez, moi je comprends vos craintes mais pour l'instant il y a une convention qui a été signée, les partenaires pour l'instant, personnes ne s'est dédit, et nous ville de Mont de Marsan, avons prévu d'ailleurs sur le budget l'investissement qui était prévu par la ville de Mont de Marsan. Je rouspèterais si les choses ne se passent pas comme prévues mais pour l'instant je n'ai pas d'information particulière dans ce sens. Maintenant, je suis d'accord avec vous, les finances de l'Etat ne sont pas brillantes donc je ne sais pas effectivement comment les choses évolueront. Pour tout vous dire, vous me parliez de densification, il faut que vous sachiez qu'à l'heure actuelle le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) est de 0.3. Que le COS des sols, prévu par la convention est de 0.5, qui n'est pas très important, cependant il est vrai que nous souhaiterions aller vers le type d'Ecos-quartiers puisque nous avons quand même la géothermie et des atouts qui peuvent faire de ce quartier un vrai quartier environnementalement intéressant, et là pour des Ecos-quartiers le COS est plus élevé. Il est de 0.8 à 1.2. Donc c'est vrai qu'il serait nécessaire de faire une densification. Vous parlez ensuite de partenariat avec le privé et effectivement on peut se poser des questions mais à l'heure actuelle nous avons un partenaire qui démarre l'opération de l'îlot Rozanoff, et puis là ce n'est pas du logement social ou aidé, avec du logement en locatif et en accession également à la propriété et du commerce. Il y a donc un engagement fort d'un partenaire et d'autres partenaires avec lesquels nous sommes en contact, notamment « La Clairienne », pour compléter les logements aidés ou en accession ou du locatif. Bien entendu, je pense que les HLM vont démarrer les constructions hors sites puisqu'ils ont à leurs dispositions les terrains, les permis ont été signés donc les choses doivent être mises en place, et ensuite nous allons nous démarrer les opérations dans le pôle éducatif, la crèche plus la bibliothèque, nous allons démarrer également la voirie. Ensuite nous n'avons pas le foncier, donc il faut que nous ayons le foncier pour pouvoir démarrer le reste. C'est pour cela que je vous dis, que cela dépend de nos partenaires également. Que ces opérations sont prêtes, que nous allons les démarrer, que nous attendons nos partenaires, que sur les financements, nous allons surveiller cela de très près.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Quelques questions sur les contenus, premièrement par rapport au pôle éducatif, j'ai bien compris qu'il y avait la crèche, qui est donc gérée par l'association Câlin Câline, on est bien d'accord, sauf erreur de ma part, le nombre de places a été augmenté à quarante suite à la rentrée scolaire dernière, et d'après ce que j'ai compris les quarante places ne sont absolument pas occupées à l'heure où je parle et on prévoit soixante. Y a-t-il eu une nouvelle étude de la CAF pour peut-être ajuster le tire alors qu'en état actuelle des choses on n'en a pas rempli quarante ? Deuxièmement, dans ce pôle éducatif, vous avez inclus la bibliothèque, c'est le Marque Page on est d'accord, mais avez-vous inclus la rénovation de la cour d'école du Peyrouat, qui était prévue dans la convention initiale ? Comme c'est le pôle éducatif, je pense que cela a été prévu dans les financements et ces travaux-là, sont-ils toujours d'actualité ? Par rapport à l'îlot Rozanoff, vous l'avez dit, c'est une surface où il va y avoir un certain nombre de logements, et où il va y avoir une surface commerciale, ma question est assez simple, qui va être propriétaire de la surface commerciale, et combien de mètres carrés vont être mis à disposition des commerces ? Parce que si on dépasse trois cent mètres carrés on

doit passer en commission départemental, d'après ce que j'ai regardé c'est au-dessus de trois cent mètres carrés on est obligé de passer en commission départemental d'équipement. Je ne sais pas comment elle s'appelle exactement maintenant. Le troisième sujet, c'est sur le relogement du Camp du Rond, vous mettez une dépense de 147 000 euros avec des recettes et j'aimerais donc savoir d'abord où va se situer ce relogement, combien de personnes éventuellement cela va concerner, et es-ce –que les rencontres avec les familles du Camp du Rond n'ont pas pu donner d'autre solution que de refaire un nouveau camp, plutôt que d'essayer de les disséminer à l'habitat social et voir avec eux afin qu'ils soient disséminer sur l'ensemble de la ville au lieu de refaire un deuxième camp, sans dire à l'identique mais par rapport à ce dispositif ? Et enfin le dernier point, c'est par rapport à la ZAC, vous prévoyez donc un budget de 2891 euros, tout à l'heure vous m'avez indiqué qu'il y avait la voie nord à l'intérieur, pourrait-on avoir un peu plus de détail concernant c'est 2 800 000 euros, à savoir ce qu'il y a vraiment dans cette ZAC ? J'imagine que c'est pour cette année, non ?

Madame le Maire : La cour d'école, elle n'était pas prévue en première phase, mais elle fait effectivement partie du projet donc elle sera restaurée bien entendu. Les commerces, je crois que vous faites erreur parce qu'il faut à l'heure actuelle une CDAC lorsqu'il y a plus de neuf cent mètres carrés et en plus là c'est un transfert, de plus il y a quatre cent mètres carrés, donc il n'y a pas de commission départementale, donc il ne faut pas déposer de dossier auprès d'une commission départementale. Pour le Camp du Rond, effectivement il y a une mousse au relogement, je pense que 90% des habitants du Rond veulent rester dans le type d'habitat qu'ils ont à l'heure actuelle, et ne souhaitent pas être relogés dans des appartements. 90%, donc c'est pratiquement tout le monde. S'ils le pouvaient, ils resteraient là où ils sont. Nous allons quand même essayer de travailler à faire un équipement qui ne soit pas dans les mêmes conditions. C'est-à-dire un équipement avec des permis de construire, si il faut construire quelque chose, et faire avec plus de qualités à tout point de vues. Pour cela il y a des aides financières importantes pour sa réalisation et les habitants du Camp du Rond travailleront avec nous sur ce projet. Ils y participeront financièrement puisqu'ils ont prêts à payer des loyers plus élevés, et ce sont des interlocuteurs avec qui nous pouvons avoir des échanges positifs, pour pouvoir travailler ce dossier. Je ne souhaiterai pas que l'on le nomme comme « Camp » mais que plutôt ce soit une zone dédiée à ce type d'habitat à lotissement spécifique, et qu'il leur soit dédié comme ils souhaiteront y vivre. Il y a la liberté des personnes de vivre comme ils souhaitent vivre, vous le savez. Pour l'instant la localisation n'est pas totalement déterminée, nous avons quelques pistes mais nous vous les communiquerons dès que nous aurons quelque chose de plus précis en terme de faisabilité surtout.

Madame Rose LUCY : Vous avez pensé à quel endroit ?

Madame le Maire : Nous avons pensé à un endroit non loin d'où ils sont actuellement, peut être au bord de la voie nord. Nous avons des problèmes d'expositions au bruit et nous avons donc besoin d'étudier toutes ces questions. Donc en fait cela serait de ne pas les éloigner beaucoup ou voir même pas du tout.

Monsieur Jean Pierre PINTO : je voulais rebondir sur la voie nord puisque tout à l'heure j'ai oublié de vous répondre sur cette question. Pas d'inquiétude, c'était prévu en 2009 et ensuite comme cela n'a pas été fait, ça s'appelle un reste à réaliser qui va être reporté sur 2010. C'est pour cela qu'il n'apparaît pas sur le budget 2010 mais il arrivera avec le reste à réaliser de 2009, donc les sommes sont toujours là.

Madame le Maire : Je ne sais pas si nous avons répondu à toutes vos questions, pardon oui, la ZAC, dès que nous aurons la maîtrise du foncier on pourra lancer les travaux de voirie, donc déjà il faut acquérir le foncier, il faut lancer les travaux de réseaux puisque l'aménageur a, à aménager l'espace. Vous avez une autre question ?

Monsieur Renaud LAGRAVE : C'était juste la crèche.

Madame le Maire : La crèche, moi on me fait état effectivement de besoins, à l'époque où nous sommes arrivés, nous avons mis tout en place pour subvenir à ces besoins. A l'heure actuelle ce qui m'étonne dans le

contexte actuel, dans le domaine de la petite enfance, c'est que l'on ait une situation un petit peu paradoxale. Paradoxale qui est peut être lié à la situation économique générale, nous avons y compris dans la crèche familiale du CCAS, beaucoup de berceaux qui ne sont pas remplis et c'est la même chose au niveau associatif pour l'association AMARIL, au niveau des assistantes maternelles, donc c'est un petit peu général. Le Conseil Général a délivré beaucoup d'agrément parce que je pense qu'il y a eu beaucoup de demandes de femmes qui n'avaient pas d'emploi et qui avaient besoins d'un revenu, ce que je comprends tout à fait. Ce qui fait que nous nous trouvons dans une situation un petit peu creuse à l'heure actuelle, qui à ce jour à l'air de vouloir bouger dans l'autre sens. Je voudrais quand même que l'on fasse un petit peu de prospective aussi, c'est-à-dire que quatre cent familles doivent arriver sur la Base Aérienne 118 dans les deux ans, il y a donc une population supplémentaire qui va arriver, donc j'imagine qu'il y aura des besoins supplémentaires, donc en définitive je trouve que cet investissement dans ce sens doit être maintenu et qu'il est pas question de revenir à des proportions autres, a été volontariste dans ce sens avec l'appui de la Caisse d'Allocation familiales mais qu'il faut que nous fassions de la prospective dans ce sens à l'heure actuelle et de le maintenir en terme de prospective.

Monsieur Renaud LAGRAVE : excusez-moi Madame le Maire, mais l'étude de la CAF, elle date de quand ? Parce que moi je me rappelle très bien de l'étude dont vous parlez dans laquelle il manquait beaucoup d'accueil pour la petite enfance, on ne peut pas avoir l'occasion d'avoir une nouvelle étude véritablement de la CAF parce que franchement si à quarante on ne remplit pas ; et de plus vous m'inquiétez en disant que celle du CCAS n'est pas pleine non plus, ce n'est pas rien comme investissement, et y compris sur le fonctionnement qui est à porter sur l'association qui gère.

Madame le Maire : Je suis d'accord avec vous et on pourrait redemander à la CAF de refaire une étude plus actualisée, sur 2009 et peut être début 2010 mais néanmoins cette investissement à l'heure actuelle est un projet qui a été sur le plan de l'investissement mené avec une excellente qualité et des coûts qui sont tout à fait contrains et bien maitrisés, vous le dites il y a le fonctionnement, après bien entendu sur un mode associatif. L'avenir et l'augmentation de la population me fait dire qu'il faut que l'on fasse cet équipement. Ensuite bien entendu que la ville de Mont de Marsan aidera la crèche à assurer son fonctionnement et bien sûr qu'il y a des conventionnements avec le Ministère de la Défense, avec le Ministère de la Justice et on encouragera et on aidera la crèche à avoir plus de conventionnements pour arriver à la remplir. Moi je ne suis pas inquiète sur le remplissage, je pense que cet équipement sera utilisé. Je propose de passer au vote de ce budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Où l'exposé du rapporteur

- **ADOpte** le Budget 2010 du budget annexe RENOVATION URBAINE,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

Délibération n°5

Budget annexe « REGIE MUNICIPALE FETES et ANIMATIONS » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Nous vous demandons donc d'adopter le budget fêtes et animations, il n'y a pas d'investissement et en fonctionnement 2 777 000 euros.

Mademoiselle Sophie AVANT : Je voudrais intervenir sur ce budget de la régie municipale des Fêtes et Animations et parler du bilan de cette année pour comprendre une ligne budgétaire qui est une subvention de 280 000 euros, qui je pense peut se comprendre étant donné que le bilan des fêtes de la Madeleine serait à priori de moins de 150 000 euros, donc je pense que cela est assez important sachant que cette année il y a eu un jour de moins et quand plus certaines prestations organisées par des associations ont été subventionnées sur le budget général de la ville alors qu'auparavant cela était intégré au budget du Comité des Fêtes de la Madeleine. Donc vous comprendrez pourquoi il y a quelques temps lors du reproche des 90 000 euros de subvention pour le Comité, je peux me poser la question suivante à savoir à quoi cela servait de dissoudre le Comité des Fêtes. Je finirais juste pendant que j'y suis par rapport à l'augmentation des tarifs dont nous avons parlé tout à l'heure, nous n'avons pas abordé le sujet sur le budget primitif mais il y a quand même cette année une augmentation de 3% des places de corridas et des abonnements. Je voulais le signaler également afin que les Montois soient informés de ces augmentations.

Madame le Maire : Bon je comprends la nostalgie du Comité des Fêtes, ce n'était pas pour l'histoire des subventions, ce n'était pas du tout le problème des subventions, subventions que pouvaient apporter la ville au Comité. Nous aurons un Compte Administratif et nous saurons au moment du Compte Administratif très précisément qu'elles auront été les dépenses et les recettes engagées. Bien entendu un jour de moins c'est vrai, nous sommes à cinq jours, que vous dire, qu'effectivement les Fêtes se passent bien mais il nous faut plus de sécurité, cela c'est multiplié et je pense que d'ailleurs que cela ne rentre pas dans le budget du Comité des Fêtes à l'époque, mais bon peu importe, c'est quelque chose dont le poste est particulièrement important, nous avons également mis en place des navettes qui ont été onéreuses, qui sont une première et qui ont très bien fonctionnées et nous le regrettons pas du tout, donc effectivement nous avons un coût supérieur puisque nous avons des prestations supérieures, très simplement, et que tout est dans le budget, repas, communication, ce qui n'était pas le cas auparavant. Sur ce qui est des tarifs sur les corridas, je laisse la parole à Monsieur Bertrand TORTIGUE.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : C'est très simple, mais avant juste une question, quand tu parlais de 280 000 euros par rapport à 150 000 euros de recettes ? Ce n'est pas l'opposition de l'investissement de 280 000 euros à la participation de la Ville ? Je le rappelle, au budget, il n'y a pas que les fêtes de la Madeleine.

Mademoiselle Sophie AVANT : C'est ce que j'ai bien précisé.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Bon, c'est ça le budget, il n'y a pas que les Fêtes de la Madeline. Point de vue augmentation, c'est vrai ça fait un peu moins de 3%, 2,5, là-dessus c'est la différence entre les catégories mais la raison en est simple, parce que si nous espérons organiser des Férias du niveau de l'année dernière et bien cette année nous allons certainement passer par une augmentation de prix des cartels, et on ne peut pas faire autrement. Je précise que cette augmentation correspond tout à fait à l'augmentation moyenne qui était de 2.5% qu'il y a eu entre 2001 et 2007. Qui était une augmentation d'un moins de 17% sur six ans, ce qui fait environ 2.5% par an, c'est une augmentation logique mais si on pouvait l'éviter, on le ferait.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « REGIE MUNICIPALE FETES et ANIMATIONS » pour l'exercice 2010, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur**

- **ADOpte** le Budget 2010 du budget annexe de la Régie des fêtes,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

Délibération n°6

Budget annexe « TOURISME » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Donc au budget annexe tourisme, il n'y a que du fonctionnement et à hauteur de 72 000 euros.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « TOURISME » pour l'exercice 2010, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Où l'exposé du rapporteur

- **ADOpte** le Budget 2010 du budget annexe du TOURISME,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

Délibération n°7

Budget annexe « Parking du Midou » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

En fonctionnement, 528 000 euros et en investissement, 351 000 euros ce qui nous fait un total de 879 000 euros.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe du « Parking du Midou » pour l'exercice 2010, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Où l'exposé du rapporteur

- **ADOpte** le Budget 2010 du budget annexe du Parking du Midou.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

Délibération n°8

Budget Ville - Contribution Budget Principal Ville au budget annexe « parking du Midou » – Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Nous l'avons vu à l'occasion de la présentation du budget principal, le budget principal alimente le budget du Midou à hauteur de 445 000 euros essentiellement pour permettre au budget du Midou de financer son emprunt, et celui-ci prendra fin, en fin d'année 2010.

La présentation comptable nous impose la distinction entre les deux types de parking de stationnement payant selon l'endroit où ils sont mis en place :

- Stationnement voirie, dépenses recettes figurant au budget général,
- Stationnement en ouvrage-parking couvert du Midou, géré en régie directe, dont les dépenses et recettes sont annexées au budget.

Dès lors, il convient d'ajuster le budget annexe parking du MIDOU, par une contribution de la commune qui en 2010 sera de **445 000 €T.T.C.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité Où l'exposé du rapporteur

- **APPROUVE** l'ajustement du budget annexe parking du Midou par une contribution de la Ville qui s'élève pour 2009 à 445 000 € TTC.

Délibération n°9

Budget annexe « Pompes funèbres Municipales » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Monsieur Jean Pierre PINTO : En fonctionnement, 986 200 euros et en investissement, nous avons prévu 82 700 euros, ce qui fait un total pour le budget annexe de 1 068 900 euros.

Monsieur Alain BACHE : L'an dernier, vous nous aviez fait part d'une décision, on avait appelé ça privatisation d'un certain service qui était fait par les Pompes Funèbres municipales, à l'ouverture des tombes etc...J'ai été saisi par des familles qui m'ont fait part de leur mécontentement quant aux tarifs qui sont appliqués. Parce que semble-t-il cela a contribué à une augmentation, vous parliez tout à l'heure d'une augmentation raisonnable des tarifs, là je vais vous en citer, semble-t-il que c'est plus de 150% d'augmentation. Es ce une réalité ou pas ?

Monsieur Jean Pierre PINTO : A ma connaissance, nous répercutons à l'euro près, le coût du creusement auprès des familles comme cela était pratiqué avant mais cela était fait par des fonctionnaires de la ville.

Monsieur Alain BACHE : Je vais m'expliquer, semble-t-il que sur les tarifs qui étaient appliqués, avant à l'ouverture des caveaux c'était 120 euros. Nous sommes passés à 260 euros, le creusement des fosses c'était 120 euros et nous sommes passés à 350 euros, ce qui fait une augmentation de plus de 116% pour le premier chiffre cité et ce qui fait une augmentation de plus de 190% pour le second chiffre, es-ce vrai ou pas ?

Monsieur Jean Pierre PINTO : Alors, je ne maîtrise pas totalement le budget des Pompes Funèbres, par contre ce que je peux vous dire pour l'ouverture des cavots, la mise en place date depuis janvier 2008 donc vous devez éventuellement mieux que moi connaître la réponse parce que nous étions pas là lorsque cela a été fait. Peut être effectivement que cela a augmenté de 116% mais franchement je n'ai pas fait le rapport. Par rapport à ce que nous avons mis en place, la ville ne fait pas de bénéfice lorsqu'un creusement de fosse est réalisé, mais par rapport à l'augmentation je ne peux pas vous dire parce que je ne l'ai pas calculé donc je ne peux pas vous dire si c'est vrai ou faux. Par contre ce qui m'étonne c'est qu'avant on répercutait le tarif ville donc la différence me semble tout de même importante.

Monsieur Alain BACHE : Tout simplement, c'est certainement moins cher de faire cela par un service public que par un privé ?

Monsieur Jean Pierre PINTO : Non, mais tout simplement nous avons une grande difficulté, c'est que nous ne savons pas pour l'instant, et ça tombe bien puisque j'ai acté ce matin le fait, nous ne savons pas calculer le coût de revient des services de la ville. Nous allons donc le mettre en place dans les six premiers mois de 2010 pour pouvoir calculer le coût de revient, et à partir de là je pourrai vous répondre. Pour l'instant je ne suis pas en capacité de vous répondre.

Monsieur Alain BACHE : Je n'invente pas les chiffres, c'est une réalité, je demande juste une confirmation des chiffres que j'ai en ma possession, c'est tout.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « Pompes funèbres Municipales » pour l'exercice 2010, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Où l'exposé du rapporteur

- **ADOpte** le Budget 2010 du budget annexe Pompes Funèbres Municipales,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

Délibération n°10

Modification des statuts et règlement intérieur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

Les statuts et le règlement intérieur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres n'ont pas été modifiés depuis 1989. Il se trouve que certaines dispositions de ces statuts ne sont plus conformes aux dispositions réglementaires fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le mode de fonctionnement des régies municipales.

Afin de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts et règlement qui vous sont présentés en annexe du présent projet de délibération.

Au vu de ces nouveaux statuts il est également proposé de nommer comme membres suppléants :

Au titre des représentants de la commune :

- 1- Madame Chantal COUTURUER
- 2- Monsieur Nicolas TACHON
- 3- Madame Cathy DUPOUY VANTREPOL
- 4- Monsieur Alain BACHE

Au titre du collège des personnes qualifiées :

- | | |
|----------------------|---|
| 1 Mme Françoise PONS | pour l'association AFIM, |
| 2 M Alain SALINAS | pour l'association des Familles en Deuil, |
| 3 M Jean POEYDEMANGE | pour l'association des Crématistes des Landes |

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

-APPROUVE les nouveaux statuts et règlement de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

-APPROUVE la nomination des suppléants au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

Délibération n°11

Régie Municipale des Pompes Funèbres - Fixation des tarifs 2010

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Il convient pour notre assemblée, de fixer les tarifs de la régie municipale des Pompes Funèbres pour l'année 2010, comprenant les prestations obligatoires et autres prestations (ornements funéraires, fleurs et compositions artificielles, imprimerie).

Il est précisé que lors de sa réunion en date du 30 novembre 2009, le conseil d'exploitation a approuvé ces tarifs.

A - CORBILLARD

Corbillard pour convoi local sans cérémonie (1)	139,00
Corbillard automobile du domicile (ou d'un autre point de la ville) (1) à un cimetière de la ville, y compris le passage à un édifice cultuel	144,00
Corbillard pour convoi extérieur jusqu'au 20ème Km (2)	160,00
Corbillard pour convoi extérieur du 21ème au 40ème Km (2)	170,00

Corbillard pour convoi extérieur du 41ème au 60ème Km (2)	182,00
Corbillard pour convoi extérieur au delà de 60 Km (2)	196,00
Pour convoi enfant	40,00
Char porte-couronne	91,00

(1) km compris dans le forfait

(2) kms parcourus en sus

B - PERSONNEL

Personnel pour le service funèbre pendant les heures normales, du domicile (ou d'un autre point de la ville), y compris passage à un édifice cultuel, jusqu'au lieu d'inhumation

Pour convoi local sans cérémonie	151,00
Pour convoi local avec cérémonie civile ou religieuse	218,00
Personnel pour convoi extérieur jusqu'au 20ème Km	299,00
Personnel pour convoi extérieur du 21ème au 40ème Km	342,00
Personnel pour convoi extérieur du 41ème au 60ème Km	383,00
Personnel pour convoi extérieur au delà de 60 Km	424,00
Pour convoi enfant	71,00
Chauffeur-porteur	32,00
Ordonnateur	37,00

C - PRESTATIONS AVEC PERSONNEL

Départ ou arrivée de corps non précédé(e) d'une cérémonie, religieuse ou autre, ni d'un convoi,	145,00
Départ ou arrivée d'enfant et mort-né, non précédé d'un convoi ni de cérémonie	54,00
Service mort-né	43,00
Ouverture caveau	268,00
Creusement de fosse	361,00
Forfait exhumation avec ou sans réduction de corps	195,00
Forfait exhumation avec réduction par corps supplémentaire	95,00
Forfait exhumation pour enfant avec ou sans réduction	66,00
Élimination par crémation des déchets de cercueils après exhumation	94,00
Soins de conservation effectués hors funérarium municipal	255,00
Démarches simplifiées (1)	40,00
Frais de dossier et démarches locales (1)	98,00
Frais de dossier et formalités hors département(1)	190,00
Frais de dossier et formalités pour transfert à l'étranger(1)	230,00

(1) majoration de 50% les nuits, dimanches et jours fériés

D - MISE EN BIÈRE

1 - Mise en bière au funérarium*	58,00
2 - Mise en bière au domicile du défunt*	116,00
3 - Mise en bière à la morgue hospitalier*	140,00

* Mise en bière préalable à la demande de la famille le tarif est majoré de 50%

E- CERCUEILS

1- Cercueil tombeau grand-luxe bois exotique	2 250,00
2- Cercueil tombeau grand-luxe chêne	1 860,00
3- Cercueil luxe chêne forme tombeau	1 150,00
4- Cercueil luxe chêne forme parisienne	935,00
5- Cercueil demi-luxe chêne forme parisienne	690,00
6- Cercueil ordinaire chêne forme parisienne avec fenêtre	660,00
7- Cercueil ordinaire chêne forme parisienne	440,00
8- Cercueil social chêne forme parisienne	289,00
9- Cercueil crémation pin massif forme parisienne	440,00
10- Cercueil Tombeau crémation pin massif	747,00
11- Cercueil enfant de 1 M à 1 M 60	210,00
12- Cercueil enfant 0,80	82,00
13- Cercueil pour enfant mort-né forme trapezoïdale	52,00

* Nota: Majoration de 15% sur le tarif TTC pour tout cercueil supérieur à 1,85

F- RELIQUAIRES

1- Reliquaire bois 0,80	68,00
2- Reliquaire bois 1,00	96,00
3- Reliquaire bois 185	264,00

G- CERCUEILS ZINC

1- de 0,80 à 1,20	153,00
2- Cercueil zinc 1,50	366,00
3- Cercueil zinc 1,85 forme parisienne ou tombeau	414,00
4- Cercueil zinc avec hublot	602,00

* Nota: Majoration de 20% sur le tarif TTC pour tout cercueil supérieur à 1,85

H- ACCESSOIRES DE CERCUEILS (prix à l'unité)

A- BAC ET FILTRE

Bac d'étanchéité biodégradable	12,00
---------------------------------------	--------------

Filtre épurateur cercueil	71,00
Filtre épurateur caveau + sac support organique	233,00

B- POIGNÉE

1- Poignée enfant	4,00
2- Poignée n°1 NI	8,40
3- Poignée n°2 CA	12,50
4- Poignée n°3 VB	24,00
5- Poignée n° 4 VB Luxe	37,50
6- Poignée n° 5 grand luxe bronze ou laiton massif	101,00
7- Poignée crémation	10,00
8- Poignée crémation Luxe	22,00

C- VISSERIE

1- Tire-fond carré CA	5,00
2- Tire-fond carré VB	5,00
4- Cache-vis NI	3,00
5- Cache-vis Luxe zamack	6,00
6- Cache-vis bronze massif	19,00

I- GARNITURES EXTERIEURES DE CERCUEILS

Croix enfant	12,50
Croix n°1 sociale Nickel	19,00
Croix n°2 ordinaire Vieux Cuivre	25,00
Croix n°3 demi-luxe Vieux Bronze	42,00
Croix n°4 luxe	55,00
Croix n°5 grand luxe Laiton ou Bronze Massif	137,00
Croix n°7 crémation Bois	25,00
Croix n°8 crémation Luxe	35,00
Croix Huguenotte Vieux Bronze	55,00
Croix orthodoxe Laiton	57,00
Alliance Laiton ou Vieux Cuivre	21,00
Croissant Laiton	34,00
Etoile de David Laiton	21,00
Etoile Musulmane Laiton	21,00
Flambeau Vieux Cuivre	34,00
Palme Laiton ou Vieux Cuivre	26,00
Rose Laiton	57,00
Rose plastique dorée pour crémation	26,00
Plaque gravée Nickel	18,00

Plaque gravée plastique dorée + cadre laiton	25,00
Plaque gravée Bronze ou Laiton	68,00

J-GARNITURES INTÉRIEURES DE CERCUEILS

Capiton n°1	40,00
Capiton n°2	60,00
Capiton n°3	115,00
Capiton n°4	142,00
Capiton n°5	279,00
Capiton n°6	393,00
Capiton enfant	16,00

K-GARNITURES INTÉRIEURES DE CERCUEILS (suite)

Housse de transport biodégradable	44,00
Housse pour exhumation	135,00
Sels désinfectants	8,50
Matières absorbantes pour cercueil zinc	34,00
Sac support organique pour cuve étanche	41,00
Ouates cellulosiques x2	7,20

L- ACCESSOIRES DIVERS

Tables et recueil à signatures	65,00
Recueil seul	23,00
Boîte à dons	23,00
Table réfrigérante	60,00
Frais de facturation (avis de presse non suivi d'obsèques)	5,00

M- TRANSPORT

Prise en charge stationnement maximum de 30 mn	50,00
Par kilomètre parcouru	1,08
Attente pendant cérémonie religieuse, civile, crémation	63,00

N- TRANSPORT PAR V.T.C

Forfait transport de l'hôpital vers le funérarium municipal	64,00
Forfait transport à résidence Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont	89,00
Forfait transport extérieur	98,00
=Forfait+Tarif Km*Kms parcourus+ Housse	Tarif kilomètre
	1,08

NOTA: Les dimanches & jours fériés, après 18 heures les jours ouvrés
une majoration de 50% sera appliquée au forfait.

O- FUNÉRARIUM

Case réfrigérée par jour	41,50
Location salle omni-culte	66,00
Location journalière d'un salon funéraire	53,00
Location salle thanathopraxie (1)	108,00
Toilette (1)(2)	73,00
Habillage (1)(2)	44,00
Forfait soins de conservations (1) (2)	193,00

NOTA (1): Les dimanches, jours fériés et les nuits (à compter de 21h - 7h)
une majoration de 50 % sera appliqué à ces tarifs.

NOTA (2): Majoration de 50% à compter de 18h les jours ouvrés de la semaine.

P - URNES

Tarif des urnes	de	41,00
	à	559,00

Q - IMPRIMERIE

Carte de condoléances avec enveloppe (les 30 cartes)	35,00
Carte de condoléances avec enveloppe (les 45 cartes)	47,00
Carte de condoléances avec enveloppe (les 60 cartes)	57,00

R - ORNEMENTS FUNÉRAIRES

Tarif des ornements funéraires		
Plaques et vases	de	41,00
	à	479,00
Croix	de	105,00
	à	707,00
Fleurs artificielles	de	40,00

	à	910,00
Inter pour plaque		5,00
Inter pour croix		10,00
Inter à graver		14,00

Le Conseil Municipal à la majorité

Où l'exposé du rapporteur,

-APPROUVE les nouveaux tarifs de la régie municipale des Pompes Funèbres à compter du 1er janvier 2010.

Délibération n°12

Admission en non valeurs Pompes Funèbres Municipales – année 2009

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Monsieur le Trésorier d'Agglomération nous a informés qu'il n'a pu faire le recouvrement de certaines recettes des Pompes Funèbres Municipales datant des exercices **2002 à 2006** – conformément au tableau suivant – pour un montant de **2 938,36** Euros.

Années	Titres	Montants
2002	62	180,00
2003	632	1 628,64
2004	259	1 115,72
2006	241	14,00

Il est proposé à l'assemblée, que lui soit accordée l'allocation en non-valeurs de ces recettes

Où l'exposé de son rapporteur,

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération

Délibération n°13

Budget annexe « Pompes Funèbres Municipales » - Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2010

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Considérant les variations du niveau de la trésorerie de la Régie Municipale des Pompes Funèbres de la ville de Mont de Marsan, et s'agissant d'un budget soumis à la TVA depuis le 1^{er} janvier 1999,

Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie pour l'exercice 2010, auprès d'un établissement financier, afin de gérer au mieux ces variations,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

DONNE un avis favorable à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le compte de la Régie des Pompes Funèbres Municipales pour l'année 2010,

FIXE le montant de ce crédit à la somme de 50 000 €uros (CINQUANTE MILLE EUROS), une consultation auprès des établissements bancaires devra être ouverte conformément au code des marchés publics,

AUTORISE Madame le Maire ou, en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités d'y rapportant.

Délibération n°14

Tarifs pour l'exercice 2010 - Budget Principal Ville.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Je vais quand même le redire, et je vous mets au défi de montrer que je me trompe, redire les chiffres que j'ai dit tout à l'heure parce qu'on l'a encore affirmé, et on le verra dans le procès-verbal, que tous les tarifs avaient augmentés, je reprends : 40% des tarifs de cette année ont augmentés, 56% n'ont pas bougés et 3.5% ont baissés. Cela veut dire concrètement que 300 tarifs sont à la hausse et 426 sont stables. Je reprends les chiffres, l'année dernière c'était 52% à la hausse, il y a deux ans 57% et trois ans, 83%. C'est la réalité des chiffres. Je ne vais pas rentrer dans tout le détail des tarifs il y en a, à peu près 17 pages.

Abdallah EL BAKKALI : Monsieur PINTO s'il vous plaît, on sait bien que des pourcentages, cela ne veut rien dire, si vous avez dix chiffres, vous n'en prenez qu'un seul, vous le multipliez par quatre, ça fait que 10% d'augmentation, et neuf chiffres n'ont pas augmentés, donc elle est importante l'augmentation. Il ne faut pas prendre les pourcentages pour dire que nous avons augmenté que 40% des tarifs. Cela ne veut rien dire. Je vous donne l'exemple ici en prenant dix chiffres, en n'en prenant qu'un seul, mais de façon très importante, et bien il n'y en a qu'un seul qui a augmenté, et neuf qui n'ont pas augmentés, alors je peux dire la même chose.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Mais attendez, je réponds à vos arguments puisque tout à l'heure vous avez dit que..., vous permettez, vous permettez, vous êtes toujours constructif là, on est bien d'accord ? Vous permettez,...

Madame le Maire : S'il vous plaît, laissé à Monsieur Jean Pierre PINTO vous répondre, et vous aurez la parole en suivant, s'il vous plaît...

Abdallah EL BAKKALI : Es ce que je suis obligé de le répéter trois fois ? La première fois et la seconde je n'ai rien dit mais je me répète.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Vous m'auriez écouté, j'ai dit en préambule, que Monsieur Renaud LAGRAVE avait dit, que tous les tarifs globalement avaient augmentés, je dis : c'est faux il n'y a que 40% des tarifs qui ont augmentés. Ensuite, vous n'êtes pas intervenu pour dire globalement que le taux des tarifs avait

augmenté, j'en prends acte en plus, donc je ne vous réponds pas là-dessus, c'est pour ça. Je réponds à vos questions parce que si je commence à inventer d'autres réponses, on ne va pas s'en sortir.

Abdallah EL BAKKALI : Ca va concerner cette délibération 14 et la n°39 également concernant les cantines. Comme vous le savez, maintenant je fais partis des commissions sportives et scolaires et tous les ans nous proposons une augmentation qui est certes modérée, parce que je l'ai votée aussi, mais qui est effective. On peut dire qu'une augmentation de 1.5, 2% ce n'est rien, par contre il faut voir dans quel contexte général, arrivent ces augmentations et à qui elles s'adressent. La crise elle est là, tout le monde l'a vue, le chômage est en augmentation, le pouvoir d'achat est en baisse, il n'y a aucune augmentation significative des salaires depuis des années, et tout à l'heure, vous parliez aussi de la tempête KLAUS, donc l'année 2010 s'annonce encore plus difficile. Dans ce contexte qui est quand même exceptionnel, vous l'admettez, exceptionnellement dégradé, pourquoi ne pas prendre une décision aussi exceptionnel et de faire une pause? Je ne dis pas pour tout le temps, mais au moins de faire une pause pour les Montois, une pause dans cette éternelle hausse des tarifs. Ce n'est peut-être pas possible sur tous les tarifs mais sur certains tarifs qui touchent des familles modestes ou à emplois précaires. Je ne sais pas, par exemple la restauration, les cantines, le centre de loisirs ou des loyers que vous gérer, le stationnement, ce sont des gens qui travaillent, donc est-il possible de réfléchir à une pause, geler au moins une année pour laisser souffler les gens. Qu'en pensez-vous?

Madame le Maire : Je ne vais pas tout à fait dire le fond de ma pensée, je pense qu'il ne vaut mieux pas, mais je pense néanmoins qu'il y a effectivement des mesures qui ont été prises, et vous le savez puisque vous êtes à la Commission scolaire, concernant les tarifs de premier forfait pour les personnes qui sont le plus en difficultés, la tranche moyenne qui n'augmente pas, donc vous le savez très bien que nous avons fait en fonction de ce type de critère. Maintenant quand vous êtes en train de me dire : « C'est bien vous n'augmentez pas les impôts, vous êtes vachement bien vous, c'est bien, c'est très très bien, » parce que c'est bien ce que j'entends là, et d'un autre côté vous me dites : « Les tarifs il ne faut pas les augmenter non plus parce que les pauvres gens... » Vous avez raison tout le monde à des difficultés, mais vous savez aussi que vous nous réclamer d'augmenter les états de services et que vous nous reprocher de ne pas pouvoir rémunérer à leurs justes valeurs certains, c'est de bonne guerre, je n'en attendais pas moins de vous, et vous le savez c'est de très bonne guerre, mais à un moment donné il faut être réaliste. Je peux vous dire qu'il y a beaucoup de municipalité qui ont été beaucoup plus réalistes que nous, qui se sont engagées dans les augmentations de taux de fiscalités à plein régime depuis les élections, je ne citerai pas de ville très proche de nous, dans les Landes. Nous avons fait un choix, qui était un choix je pense honnête et non démagogique et qui nous semblait important, inutile de vous dire non plus que l'on ne peut pas subir les augmentations des fluides, des denrées pour préparer les repas, subir les augmentations des agents et du personnel parce qu'il il y a la GVT où les choses augmentent en permanence et ne pas le répercuter sur les coûts que nous avons dans les tarifs municipaux. Nous ne pouvons pas tout faire, ou alors nous n'augmentons pas les tarifs et nous augmentons les impôts, il y a un moment où la collectivité ne peut pas tout faire, il faut que vous le compreniez. Nous essayons de faire au plus juste, nous essayons de faire au minimum, nous essayons de faire une bonne gestion, honnête, juste et équitable, mais je suis désolé cela passera par l'augmentation de 40% de tarifs sur 700 environ.

Abdallah EL BAKKALI : Je vous parlais simplement d'une situation exceptionnelle, ce n'est pas comme les autres années.

Madame le Maire : Oui, mais la situation exceptionnelle, nous en avons tenu cas.

Abdallah EL BAKKALI : Oui, mais il y a eu la crise, il y a eu récession.

Madame le Maire : La situation exceptionnelle, nous en avons tenu cas pour les familles les plus en difficultés dans la restauration scolaire, vous le savez très bien. Nous en avons tenu cas pour les jeunes qui n'ont pas

beaucoup d'argent et qui veulent accéder au culturel, il y a des spectacles qui ne bougent pas. Nous en avons tenu cas dans beaucoup beaucoup de choses.

Abdallah EL BAKKALI : Oui mais j'avais demandé d'avoir un tarif dégressif pour les fratries au niveau du centre de loisirs, or si on a un ou quatre enfants au centre de loisirs c'est la même chose. On aurait pu au moins faire un petit tarif dégressif. Je l'ai proposé mais c'est passé à l'as.

Madame Éliane DARTEYRON : Oui, effectivement on en a discuté en commission scolaire mais il vous a été répondu que généralement ce sont des familles qui multipliaient toutes les aides possibles et leurs coûts de revient en général est le plus bas, le coût de revient famille. Sur 12.50 euros qui est le prix de revient de la journée, le coût famille est en fonction du coefficient familial et part de 4.80 à un petit peu plus de 12 concernant la dernière tranche de coefficient familial. Il n'y a pas de tarif dégressif à ce jour effectivement.

Madame Rose LUCY : On parle en effet des familles en très très grandes difficultés, c'est vrai qu'elles peuvent bénéficier des aides, mais moi je pense à certaines couches de la population également, qui ne disposent pas d'aide et qui sont très très limites. Il y a eu une enquête où les résultats sont parus dans le journal « Le Monde » récemment, qui parle de certains salaires où les gens ne s'en sortent pas et en effet ils sont peut être juste au-dessus du SMIC et ces derniers ne bénéficient pas de grand-chose, nous on pense également à ceux-là. Alors ensuite nous dire que cela n'était pas un argument démagogique, vous voulez le faire croire à qui?

Abdallah EL BAKKALI : Donc nous nous abstiendrons au niveau du vote.

Madame le Maire : En termes de démagogie, je peux vous répondre que les argumentations que vous êtes en train de prendre actuellement, c'est exactement la même chose, donc on ne va pas se lancer de la démagogie à la figure,...

Madame Rose LUCY : Donc vous reconnaissez que c'était démagogique.

Madame le Maire : On ne va pas se lancer de la démagogie à la figure mais je pense qu'entre les termes démagogiques que l'on ne tient pas et ceux que l'on essaie de tenir c'est déjà pas mal.

Comme Chaque année, il convient de proposer à notre assemblée les tarifs applicables sur le budget principal de la ville pour le prochain exercice budgétaire, à compter du 1^{er} janvier 2010.

TARIFS RESTAURATION GÉNÉRALE

NATURE	2009	2010
REPAS MATERNELLES		
REPAS OCCASIONN.	2,60 €	2,65 €
REPAS PRIMAIRES		
REPAS OCCASIONN.	2,90 €	2,95 €
REPAS DIVERS		
ARPA	4,50 €	4,60 €
COLLEGES/LYCEES,,,	3,15 €	
M.A.S.	6,00 €	6,10 €

MATERNELLES	2,85 €	2,90 €
PRIMAIRES/C.LOISIRS	3,15 €	3,20 €
ADAPEI (marcadé/ime/esat)	3,85 €	4,00 €
LISA	2,95 €	3,00 €
ADAPEI SSID	6,30 €	6,40 €
IUT/IUFM/CROUS	2,85 €	2,88 €

SELF BOSQUET	2009	2010
REPAS		
PRIX DE BASE	6,00 €	6,10 €
INVITE	9,00 €	9,15 €
GROUPE	9,00 €	9,15 €
BOISSONS		
1/4 L.VIN	0,80 €	0,80 €
EAU MINERALE 50 CL	0,50 €	0,50 €
AUTRES PRESTATIONS		
PETIT DEJEUNER	2,00 €	2,10 €
GOUTER	2,00 €	2,10 €

SERVICE SPORT

STAGES EVASIONS	2009	2010
SKI	400,00 €	408,00 €
MER	316,75 €	
MONTAGNE	251,00 €	
PASS SPORTS- ADULTES -		
CARTE ADULTE	4,00 €	4,05
GOLF	65,00 €	70,00
GOLF REDUCTION (- 25 ANS-CHOMEURS-RMISTES)		55,00
NATATION	35,75 €	36,30
REMISE EN FORME	27,10 €	27,50
RANDONNEE SS TRANSP.	6,30 €	6,40
RANDONNEE AV.TRANSP.	15,00 €	15,20
INITIATION TENNIS	27,10 €	27,50
TOURNOIS SPORT PR TOUS		
SPORTS CO.P/JOUEUR/P/TOURNOI	12,10 €	12,10
SPORTS INDIV.P/JOUEUR/P/TOURNOI	6,50 €	6,60
PASS SPORTS- ENFANTS -		
CARTE ENFANT	2,30 €	2,35
PASS SPORTS 6-10 ANS P/PERIODE	9,20 €	9,20
PASS SPORTS PETITES VACANCES	1,80 €	1,80
PASS SPORTS GDES VACANCES	1,80 €	1,80
PASS SPORTS MULTI SPORTS	50,90 €	
STAGE MONO ACTIVITE	8,45 €	
SORTIE MER/MONTAGNE	15,70 €	
SORTIE MER/MONTAGNE QF 0-449 €	10,00 €	
SORTIE MER/MONTAGNE QF449,01-723 €	13,35 €	
MERCREDIS NEIGE 1 SORTIE	20,00 €	DE 14,70 A 21 €
MERCREDIS NEIGE 2 SORTIES	50,00 €	DE 36,40 A 52 €

MERCREDIS NEIGE 3 SORTIES (par sortie)	65,00 €	DE 47,60 A 68 €
ECOLE NATATION	29,25 €	29,70 €
BEBES NAGEURS	56,30 €	57,20 €
PISCINE ENFANT 0 A 3 ANS	Gratuit	
PISCINE ENFANT 4 A 11 ANS		
ANNUEL	90,00 €	93,00 €
1 ENTREE	1,45 €	1,50 €
5 ENTREES	7,00 €	7,25 €
ABT 10 ENTREES	13,00 €	13,40 €
ABT 20 ENTREES	22,00 €	22,75 €
ABT 50 ENTREES	46,00 €	47,60 €
JEUNES DE 12 A 17 ANS		
ANNUEL	120,00 €	124,20 €
1 ENTREE	1,75 €	1,80 €
5 ENTREES	8,00 €	8,20 €
ABT 10 ENTREES	15,50 €	15,95 €
ABT 20 ENTREES	27,00 €	27,80 €
ABT 50 ENTREES	60,00 €	61,50 €
ADULTES (+ 18 ANS)		
ANNUEL	170,00 €	175,00 €
ANNUEL COUPLE		315,00 €
1 ENTREE	2,45 €	2,50 €
5 ENTREES	11,00 €	11,20 €
ABT 10 ENTREES	21,00 €	21,40 €
ABT 20 ENTREES	37,00 €	37,75 €
ABT 50 ENTREES	86,00 €	87,75 €
PASS TARIF REDUIT (ETUDIANTS/RMI)	1,80 €	1,85 €
PERTE BADGE	2,80 €	2,85 €
INSTALLATIONS SPORTIVES (P/H)		
TERRAINS SPORTS	3,25 €	3,50 €
SALLES DE SPORTS	3,25 €	3,50 €
PISCINE	5,40 €	6,00 €

SERVICE PARC TECHNIQUE

PRESTATIONS DE SERVICES - VEHICULE SANS CHAUFFEUR	2009	2010
CAMION BENNE 14-198-20	41,25 €	41,66 €
GOUDRONNEUSE 3-59	45,00 €	45,45 €
CYLINDRE 190	10,55 €	10,66 €
COMPRESSEUR 341	12,25 €	12,37 €
HOUGH 60-34	34,20 €	34,54 €
PELLE MECANIQUE 116-544	31,00 €	31,31 €
TRACTEUR HORTICOLE	12,25 €	12,37 €
TRACTEUR AGRICOLE	21,45 €	21,66 €

CAMION NACELLE 93-106	41,25 €	41,66 €
CAMION GRAVILLONNEUR 70	44,20 €	44,64 €
MANITOU CHARIOT ELEVATEUR	13,30 €	13,43 €
BALAYEURSE DULEVO	21,60 €	21,82 €
BALAYEUSE MATHIEU 560	26,60 €	26,87 €
BALAYEUSE MATHIEU AZURA	15,85 €	16,01 €
BALAYEUSE EUROVOIRIE	18,75 €	18,94 €
BALAYEUSE SK 151	16,70 €	16,87 €
MAIN D' ŒUVRE BATIMENT		
CHAUFFAGE	26,25 €	26,51 €
SANITAIRE	25,15 €	25,40 €
PEINTURE	24,40 €	24,64 €
MENUISERIE	25,50 €	25,76 €
MACONNERIE	24,00 €	24,24 €
ELECTRICITE	24,00 €	24,24 €
CHARPENTE	24,25 €	24,49 €
METALLERIE	25,70 €	25,96 €
MAIN D' ŒUVRE VOIRIE		
ECLAIRAGE PUBLIC	24,60 €	24,85 €
PROPRETE URBAINE NETTOIEMENT	24,60 €	24,85 €
PROPRETE URBAINE NON MENAGER	24,60 €	24,85 €
FETES ET MANIF.	23,30 €	23,53 €
SONO	24,80 €	25,05 €
DIVERS	24,00 €	24,24 €
FEUX TRICOLORES	25,90 €	26,16 €
SIGNALISATION	24,60 €	24,85 €
ENTRETIEN VOIRIE	24,60 €	24,85 €
MAIN D'ŒUVRE GARAGE		
MECANIQUE	24,60 €	24,85 €
CAROSSERIE	22,40 €	22,62 €
MAIN D'ŒUVRE JARDINS		
SERRES CHANTIERS	22,75 €	22,98 €
STADES	23,30 €	23,53 €
PARC J.RAMEAU	24,00 €	24,24 €
PARC NAHUQUES	24,40 €	24,64 €
GOLF	21,00 €	21,21 €
MAIN D'ŒUVRE SPECTACLES		
TAUX NORMAL		
OUVREUSE	15,35 €	15,50 €
REPASSEUSE	15,70 €	15,86 €
CONTROLEUR	15,00 €	15,15 €
COURSIER	12,20 €	12,32 €
MANUTENTIONNAIRE	16,10 €	16,26 €
TAUX DIMANCHE		
OUVREUSE	17,90 €	18,08 €
REPASSEUSE	17,90 €	18,08 €
CONTROLEUR	18,10 €	18,28 €
COURSIER	15,15 €	15,30 €
MANUTENTIONNAIRE	18,85 €	19,04 €
URNE ET ISOLOIR		
ASSOCIATIONS	gratuit	gratuit
URNE ET ISOLOIR	5,00 €	5,00 €

LIVRAISON S/MT.MARSAN	25,00 €	
LIVRAISON H/MT.MARSAN	40,00 €	

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

JARDINS FAMILIAUX - TARIF ANNUEL LOCATION	2009	2010
PARCELLE 150 M2	28,00 €	28,00 €
PARCELLE 300 M2	56,00 €	56,00 €
TARIFS MARCHÉ SAINT-ROCH		
ETAL		
VOLANTS LE METRE LINEAIRE	1,70 €	1,72 €
ABONNE TRIMESTRIEL 1 MARCHÉ	1,60 €	1,62 €
ABONNE TRIMESTRIEL 2 MARCHES OU SEMESTR. 1 MARCHÉ	1,50 €	1,52 €
ABONNE SEMESTRIEL 2 MARCHES OU ANNUEL 1 MARCHÉ	1,45 €	1,46 €
ABONNE ANNUEL 1 MARCHÉ	1,40 €	1,41 €
BROCANTE		
FORFAIT P/JOUR AU METRE LINEAIRE	1,70 €	1,72 €
TARIFS MARCHÉ TOUSSAINT SAINT-ROCH		
FORFAIT 1 JOURNÉE	40,00 €	40,40 €
PAR JOUR SUPPLEMENTAIRE	20,00 €	20,20 €
TARIF MARCHÉ PLACE DES ARENES		
P/JOUR ET P/M.LINEAIRE		
ABONNE TRIMESTRIEL	1,15 €	1,16 €
ABONNE SEMESTRIEL	1,10 €	1,11 €
ABONNE ANNUEL	1,05 €	0,86 €
VOLANTS	1,20 €	1,21 €
CAMION PUBLICITAIRE - FORFAIT JOURNALIER	40,00 €	40,40 €
TARIF STATIONNEMENTS - MATERIELS -		
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC POUR TRX		
PAR M2 ET P/JOUR	0,50 €	0,51 €
PAR M2 ET P/SEMAINE	3,00 €	3,03 €
OCCUPATION PAR SAPINE-GRUE-NACELLE-APP.LEVAGE		
PAR UNITE ET P/JOUR	7,00 €	7,07 €
PAR UNITE ET P/SEMAINE	42,00 €	42,42 €
OCCUPATION POUR TRX EMPLACEMENT PAYANT		
PAR UNITE ET P/JOUR	3,90 €	3,94 €
OCCUPATION POUR TRANSFERT DE FONDS		
PAR M2 ET P/MOIS	8,70 €	8,79 €
TARIFS DES TAXIS		
P/MOIS LE VEHICULE	11,70 €	11,90 €

TARIFS ANIMALIERS

TARIFS VENTE ANIMAUX PARC NAHUQUES	2009	2010
COQ NEGRE SOIE	10,00 €	10,00 €

POULE NEGRE SOIE	20,00 €	20,00 €
PINTADE	42,00 €	42,00 €
CANARD CAROLIN	32,00 €	25,00 €
CANARD MANDARIN	33,00 €	26,00 €
CANARD COUREUR INDIEN	22,00 €	22,00 €
CANARD PEPOSACA	45,00 €	45,00 €
CANARD MIGNON BLANC	12,00 €	12,00 €
CANARD A POMPOM	25,00 €	25,00 €
CANARD TACHETE DES INDES	25,00 €	30,00 €
CANARD A BEC JAUNE DU CAP	35,00 €	35,00 €
CANARD DES PHILIPPINES	30,00 €	30,00 €
PILET DES BAHAMAS ARGENTE	35,00 €	30,00 €
PILET DES BAHAMAS	35,00 €	25,00 €
PILET D'EUROPE	40,00 €	35,00 €
CANARD SIFFLEUR DU CHILI	45,00 €	35,00 €
CANARD SIFFLEUR D'EUROPE	45,00 €	35,00 €
CANARD SIFFLEUR D'AMERIQUE	45,00 €	40,00 €
SOUCHET D'ARGENTINE	60,00 €	60,00 €
NETTE ROUSSE	35,00 €	30,00 €
DENDROCYGNE BICOLORE	35,00 €	40,00 €
TARIFS VENTE ANIMAUX PARC NAHUQUES		
SARCELLE DE LAYSAN	60,00 €	30,00 €
SARCELLE A COLLIER	40,00 €	25,00 €
SARCELLE MARBREE	35,00 €	30,00 €
SARCELLE D'HIVER	45,00 €	40,00 €
SARCELLE DU BRESIL	40,00 €	40,00 €
OIE A TETE BARREE BERNACHE	80,00 €	80,00 €
OIE DE GUINEE	30,00 €	30,00 €
OIE DE L'ORENOQUE	85,00 €	85,00 €
OIE EMPEREUR	100,00 €	75,00 €
OIE CYGNOIDE	40,00 €	70,00 €
OIE DES NEIGES	50,00 €	50,00 €
BERNACHE DE MAGELLAN	70,00 €	70,00 €
BERNACHE DU Canada	60,00 €	60,00 €
BERNACHE A COU ROUX	150,00 €	150,00 €
BERNACHE NONETTE	60,00 €	50,00 €
BERNACHE A CRINIERE	40,00 €	40,00 €
BERNACHE A TETEGRISE		90,00 €
BERNACHE D'HAWAI	80,00 €	80,00 €
CYGNE NOIR	100,00 €	100,00 €
CYGNE BLANC	120,00 €	120,00 €
FAISAN ARGENTE	22,00 €	22,00 €
FAISAN DE COLCHIDE	15,00 €	15,00 €
FAISAN VENERE	25,00 €	
FAISAN HOKI BLEU	65,00 €	65,00 €
EMEU	320,00 €	320,00 €
PAON BLEU JEUNE DE L'ANNEE	43,00 €	43,00 €
PAON BLEU ADULTE	67,00 €	67,00 €
DINDON ROUGE D'AMERIQUE	40,00 €	40,00 €
MARA	250,00 €	200,00 €
MOUTON NAIN D'OUESSANT	90,00 €	90,00 €
CHEVRE ANGORA MALE	180,00 €	180,00 €

CHEVRE NAINE	50,00 €	50,00 €
BOUC	40,00 €	40,00 €
DAIM	83,00 €	
PONEY	400,00 €	400,00 €
ANE	250,00 €	250,00 €
LAMA	630,00 €	630,00 €
MULET	150,00 €	150,00 €
TADORNE DE BELON	45,00 €	45,00 €
TADORNE DE RADJAH	60,00 €	60,00 €
TARIFS VENTE ANIMAUX PARC NAHUQUES		
INSEPARABLE A FACE ROSE	20,00 €	20,00 €
PERRUCHE CALOPSYTE	20,00 €	20,00 €
PERRUCHE A CROUPION ROUGE	20,00 €	20,00 €
PERRUCHE DE BARRABAND	75,00 €	75,00 €
PERRUCHE MELANURE	70,00 €	70,00 €
TOURTERELLE DOMESTIQUE	10,00 €	8,00 €
GRUE COURONNE GRISE	800,00 €	450,00 €

TARIFS COMMUNICATION

TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES/PANNEAUX ELECTRONIQUES	2009
SPONSORING PANNEAUX ELECTRONIQUES	
TARIF COMMUNICATION	
ENCARTS GUIDE PRATIQUE	
1/8 PAGE	300,00 €
1/4 PAGE	500,00 €
1/2 PAGE	900,00 €
1 PAGE INTERIEURE	1 800,00 €
1 PAGE 3E DE COUVERTURE	2 400,00 €
1 PAGE 4E DE COUVERTURE	3 000,00 €
ENCARTS MDM	
1/8 PAGE - 1 PARUTION	240,00 €
1/4 PAGE - 1 PARUTION	470,00 €
1/3 PAGE - 1 PARUTION	760,00 €
1/2 PAGE - 1 PARUTION	930,00 €
1 PAGE - 1 PARUTION	1 540,00 €
1/8 PAGE - 3 PARUTIONS	216,00 €
1/4 PAGE - 3 PARUTIONS	423,00 €
1/3 PAGE - 3 PARUTIONS	646,00 €
1/2 PAGE - 3 PARUTIONS	790,00 €
1 PAGE - 3 PARUTIONS	1 232,00 €
1/8 PAGE - 6 PARUTIONS	190,00 €
1/4 PAGE - 6 PARUTIONS	376,00 €
1/3 PAGE - 6 PARUTIONS	570,00 €
1/2 PAGE - 6 PARUTIONS	698,00 €
1 PAGE - 6 PARUTIONS	1 078,00 €

HIPPODROME

TARIFS LOYERS BOXES/SELLERIES CENTRE HIPPIQUE	2009	2010
P/MOIS ET P/BOX OU SELLERIE		
LE TOUQUET-CHANTILLY-LONGCHAMP	20,00 €	20,20 €
DEAUVILLE	17,00 €	17,17 €

TARIFS STATIONNEMENT

TARIF STATIONNEMENTS - PERSONNES -	2009	2010
AIRES D'ACCUEIL		
AIRE DE CANENX		
FAMILLES SEDENTAIRES P/MOIS	35,00 €	35,35 €
GENS DE PASSAGE P/JOUR ET P/FAMILLE	2,10 €	2,12 €
AIRE DU CONTE		
P/FAMILLE ET P/JOUR	2,10 €	2,12 €
AIRE DU ROND		
P/FAMILLE ET P/MOIS	27,00 €	27,27 €
AIRE DES EVANGELISTES		
FORF.JOURN.PAR GROUPE DE 5 CARAVANES	60,00 €	60,60 €
DROITS DE PLACE - FETES MADELEINE - DUREE DES FETES		
EMPLACEMENT MANEGES-METIERS FORAINS		
JUSQU' A 50 M2	142,00 €	143,42 €
DE 50 A 100 M2	142+ 2,50/M2	143,42+2,53/M2
DE 100 A 200 M2	266 + 2,05/M2	268,66+2,07/M2
DE 200 A 300 M2	472 + 1,40/M2	476,72+1,41/M2
DE 300 A 400 M2	610 + 1/M2	616+0,01/M2
PLUS DE 400 M2	707 + 0,7/M2	714,07+0,71/M2
CHARIOTS (FORFAIT)	138,00 €	139,38 €
RESTAURATION RAPIDE		
FORFAIT	352,00 €	355,52 €
COMPTOIRS ET BUVETTES		
COMPTOIRS		
JUSQU' A 6 M DE LONG	133,00 €	134,33 €
DE 6 A 9 M	220,00 €	222,20 €
DE 9 A 12 M (MAXI)	255,00 €	257,55 €
BUVETTES		
JUSQU' A 16 M LINEAIRE	459,00 €	463,59 €
DE 16 A 24 ML (MAXI)		
TERRASSES		
JUSQU' A 20 M2 DE SURFACE	112,00 €	113,12 €
DE 20 A 40 M2	189,00 €	190,89 €
DE 40 A 80 M2	214,00 €	216,14 €
PLUS DE 80 M2	459,00 €	463,59 €
domaine public seront dispensés de ce paiement supplémentaire si le		
montant acquitté est supérieur à 150 €		
DROITS DE PLACE - HORS FETES MADELEINE - PAR		

JOUR		
EMPLACEMENT MANEGES-METIERS FORAINS		
JUSQU' A 50 M2	14,00 €	14,14 €
DE 50 A 100 M2	14,00+ 0,30/M2	14,14+0,31
DE 100 A 200 M2	27,00+0,25/M 2	27,27+0,26
DE 200 A 300 M2	47,00+0,20/M 2	47,47+0,21
DE 300 A 400 M2	63,00 + 0,15/M2	63,63+0,16
PLUS DE 400 M2	73,00 + 0,10/M2	73,73+0,11
CHARIOTS (FORFAIT)	14,00 €	14,14 €
RESTAURATION RAPIDE		
HORS CONVENTION P/JOUR	21,00 €	21,21 €
AVEC CONVENTION - FORFAIT MENSUEL -	45,00 €	45,45 €
COMPTOIRS ET BUVETTES		
COMPTOIRS		
JUSQU' A 6 M DE LONG	9,00 €	9,10 €
DE 6 A 9 M	17,50 €	17,68 €
PLUS DE 9 M ET P/METRE LINEAIRE	17,50 + 9/ML	17,68+9,1
BUVETTES		
JUSQU' A 16 M LINEAIRE	43,00 €	43,43 €
PLUS DE 16 ML	43,00 + 9,00/ML	43,43+9,1

TARIFS TERRASSES

ZONE 1 - RUES CARNOT/GAMBETTA/BRIAND/CH.DE GAULLE/PONT HOT.VILLE		
JUSQU' A 10 M2	2009	2010
JUSQU' A 30 JOURS	47,00 €	47,47 €
DE 31 A 60 JOURS	87,00 €	87,87 €
DE 61 A 90 JOURS	126,00 €	127,26 €
DE 91 A 120 JOURS	163,00 €	164,63 €
DE 121 A 150 JOURS	192,50 €	194,43 €
DE 151 A 180 JOURS	221,40 €	223,61 €
DE 181 A 240 JOURS	281,20 €	284,01 €
DE 241 A 360 JOURS	385,00 €	388,85 €
DE 11 A 20 M2		
JUSQU' A 30 JOURS	94,00 €	94,94 €
DE 31 A 60 JOURS	174,00 €	175,74 €
DE 61 A 90 JOURS	253,00 €	255,53 €
DE 91 A 120 JOURS	326,00 €	329,26 €
DE 121 A 150 JOURS	385,00 €	388,85 €
DE 151 A 180 JOURS	443,00 €	447,43 €
DE 181 A 240 JOURS	562,00 €	567,62 €
DE 241 A 360 JOURS	770,50 €	778,21 €
DE 21 A 30 M2		
JUSQU' A 30 JOURS	141,00 €	142,41 €
DE 31 A 60 JOURS	262,00 €	264,62 €

DE 61 A 90 JOURS	379,00 €	382,79 €
DE 91 A 120 JOURS	490,00 €	494,90 €
DE 121 A 150 JOURS	578,00 €	583,78 €
DE 151 A 180 JOURS	664,00 €	670,64 €
DE 181 A 240 JOURS	843,00 €	851,43 €
DE 241 A 360 JOURS	1 156,00 €	1 167,56 €
DE 31 A 40 M2		
JUSQU' A 30 JOURS	188,50 €	190,39 €
DE 31 A 60 JOURS	349,00 €	352,49 €
DE 61 A 90 JOURS	506,00 €	511,06 €
DE 91 A 120 JOURS	653,00 €	659,53 €
DE 121 A 150 JOURS	770,30 €	778,00 €
DE 151 A 180 JOURS	886,00 €	894,86 €
DE 181 A 240 JOURS	1 125,00 €	1 136,25 €
DE 241 A 360 JOURS	1 541,00 €	1 556,41 €
DE 41 A 50 M2		
JUSQU' A 30 JOURS	236,00 €	238,36 €
DE 31 A 60 JOURS	436,00 €	440,36 €
DE 61 A 90 JOURS	632,40 €	638,72 €
DE 91 A 120 JOURS	816,00 €	824,16 €
DE 121 A 150 JOURS	963,00 €	972,63 €
DE 151 A 180 JOURS	1 107,00 €	1 118,07 €
DE 181 A 240 JOURS	1 406,00 €	1 420,06 €
DE 241 A 360 JOURS	1 926,00 €	1 945,26 €
DE 51 A 60 M2		
JUSQU' A 30 JOURS	283,00 €	285,83 €
DE 31 A 60 JOURS	523,00 €	528,23 €
DE 61 A 90 JOURS	759,00 €	766,59 €
DE 91 A 120 JOURS	980,00 €	989,80 €
DE 121 A 150 JOURS	1 155,50 €	1 167,06 €
DE 151 A 180 JOURS	1 329,00 €	1 342,29 €
DE 181 A 240 JOURS	1 687,00 €	1 703,87 €
DE 241 A 360 JOURS	2 311,50 €	2 334,62 €
DE 61 A 70 M2		
JUSQU' A 30 JOURS	330,00 €	333,30 €
DE 31 A 60 JOURS	610,00 €	616,10 €
DE 61 A 90 JOURS	885,00 €	893,85 €
DE 91 A 120 JOURS	1 142,00 €	1 153,42 €
DE 121 A 150 JOURS	1 348,00 €	1 361,48 €
DE 151 A 180 JOURS	1 549,00 €	1 564,49 €
DE 181 A 240 JOURS	1 968,00 €	1 987,68 €
DE 241 A 360 JOURS	2 697,00 €	2 723,97 €
DE 71 A 80 M2		
JUSQU' A 30 JOURS	377,00 €	380,77 €
DE 31 A 60 JOURS	698,00 €	704,98 €
DE 61 A 90 JOURS	1 012,00 €	1 022,12 €
DE 91 A 120 JOURS	1 305,50 €	1 318,56 €
DE 121 A 150 JOURS	1 541,00 €	1 556,41 €
DE 151 A 180 JOURS	1 771,50 €	1 789,22 €
DE 181 A 240 JOURS	2 250,00 €	2 272,50 €
DE 241 A 360 JOURS	3 082,00 €	3 112,82 €
PLUS DE 80 M2		

JUSQU' A 30 JOURS	424,00 €	428,24 €
DE 31 A 60 JOURS	785,00 €	792,85 €
DE 61 A 90 JOURS	1 138,00 €	1 149,38 €
DE 91 A 120 JOURS	1 469,00 €	1 483,69 €
DE 121 A 150 JOURS	1 733,00 €	1 750,33 €
DE 151 A 180 JOURS	1 993,00 €	2 012,93 €
DE 181 A 240 JOURS	2 351,00 €	2 374,51 €
DE 241 A 360 JOURS	3 467,00 €	3 501,67 €

TARIFS CIMETIERES

TARIFS - SCE CIMETIERES -	2009	2010
DROIT DE DEPOSITOIRE (TARIF P/JOUR)		
91 1ers jours	1,00 €	1,50 €
91 jours suivants	1,50 €	2,00 €
91 autres jours suivants	2,00 €	2,50 €
A COMPTER DU 274ème jour	2,50 €	3,00 €
TAXES - REDEVANCES		
INHUMATION	30,70 €	31,50 €
OUVERTURE CAVEAU	30,70 €	31,50 €
OUVERTURE FOSSE ADULTE	30,70 €	31,50 €
OUVERTURE FOSSE ENFANT	15,00 €	15,50 €
CONCESSIONS FUNERAIRES (TARIF AU M2)		
PERPETUELLE + FRAIS ENREGISTREMENT	1 000,00 €	1 050,00 €
50 ANS	350,00 €	370,00 €
30 ANS	200,00 €	210,00 €
15 ANS	100,00 €	110,00 €
ENFEU		
2 PLACES	3 500,00 €	3 550,00 €
3 PLACES	5 250,00 €	5 300,00 €
4 PLACES	7 000,00 €	7 050,00 €
COLUMBARIUM		
LOCATION 1 CASE - 15 ANS -	520,00 €	530,00 €
LOCATION 1 CASE - 30 ANS -	770,00 €	780,00 €
TAXE OUVERTURE	26,90 €	28,00 €
DEPOT TEMPORAIRE D' UNE URNE		
1 SEMAINE	14,00 €	15,00 €
P/SEMAINE SUPPLEMENTAIRE JUSQU' A 3 MOIS	3,50 €	4,00 €
P/SEMAINE SUPPLEMENTAIRE AU-DELA DE 3 MOIS	14,00 €	15,00 €
JARDIN DES SOUVENIRS		
TAXE INHUMATION + EPANDAGE DES CENDRES	26,90 €	31,50 €

TARIFS CULTURELS

TARIFS BIBLIOTHEQUE	2009	2010
ABONNEMENT	gratuit	gratuit
RESTITUTION TARDIVE A PARTIR DU 3ème RAPPEL (45j après date retour)	5,00 €	5,00 €
PERTE OU DETERIORATION	valeur	valeur ouvrage

	ouvrage	
CONSULTATION INTERNET	gratuit	gratuit
TARIFS MUSEES		
ENTREE	gratuit	gratuit
PARTICIPANT VISITES/CONFERENCES ORGANISES P/MUSEE	gratuit	gratuit
ABT CONFERENCES	gratuit	gratuit
CARTES POSTALES	1,00 €	1,00 €
PETITES AFFICHES	1,70 €	1,70 €
GRANDES AFFICHES	4,90 €	4,90 €
MOULAGE	96,00 €	96,00 €
ESPACE MITTERRAND - TARIFS JOURNEE OU SOIREE		
JUSQU' A 1000 PLACES ASSISES	1 947,00 €	1 966,00 €
1001 A 1495 PLACES ASSISES	2 387,00 €	2 411,00 €
1496 A 2000 PLACES ASSISES	2 588,00 €	2 617,00 €
2001 A 2700 PLACES ASSISES	2 900,00 €	2 929,00 €
TARIFS PLACES ASSISES DEBOUT AVEC 800 PLACES ASSISES		
JUSQU' A 1495 PLACES ASSISES DEBOUT	2 161,00 €	2 183,00 €
1496 A 2500 PLACES ASSISES DEBOUT	2 599,00 €	2 625,00 €
2501 A 3500 PLACES ASSISES DEBOUT	3 016,00 €	3 046,00 €
FORFAIT ENERGIE	1 126,00 €	1 137,00 €
ASSOCIATION MONTOISE ORGANISANT UNE MANIF.PAYANTE	338,00 €	341,00 €
CAUTION		

TARIFS STATIONNEMENT

PARKING NELSON MANDELA PAR MOIS ET PAR BOX	2009	2010
BOXES N,3-6-7-12-22-39-47		
AUTRES BOXES	34,00 €	34,40 €
BOXES MOTOS	37,00 €	37,40 €
PARKING DE SURFACE	23,00 €	23,30 €
ZONE 1		
15 MN	0,40 €	gratuit
30 MN	0,70 €	gratuit
45 MN	1,00 €	1,10 €
1 H 00	1,30 €	1,40 €
1 H 30	1,90 €	2,00 €
2 H 00	2,50 €	2,60 €
2 H 30	3,00 €	3,10 €
3 H 00	4,00 €	4,10 €
4 H 00	5,00 €	5,00 €
ZONE 2		
15 MN	0,30 €	gratuit
30 MN	0,60 €	gratuit
45 MN	0,90 €	1,00 €
1 H 00	1,20 €	1,30 €
1 H 30	1,80 €	1,90 €
2 H 00	2,40 €	2,50 €
2 H 30	2,80 €	2,90 €
3 H 00	3,40 €	3,50 €

4 H 00	4,00 €	4,10 €
ZONE 3		
15 MN	0,30 €	gratuit
30 MN	0,60 €	gratuit
45 MN	0,90 €	1,00 €
1 H 00	1,20 €	1,30 €
1 H 15	1,50 €	1,60 €
1 H 30	1,80 €	1,90 €
1 H 45	2,10 €	2,20 €
2 H 00	2,40 €	2,50 €
3 H 00	2,90 €	3,00 €
4 H 00	3,40 €	3,50 €
5 H 00	3,90 €	4,00 €
6 H 00	4,40 €	4,50 €
7 H 00	4,90 €	5,00 €
8 H 00	5,40 €	5,50 €
ABT MENSUEL PARKING DESPRUNEAUX	28,00 €	29,00 €
ABT TRIMESTRIEL PARKING DESPRUNEAUX	80,00 €	81,00 €
CARTES RESIDENTS ZONE 1		
4 H 00	3,00 €	3,10 €
8 H 00	6,00 €	6,10 €
CARTES RESIDENTS ZONE 2		
4 H 00	2,50 €	2,60 €
8 H 00	5,00 €	5,10 €
PARKING MIDOU		
	2009	2010
15 MN	Gratuit	Gratuit
30 MN	0,70 €	1,00 €
45 MIN	1,00 €	1,30 €
1 H 00	1,30 €	1,60 €
1 H 30	1,70 €	2,00 €
2 H 00	2,10 €	2,40 €
2 H 30	2,50 €	2,80 €
3 H 00	2,90 €	3,20 €
3 H 30	3,30 €	3,60 €
4 H 00	3,70 €	4,00 €
4 H 30	4,10 €	
5 H 00	4,50 €	4,80 €
5 H 30	4,90 €	
6 H 00	5,30 €	5,60 €
7 H 00	5,50 €	5,80 €
8 H 00	5,70 €	6,00 €
9 H 00	5,90 €	6,20 €
10 H 00	6,10 €	6,40 €
11 H 00	6,30 €	6,60 €
12 H 00	6,50 €	6,80 €
13 H 00	6,70 €	7,00 €
14 H 00	6,90 €	7,20 €
15 H 00	7,10 €	7,40 €
16 H 00	7,30 €	7,60 €
17 H 00	7,50 €	7,80 €
18 H 00	7,70 €	8,00 €
19 H 00	7,90 €	8,20 €

20 H 00	8,10 €	8,40 €
21 H 00	8,30 €	8,60 €
22 H 00	8,50 €	8,80 €
23 H 00	8,70 €	9,00 €
24 H 00	9,00 €	9,30 €
ABONNEMENT		
24/24		
MENSUEL	50,00 €	51,00 €
TRIMESTRIEL	147,00 €	150,00 €
SEMESTRIEL	290,00 €	296,00 €
JOUR 7 A 20 H		
MENSUEL	35,00 €	36,00 €
TRIMESTRIEL	102,00 €	105,00 €
SEMESTRIEL	200,00 €	206,00 €
NUIT 19 A 8 H		
MENSUEL	25,00 €	26,00 €
TRIMESTRIEL	75,00 €	78,00 €
SEMESTRIEL	150,00 €	156,00 €
ABT MOTO		
25,00 €		
TICKET PERDU		
9,00 €		
CAUTION BADGE (PR ABONNES)		
10,00 €		

TARIFS TOURISME

NATURE	2009	2010
POSTERS DES LANDES		
MARQUEZE	4,00 €	4,00 €
PLAGE LANDAISE	4,00 €	4,00 €
LA FORET	4,00 €	4,00 €
LABASTIDE D'ARMAGNAC	4,00 €	4,00 €
CYCLO	4,00 €	4,00 €
COUCHER DE SOLEIL	4,00 €	4,00 €
COURANT D'HUCHET (PAYSAGE)	4,00 €	4,00 €
COURANT D'HUCHET (PORTRAIT)		5,00 €
CARTES RANDONNEES		
TURSAN	1,50 €	1,50 €
CHALOSSE ST.SEVER HAGETMAU	1,50 €	1,50 €
PAYS D'AMOU	1,50 €	1,50 €
HAUTE CHALOSSE	1,50 €	1,50 €
PAYS D'ORTHE POUILLON	1,50 €	1,50 €
DAX PAYS DACQUOIS	1,50 €	1,50 €
SEIGNANX MARENNE COTE SUD	1,50 €	1,50 €
BAS ARMAGNAC	1,50 €	1,50 €
PAYS GRENADE S/ADOUR	1,50 €	1,50 €
LE MARSAN	1,50 €	1,50 €
PAYS MORCENAI	1,50 €	1,50 €

PAYS TARUSATE	1,50 €	1,50 €
ROQUEFORT	1,50 €	1,50 €
PARC NATUREL REGIONAL	1,50 €	1,50 €
PAYS DE BORN GRANDS LACS		
NOGARO		
AFFICHES	5,00 €	5,00 €
EPREUVES D'ARTISTE	10,00 €	10,00 €
AUTRES PRESTATIONS		
VISITE GUIDEES DE LA VILLE		
GRUPE 4 PERSONNES P/PERSONNE	5,00 €	5,00 €
GRUPE DE 5 A 25 PERSONNES P/PERSONNE	4,00 €	4,00 €
GRUPE + 25 PERSONNES P/PERSONNE	3,50 €	3,50 €
LOCATION VITRINE A L'ANNEE	305,00 €	305,00 €
COMMISSION VENTE BILLETTS SPECTACLES	1,00 €	1,00 €
LIVRES DEPOT VENTE		
LES LANDES DE C.JACQUOT	4,40 €	4,40 €
UNE VIE DE PEINTRE - ALDRES -	5,00 €	5,00 €
ROSE DES BOIS	2,00 €	0,00 €
DIVERS DEPOT VENTE		
MONTRE "MONT DE MARSAN"	1,00 €	1,00 €
ARTICLES FETES DE LA MADELEINE		
AFFICHES		
PETIT MODELE	3,00 €	3,00 €
GRAND MODELE	5,00 €	5,00 €
TEE-SHIRTS		
BLANC	2,50 €	2,50 €
NOIR	3,00 €	3,00 €
FOULARDS	1,00 €	1,00 €
BRODE	1,00 €	1,00 €
ENFANT	1,50 €	1,50 €
BERETS		
BLEU	2,00 €	2,00 €
ROUGE	2,00 €	2,00 €
CARRE BRODE	2,00 €	2,00 €
FAJA	1,50 €	1,50 €
ENVELOPPES PRE-TIMBRES		
A L'UNITE	0,92 €	0,92 €
PAQUET DE 10	8,60 €	8,60 €

TARIFS RÉGIE DES FETES

BILLETTERIE	2009	2010
CORRIDA ESPAGNOLE		
BARRERA OMBRE	96,00 €	98,00 €
BARRERA OMBRE/SOLEIL	77,00 €	79,00 €
BARRERA SOLEIL	60,00 €	61,00 €
CONTRE BARRERA OMBRE	92,00 €	94,00 €
CONTRE BARRERA OMBRE/SOLEIL	72,00 €	73,00 €
CONTRA BARRERA SOLEIL	55,00 €	56,00 €

DELANTERA OMBRE	88,00 €	90,00 €
DELANTERA OMBRE/SOLEIL	67,00 €	68,00 €
DELANTERA SOLEIL	50,00 €	51,00 €
TENDIDO 1 A 3 OMBRE	72,00 €	73,00 €
TENDIDO 1 A 3 OMBRE/SOLEIL	55,00 €	56,00 €
TENDIDO 1 A 3 SOLEIL	46,00 €	47,00 €
TENDIDO 4 A 5 OMBRE	72,00 €	73,00 €
TENDIDO 4 A 5 OMBRE/SOLEIL	55,00 €	56,00 €
TENDIDO 4 A 5 SOLEIL	42,00 €	43,00 €
BALCONCILLO OMBRE	77,00 €	79,00 €
BALCONCILLO OMBRE/SOLEIL	60,00 €	61,00 €
BALCONCILLO SOLEIL	50,00 €	51,00 €
TENDIDO SUP OMBRE	55,00 €	56,00 €
TENDIDO SUP OMBRE/SOLEIL	50,00 €	51,00 €
TENDIDO SUP SOLEIL	42,00 €	43,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5 OMBRE	50,00 €	51,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5 OMBRE/SOLEIL	42,00 €	43,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5 SOLEIL	35,00 €	36,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7 OMBRE	42,00 €	43,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7 OMBRE/SOLEIL	35,00 €	36,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7 SOLEIL	25,00 €	26,00 €
FILES COUVERTES 8 OMBRE	38,00 €	39,00 €
FILES COUVERTES 8 SOLEIL	31,00 €	32,00 €
FILES COUVERTES 8 OMBRE/SOLEIL	21,00 €	21,00 €
CORRIDA PORTUGAISE		
BARRERA	43,00 €	44,00 €
CONTRA BARRERA	41,00 €	42,00 €
DELANTERA	36,50 €	37,00 €
TENDIDO 1 A 5	31,50 €	32,00 €
BALCONCILLO	35,50 €	36,00 €
TENDIDO SUP	22,00 €	22,00 €
TENDIDO SUP.ENFANT - 12 ANS	0,00 €	0,00 €
CORRIDA NON PIQUEE		
ENTREE GENERALE	6,00 €	6,00 €
MOINS DE 12 ANS	0,00 €	0,00 €
PLACES ABONNES MEME N°PLACE	0,00 €	0,00 €
NOVILLADA		
BARRERA	31,50 €	32,00 €
CONTRA BARRERA	26,00 €	26,00 €
DELANTERA	26,00 €	26,00 €
TENDIDO 1 A 3	26,00 €	26,00 €
TENDIDO 4 A 5	26,00 €	26,00 €
BALCONCILLO	19,00 €	19,00 €
TENDIDO SUP	19,00 €	19,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5	19,00 €	19,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7	19,00 €	19,00 €
FILES COUVERTES 8	19,00 €	19,00 €
CONCOURS LANDAIS		
AXE SUD-NORD BAS	18,00 €	18,00 €
AXE SUD-NORD HAUT	17,00 €	17,00 €
1ERES ET 2NDES SUD-NORD BAS	8,00 €	8,00 €
1ERES ET 2NDES SUD-NORD HAUT	6,00 €	6,00 €

ABONNEMENT 5 CORRIDAS		
BARRERA OMBRE	460,00 €	468,00 €
BARRERA OMBRE/SOLEIL	367,00 €	375,00 €
BARRERA SOLEIL	285,00 €	292,00 €
CONTRE BARRERA OMBRE	440,00 €	448,00 €
CONTRE BARRERA OMBRE/SOLEIL	342,00 €	351,00 €
CONTRA BARRERA SOLEIL	265,00 €	268,00 €
DELANTERA OMBRE	420,00 €	429,00 €
DELANTERA OMBRE/SOLEIL	320,00 €	326,00 €
DELANTERA SOLEIL	240,00 €	244,00 €
TENDIDO 1 A 3 OMBRE	342,00 €	351,00 €
TENDIDO 1 A 3 OMBRE/SOLEIL	265,00 €	268,00 €
TENDIDO 1 A 3 SOLEIL	220,00 €	224,00 €
TENDIDO 4 A 5 OMBRE	342,00 €	351,00 €
TENDIDO 4 A 5 OMBRE/SOLEIL	265,00 €	268,00 €
TENDIDO 4 A 5 SOLEIL	200,00 €	205,00 €
BALCONCILLO OMBRE	367,00 €	375,00 €
BALCONCILLO OMBRE/SOLEIL	285,00 €	292,00 €
BALCONCILLO SOLEIL	240,00 €	244,00 €
TENDIDO SUP OMBRE	265,00 €	268,00 €
TENDIDO SUP OMBRE/SOLEIL	240,00 €	244,00 €
TENDIDO SUP SOLEIL	200,00 €	205,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5 OMBRE	240,00 €	244,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5 OMBRE/SOLEIL	200,00 €	205,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5 SOLEIL	170,00 €	170,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7 OMBRE	200,00 €	205,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7 OMBRE/SOLEIL	170,00 €	170,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7 SOLEIL	120,00 €	122,00 €
FILES COUVERTES 8 OMBRE	180,00 €	185,00 €
FILES COUVERTES 8 SOLEIL	147,00 €	151,00 €
FILES COUVERTES 8 OMBRE/SOLEIL	102,00 €	102,00 €
ABONNEMENT WEEK-END		
BARRERA OMBRE	204,00 €	208,00 €
BARRERA OMBRE/SOLEIL	167,00 €	170,00 €
BARRERA SOLEIL	134,00 €	137,00 €
CONTRE BARRERA OMBRE	196,00 €	200,00 €
CONTRE BARRERA OMBRE/SOLEIL	157,00 €	160,00 €
CONTRA BARRERA SOLEIL	126,00 €	129,00 €
DELANTERA OMBRE	188,00 €	192,00 €
DELANTERA OMBRE/SOLEIL	148,00 €	151,00 €
DELANTERA SOLEIL	116,00 €	118,00 €
TENDIDO 1 A 3 OMBRE	157,00 €	160,00 €
TENDIDO 1 A 3 OMBRE/SOLEIL	126,00 €	129,00 €
TENDIDO 1 A 3 SOLEIL	108,00 €	110,00 €
TENDIDO 4 A 5 OMBRE	157,00 €	160,00 €
TENDIDO 4 A 5 OMBRE/SOLEIL	126,00 €	129,00 €
TENDIDO 4 A 5 SOLEIL	100,00 €	102,00 €
BALCONCILLO OMBRE	167,00 €	170,00 €
BALCONCILLO OMBRE/SOLEIL	134,00 €	137,00 €
BALCONCILLO SOLEIL	116,00 €	118,00 €
TENDIDO SUP OMBRE	126,00 €	129,00 €
TENDIDO SUP OMBRE/SOLEIL	116,00 €	118,00 €

TENDIDO SUP SOLEIL	100,00 €	102,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5 OMBRE	116,00 €	118,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5 OMBRE/SOLEIL	100,00 €	102,00 €
FILES COUVERTES 1 A 5 SOLEIL	88,00 €	90,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7 OMBRE	100,00 €	102,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7 OMBRE/SOLEIL	88,00 €	90,00 €
FILES COUVERTES 6 A 7 SOLEIL	68,00 €	69,00 €
FILES COUVERTES 8 OMBRE	92,00 €	94,00 €
FILES COUVERTES 8 SOLEIL	79,00 €	81,00 €
FILES COUVERTES 8 OMBRE/SOLEIL	61,00 €	62,00 €
ABONNEMENT DECOUVERTE		
CORRIDA - TENDIDO SOLEIL 4 A 5	80,00 €	82,00 €
CORRIDA PORTUGAISE - TENDIDO SUPERIEUR		
CONCOURS LANDAIS - 1ERE BAS		
NOVILLADA PIQUEE ET NON PIQUEE - PLACEMENT LIBRE		
PACK JEUNES		
CORRIDA - TENDIDO SOLEIL 4 A 5	41,00 €	42,00 €
CORRIDA PORTUGAISE - TENDIDO SUPERIEUR		
CONCOURS LANDAIS - 1ERE BAS		
NOVILLADA PIQUEE ET NON PIQUEE - PLACEMENT LIBRE		
DIVERS		
JOURNEE VIP SANS CORRIDA	100,00 €	100,00 €
JOURNEE VIP	150,00 €	150,00 €
GRANDE AFFICHE	5,00 €	5,00 €
PETITE AFFICHE	3,00 €	3,00 €
LOCATION	1,00 €	1,00 €
REPAS SALON DES ANTIQUAIRES	20,00 €	20,00 €
ENVOI RECOMMANDE	6,00 €	6,00 €
RESERVATION INTERNET		

Le Conseil à la majorité
Où l'exposé du rapporteur,

Approuve ces tarifs qui seront applicables dès le 1^{er} janvier 2010.

Autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°15

Tarifs pour l'exercice 2010 - Budget Principal Ville- Salles Municipales.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Les tarifs ne bougent pas entre l'année 2009 et 2010 sachant que sur 2010, nous devons faire une étude sur les coûts véritables, chose que nous n'avons pas encore par salle pour pouvoir ajuster ces tarifs sur la réalité. En même temps je souhaitai remercier Madame SOUROUILLE qui est restée jusqu'à maintenant pour la projection sur vidéoprojecteur.

Comme Chaque année, il convient de proposer à notre assemblée les tarifs applicables sur le budget principal de la ville pour le prochain exercice budgétaire, à compter du 1^{er} janvier 2010.

SALLE DU PETIT BONHEUR	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
cuisine seule	142,00 €	192,00 €	142,00 €	192,00 €
par jour sans cuisine	114,00 €	164,00 €	158,00 €	184,00 €
par jour avec cuisine	256,00 €	306,00 €	300,00 €	376,00 €
par 1/2 jour sans cuisine	60,00 €	110,00 €	90,00 €	140,00 €
2 jours consécutifs sans cuisine	174,00 €	224,00 €	224,00 €	287,00 €
2 jours consécutifs avec cuisine	388,00 €	433,00 €	433,00 €	500,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	50,00		100,00	
MINOTERIE - SALLE GOYA	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
par jour, sauf 1er et dernier jour gratuit	15,00 €	25,00 €	23,00 €	33,00 €
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	gratuit		gratuit	
MINOTERIE - SALLE DAUMIER	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
par jour, sauf 1er et dernier jour gratuit	8,00 €	16,00 €	12,00 €	23,00 €
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	gratuit		gratuit	

MINOTERIE - SALLE VAN GOGH	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
par jour, sauf 1er et dernier jour gratuit	21,00 €	41,00 €	34,00 €	54,00 €
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	gratuit		gratuit	

AUBERGE LANDAISE - Salle 1	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
Salle sans cuisine 1/2 journée	33,00 €	83,00 €	58,00 €	108,00 €
Salle sans cuisine 1 journée	66,00 €	116,00 €	90,00 €	140,00 €
Salle sans cuisine 2 journées	98,00 €	148,00 €	137,00 €	187,00 €
salle avec cuisine 1 journée	230,00 €	280,00 €	254,00 €	304,00 €
Salle avec cuisine 2 journées	344,00 €	394,00 €	383,00 €	433,00 €
cuisine seule 1 journée	164,00 €	214,00 €	164,00 €	214,00 €
cuisine seule 2 journées	246,00 €	296,00 €	246,00 €	296,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	50,00 €		100,00 €	

AUBERGE LANDAISE - Salle 2	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
Salle sans cuisine 1/2 journée	83,00 €	133,00 €	137,00 €	187,00 €
Salle sans cuisine 1 journée	164,00 €	214,00 €	222,00 €	272,00 €
Salle sans cuisine 2 journées	246,00 €	296,00 €	336,00 €	386,00 €
salle avec cuisine 1 journée	328,00 €	378,00 €	386,00 €	436,00 €
Salle avec cuisine 2 journées	492,00 €	514,00 €	582,00 €	632,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	50,00 €		100,00 €	

AUBERGE LANDAISE - Salle 3	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
Salle sans cuisine 1/2 journée	44,00 €	94,00 €	69,00 €	119,00 €
Salle sans cuisine 1 journée	83,00 €	133,00 €	116,00 €	166,00 €
Salle sans cuisine 2 journées	126,00 €	176,00 €	168,00 €	218,00 €

employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	gratuit		gratuit	
AUBERGE LANDAISE - Salles 1 et 2	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
Salle sans cuisine 1/2 journée	107,00 €	157,00 €	168,00 €	218,00 €
Salle sans cuisine 1 journée	213,00 €	263,00 €	289,00 €	339,00 €
Salle sans cuisine 2 journées	316,00 €	366,00 €	436,00 €	486,00 €
salle avec cuisine 1 journée	377,00 €	427,00 €	453,00 €	503,00 €
Salle avec cuisine 2 journées	562,00 €	612,00 €	682,00 €	732,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	80,00 €		130,00 €	

AUBERGE LANDAISE - Salles 2 et 3	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
Salle sans cuisine 1/2 journée	115,00 €	165,00 €	179,00 €	229,00 €
Salle sans cuisine 1 journée	228,00 €	278,00 €	316,00 €	366,00 €
Salle sans cuisine 2 journées	343,00 €	393,00 €	468,00 €	518,00 €
salle avec cuisine 1 journée	392,00 €	442,00 €	480,00 €	530,00 €
Salle avec cuisine 2 journées	589,00 €	639,00 €	714,00 €	764,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	100,00 €		150,00 €	

AUBERGE LANDAISE - Salles 1, 2 et 3	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
Salle sans cuisine 1/2 journée	142,00 €	192,00 €	222,00 €	272,00 €
Salle sans cuisine 1 journée	289,00 €	339,00 €	389,00 €	439,00 €
Salle sans cuisine 2 journées	430,00 €	480,00 €	583,00 €	633,00 €
salle avec cuisine 1 journée	453,00 €	503,00 €	553,00 €	603,00 €
Salle avec cuisine 2 journées	676,00 €	726,00 €	829,00 €	879,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	120,00 €		170,00 €	

CHÂTEAU DE NAHUQUES	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
Salle B2 sans cuisine 1/2 journée	77,00 €	127,00 €	112,00 €	162,00 €
Salle B2 sans cuisine 1 journée	147,00 €	197,00 €	201,00 €	251,00 €
Salle B2 sans cuisine 2 journées	218,00 €	268,00 €	301,00 €	350,00 €
salle B2 avec cuisine 1 journée	300,00 €	350,00 €	354,00 €	404,00 €
salle B2 avec cuisine 2 journées	446,00 €	496,00 €	528,00 €	578,00 €
cuisine seule 1 journée	153,00 €	203,00 €	153,00 €	203,00 €
cuisine seule 2 journées	228,00 €	278,00 €	228,00 €	278,00 €
Salle B1 sans cuisine 1 journée	34,00 €	84,00 €	45,00 €	95,00 €
Salle B1 sans cuisine 2 journées	49,00 €	99,00 €	68,00 €	118,00 €
salle 1er étage 1 journée	23,00 €	73,00 €	34,00 €	84,00 €
Salle 1er étage 2 journées	35,00 €	85,00 €	50,00 €	100,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	75,00 €		150,00 €	

HALL DE NAHUQUES	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
1ère journée	980,00 €	1 080,00 €	1 334,00 €	1 434,00 €
par journée supplémentaire	433,00 €	533,00 €	557,00 €	657,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	150,00 €		200,00 €	

SALLE GEORGES BRASSENS	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
Salle sans cuisine 1/2 journée	60,00 €	110,00 €	90,00 €	140,00 €
Salle sans cuisine 1 journée	115,00 €	165,00 €	158,00 €	208,00 €
Salle sans cuisine 2 journées	175,00 €	225,00 €	237,00 €	287,00 €
salle avec cuisine 1 journée	257,00 €	307,00 €	300,00 €	350,00 €
Salle avec cuisine 2 journées	388,00 €	433,00 €	450,00 €	500,00 €
cuisine seule 1 journée	142,00 €	192,00 €	142,00 €	192,00 €
cuisine seule 2 journées	213,00 €	263,00 €	213,00 €	263,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant				

des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	50,00 €	100,00 €
--	---------	----------

MAISON DES SPORTS	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
RDC 1/2 journée	44,00 €	94,00 €	69,00 €	119,00 €
RDC 1 journée	83,00 €	133,00 €	116,00 €	166,00 €
RDC 2 journées	120,00 €	170,00 €	168,00 €	218,00 €
employé municipal en activité	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif	1/2 tarif
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	35,00 €		70,00 €	

SALLE LAMARQUE-CANDO	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
Salle 1 journée	160,00 €	256,00 €	226,00 €	276,00 €
Salle 1/2 journée	84,00 €	134,00 €	137,00 €	187,00 €
Association montoise organisant des manifestations payantes ou demandant soutien logistique important	30,00 €		60,00 €	

MAISON DES ASSOCIATIONS 22-24 boulevard de Candau	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
RDC 1/2 journée	17,00 €	22,00 €	29,00 €	34,00 €
RDC 1 journée	33,00 €	38,00 €	45,00 €	49,00 €
1er étage 1/2 journée	12,00 €	17,00 €	24,00 €	29,00 €
1er étage 1 journée	28,00 €	33,00 €	34,00 €	39,00 €

MAISON DES ASSOCIATIONS RENE LUCBERNET	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
RDC 1/2 journée	12,00 €	17,00 €	24,00 €	29,00 €
RDC 1 journée	28,00 €	33,00 €	34,00 €	39,00 €

MAISON DES ASSOCIATIONS JOELLE VINCENS	TARIF du 01/05 au 30/09		TARIF du 01/10 au 30/04	
	montois	extérieurs	montois	extérieurs
RDC 1/2 journée	12,00 €	17,00 €	24,00 €	29,00 €
RDC 1 journée	28,00 €	33,00 €	34,00 €	39,00 €
2ème étage 1/2 journée	17,00 €	22,00 €	29,00 €	34,00 €

2ème étage 1 journée	33,00 €	38,00 €	45,00 €	50,00 €
----------------------	---------	---------	---------	---------

ARENES DU PLUMACON	TARIF		
	montois	extérieurs	
Tous spectacles	1 530,00 €	1 630,00 €	
MATERIEL			
	TARIF		
	montois	extérieurs	
barrière girondine, au m. linéaire	0,80 €	1,20 €	employé
plante verte, à l'unité	10,70 €	12,00 €	municipal
tente 8 m sur 5 m, à l'unité	190,00 €	210,00 €	1/2 tarif
tente 3 m sur 3 m, à l'unité	40,00 €	60,00 €	1/2 tarif
bar, comptoir au m. linéaire	1,50 €	2,00 €	
guichet, guérite, à l'unité	15,00 €	18,70 €	
madrier, à l'unité	0,50 €	0,70 €	
mât à l'unité	0,50 €	0,70 €	
chaise, à l'unité	0,60 €	0,80 €	
banc, à l'unité	1,00 €	1,50 €	
table rectangulaire, à l'unité	1,00 €	1,50 €	
table ronde, à l'unité	2,00 €	3,00 €	
estrade au m²	2,00 €	3,00 €	
podium (estrade roulante) au m²	2,10 €	3,00 €	
panneau de signalisation, à l'unité	0,50 €	1,00 €	
barrière métallique, à l'unité	2,00 €	2,50 €	
barrière de signalisation, à l'unité	1,50 €	2,50 €	
plaque de bois, à l'unité (max 3 x 4)	1,00 €	1,50 €	
paravent, panneaux tressés, à l'unité	1,10 €	1,60 €	
plancher au m²	1,50 €	2,50 €	
container poubelle à l'unité	1,50 €	2,50 €	
guirlande électrique à l'unité	3,00 €	4,00 €	
moquette, protection sol, tapis judo, oriflamme, drapeau, baudrier fluo, botte de paille	gratuit	gratuit	
VAISSELLE (uniquement sur Mont de Marsan, sans livraison)			
	TARIF		
	montois	assos.	
assiette plate, à dessert, à soupe	0,03 €	gratuit	
verre	0,03 €	gratuit	

Louche, cuillère à sauce	0,03 €	gratuit
cuillère à soupe, à café, fourchette, couteau	0,01 €	gratuit
plat rond, ovale, soupière, saladier	0,05 €	gratuit
Pichet, corbeille à pain	0,05 €	gratuit
coupe à champagne	0,05 €	gratuit

TRANSPORT DE MATERIEL		
EXTERIEUR MONT DE MARSAN	Période	tarif
forfait camion VL Plateau	1/2 journée	50,00 €
forfait camion VL Plateau	1 journée	100,00 €
forfait personnel,	par agent	23,00 €
DISTANCE		
Supplément de 0 à 15 km		10,00 €
Supplément de 15 à 30 km		20,00 €
Supplément de 30 à 50 km		30,00 €
au delà de 50 km		40,00 €
TRANSPORT DE MATERIEL		
FORFAIT LIVRAISON MT DE MARSAN	tarif	
Montois, Collèges, Lycées, Administrations.	30,00 €	
PARKING BONIFACE		
tarif cirque forfait jusqu'à 3 jours	185,00 €	
tarif cirque - de 4 à 7 jours	250,00 €	
toutes places de la ville, petits cirques spectacles guignol, et divers spectacles		
tarif à la journée	40,00 €	

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

Approuve ces tarifs qui seront applicables dès le 1^{er} janvier 2010.

Autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Tarifs centre de loisirs et centre de vacances / année 2010

Rapporteur : Madame Eliane DARTEYRON, Adjointe au Maire

Suite à la commission éducation du 4 novembre 2009, il vous est proposé de fixer les tarifs du centre de loisirs.

Par délibération en date du 16 décembre 2008, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs du centre de loisirs pour l'année 2009.

Je vous propose de fixer les tarifs du centre de loisirs applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

POUR LES MONTOIS	2010
Journée complète ou demi-journée avec repas Mercredis, petites vacances scolaires, vacances d'été	12,55 €
Demi-journée sans repas (après-midi)	7,10 €
POUR LES EXTERIEURS	2010
Journée complète ou demi-journée avec repas Mercredis, petites vacances scolaires, vacances d'été	13,75 €
Demi-journée sans repas (après-midi)	8,00 €
PRIX DE JOURNEES - CENTRE DE VACANCES	2010
Montois	39,30 €
Communes extérieures	44,15 €

Le Conseil Municipal à la majorité

Où l'exposé du rapporteur,

- **APPROUVE** les tarifs journaliers applicables aux utilisateurs du centre de loisirs pour l'année 2010 comme précisés ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les différents documents ou pièces se rapportant à la décision.

Madame le Maire : Je vous propose, excusez-moi mais il y a eu dans l'ordre des délibérations un petit loupé puisque pour en finir avec les tarifs, il y a la délibération n°37 concernant les tarifs scolaires.

Délibération n°17

« Service de l'Assainissement » - Budget 2009 - Décision modificative n° 5

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire

Il convient d'effectuer des modifications de crédits du budget du service de l'assainissement en section d'investissement et de fonctionnement concernant des échéances financières liées au nouvel emprunt.

En dépense d'investissement, des crédits, provenant du chapitre 23, permettent d'ajuster dans le chapitre 16, l'article 1641. En dépenses de fonctionnement, des crédits provenant du chapitre 011, permettent d'ajuster dans le chapitre 66, les articles 66111 et 66112.

Le montant des ICNE de l'année 2008 n'a pas été repris en totalité lors de l'établissement de la délibération du Conseil d'Exploitation. Suite à la régularisation comptable, il convient de modifier les montants sur la délibération du Conseil Municipal.

Dans le cadre de la décision modificative n°5 du budget annexe 2009 « service de l'assainissement », il convient d'effectuer des modifications de crédits suivantes :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Charges à caractère général	-4 900,00 €
Article 6287	Remboursements de frais	-3 000,00 €
Article 63512	Taxes foncières	-1 900,00 €
Chapitre 66	Charges financières	4 900,00 €
Article 66111	Intérêts courus	2 200,00 €
Article 66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 700,00 €
Total dépenses de fonctionnement		0,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total recettes de fonctionnement **0,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	6 220,00 €
Article 1641	Emprunts en euro	6 220,00 €

Chapitre 23	Immobilisations en cours	-6 220,00 €
Article 2315	Immobilisations corporelles en cours / installations	-6 220,00 €

Total dépenses d'investissement **0,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total recettes d'investissement **0,00 €**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Oui l'exposé du rapporteur,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 du budget annexe 2009 « service de l'assainissement ».

Délibération n°18

Incitation aux économies d'eau : fin des tarifs dégressifs

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire

L'article 57 de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 précise que dans les collectivités situées dans une zone de répartition des eaux, le montant de la facture d'eau calculé en fonction du volume réellement consommé, peut être établi soit sur la base d'un tarif uniforme au mètre cube, soit sur la base d'un tarif progressif.

Cette disposition va s'appliquer pour Mont-de-Marsan dont la ressource est située à part entière dans une zone de répartition des eaux (arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2003).

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation liée à la politique d'incitation aux économies d'eau, les tarifs préférentiels appliqués en fonction du cubage aux gros consommateurs, aux administrations et collectivités seront supprimés à partir du 1^{er} janvier 2010.

Les abonnés concernés sur la ville de Mont-de-Marsan, ont été informés par courrier en date du 7 août 2009.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Oui l'exposé du rapporteur,**

- **APPROUVE** cette délibération,
- **DEMANDE** au service de l'eau de prendre les mesures nécessaires à l'application de ces nouvelles dispositions réglementaires qui prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Délibération n°19

Incitation aux économies d'eau : mise en place d'un tarif progressif.

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Vu l'article 57 de la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006, lié à la politique d'incitation aux économies d'eau, il est proposé de mettre en place un tarif progressif pour les abonnés ordinaires selon les dispositions suivantes regroupées dans le tableau ci-après :

Consommation par an en m3 par abonné	Usagers Concernés		Tarif de base	Tarif en € par M3 distribué
	nombre	pourcentage		
Inférieure ou égale à 200 m3	14 389	94,5 %	100 %	0,6667
de 201 m3 à 250 m3	436	2,9 %	110 %	0,7334
de 251 m3 à 300 m3	162	1,1 %	120 %	0,8000
de 301 m3 à 350 m3	66	0,4 %	130 %	0,8667
351 m3 et plus	172	1,1 %	150 %	1,0000

Monsieur Thierry SOCODIABEHERE : Il s'agit effectivement d'inciter nos concitoyens à avoir une gestion raisonnée de l'eau.

Monsieur Alain BACHE : Très simplement, on parle d'abonnés ordinaires, qu'est-ce que les abonnés non ordinaires ?

Monsieur Thierry SOCODIABEHERE : Ce sont les gros consommateurs que nous avons définis dans la délibération auparavant.

Monsieur Alain BACHE : Donc ils ne sont pas assujettis à ce nouveau calcul ?

Monsieur Thierry SOCODIABEHERE : Nous les avons déjà assujettis à l'élimination du tarif dégressif.

Monsieur Alain BACHE : On rattrape donc les inégalités que j'avais soulevées à plusieurs reprises lors des derniers conseils municipaux.

Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE : C'est ce que je vous avais dit, depuis août 2008, j'avais demandé à la régie des Eaux effectivement de mettre en application la nouvelle loi sur l'eau.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

- **APPROUVE** cette délibération,
- **DEMANDE** au service de l'eau de prendre les mesures nécessaires à l'application de ces nouvelles dispositions réglementaires qui prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Délibération n°20

Prix de la taxe d'assainissement pour l'année 2010

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire

Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE : Le service assainissement doit faire face dans les prochaines années à des investissements très lourds qui vont être la conséquence à la fois du schéma d'aménagement et de la gestion des eaux du bassin versant de la Midouze qui est en cours d'élaboration par le Comité Local de l'Eau. Le Comité Local de l'Eau étant constitué à 50% de représentants de collectivités locales, de 25% d'usagers de l'eau et 25% de représentants d'administrations. Le Sage de la Midouze a pour objectif de définir des mesures afin d'atteindre les objectifs de qualités fixés par la commission européenne de bonnes états des eaux en 2015. Les conséquences pour la ville de Mont de Marsan, seront notamment les suivantes :

- Construction d'une nouvelle station d'épuration à Jouanas qui sera à même de traiter l'azote et le phosphore,
- Modification de la station du Conte pour le traitement du phosphore,
- Programme lourd d'investissement pour la mise à niveau du réseau de collecte en fonction des objectifs donnés, il s'agit donc pour nous de préparer le service d'assainissement à ces enjeux environnementaux. Dans le cadre du budget 2010, le programme d'investissement s'élève à 900 000 euros contre 668 000 euros en 2009, soit une augmentation de 37% par rapport au budget primitif 2009. Ce programme reste toutefois inférieur pour des raisons financières à celui du service des eaux 1 555 000 euros en 2010 et il reste en-deçà des besoins réels de renouvellement des collecteurs. Les indicateurs financiers du service assainissement sont les suivants :
- un taux d'épargne net nul,
- une capacité de désendettement de 10 ans et un taux d'endettement actuel de 14%. Ce service est financé sans partie fixe par le produit de la taxe d'assainissement au mètre cube. La Base en volume est inférieure à la base du service de l'eau qui bénéficie des produits liés à l'exploitation des réseaux d'eau de Saint Pierre du Mont, ce qui n'est pas le cas du service de l'assainissement.

Le budget 2010 du service d'assainissement a été élaboré pour faire face à des investissements croissants sans aggraver la situation financière du service pour répondre dans les prochaines années aux enjeux environnementaux pour lesquels un recours massif à l'emprunt sera nécessaire.

Ce budget prévoit :

- ◆ Un recours à l'emprunt à hauteur de 49 % environ des recettes d'investissement,
- ◆ Un autofinancement net égal à 23 % des dépenses, le reste étant financé à 28 % par les amortissements,
- ◆ La constitution de provisions pour 189 000 €uros ; ce dispositif devrait permettre de limiter le recours fréquent actuellement à la ligne de trésorerie qui génère des frais financiers.

Pour satisfaire ces conditions et en prenant comme hypothèse que le cubage soumis à la taxe d'assainissement ne baissera pas en 2010,

le prix au mètre cube assaini pour 2010 s'élève à 1,1616 €uro H.T.

Monsieur Thierry SOCODIABEHRE Dans la mesure où le prix de l'eau potable n'augmente pas, le prix total du mètre cube d'eau assaini s'élève à 2.3477 euros TTC soit toujours un prix inférieur de 24% à celui appliqué dans le bassin Adour-Garonne. La moyenne de consommation pour un abonné Montois ordinaire est de 92m³ par an, le montant de sa facture, actuellement de 223.09 euros TTC, passera donc 247.68 euros TTC soit 24.60 euros supplémentaire. Ce qui représente 11% d'augmentation. Il est précisé que cette augmentation est liée également à la majoration des taxes de l'Agence de l'Eau qui doit faire face aux mêmes échéances de 2015. A ce titre la redevance de pollution augmente de 14,35% et la redevance de modernisation des réseaux de collectes de 12.26%.

Monsieur Alain BACHE : Donc voilà une bien belle augmentation que l'on nous propose. J'ai quelques questions à poser à partir de là, d'abord il faut aussi penser que nous sommes tributaires des décisions de l'Etat puisqu'on nous a piqué l'an dernier 80 000 euros sur ce budget. On est amené à payer des taxes supplémentaires, alors j'ai regardé le budget eau et assainissement qui va nous être proposé tout à l'heure et j'y interviendrai, ma question elle se situe tout simplement, vous nous parlez de construire une nouvelle station d'épuration à Jouanas, est-ce une augmentation par anticipation que l'on nous propose éventuellement pour faire face à cette nécessité absolue, effectivement aux contraintes environnementales ? Ce sont des choses qui sont tout à fait normales, et ensuite vous nous parlez d'investissements lourds, quels sont ces investissements lourds ? Compte tenu qu'effectivement que c'est la création d'un nouveau réseau, donc ce sont les personnes qui vont payer en tant qu'abonnés, ceux ou celles qui seront reliés au réseau. 37.11 ça fait quand même 11% d'augmentation, c'est pas rien et ce n'est pas négligeable par les temps qui courent et Monsieur EL Bakkali vous a fait une remarque tout à l'heure sur les difficultés que rencontrent les gens, pour ma part je suis très très réservé sur cette proposition d'augmentation avant que vous nous donniez les explications.

Monsieur Thierry SOCODIABEHRE : pour répondre à vos questions Monsieur BACHE, je vais vous dire que cela m'inquiète aussi, moi aussi je paie ma facture d'eau sur Mont de Marsan, bien sûr moi aussi je vais supporter les 11% d'augmentation, comme vous, comme nous tous, est-ce une augmentation par anticipation ? Pas tout à fait, il faut savoir qu'actuellement la capacité d'autofinancement de la Régie des Eaux par exemple, elle est de 7.5 mois, celle de la Régie d'Assainissement est actuellement de 10 jours, alors que le seuil d'alerte se situe à 30 jours. Comme vous l'avez vu, effectivement, au tarif actuel le taux d'épargne est à zéro, le taux d'endettement de 14%, l'encours de dette est à 2 450 000 euros et la capacité de désendettement est de 10 ans. Nous avons une grosse richesse et une chance avec cette Régie Municipale des Eaux et on ne voudrait surtout pas prendre le risque qu'elle soit mise en difficulté parce que c'est une qualité de services que nous avons le devoir d'assurer auprès de nos concitoyens. Nous avons donc étudié quatre scénarios possibles, au conseil d'exploitation lié aux orientations budgétaires. Le premier scénario était un maintien des prix de l'assainissement et cela aurait amené un taux d'endettement qui serait passé de 14 à 18%. La trésorerie nette restait toujours à 10 jours et bien évidemment en dessous du seuil d'alerte. Le scénario deux, où nous proposons 11,7% d'augmentation amenait donc un prix de l'assainissement de 1.7, (j'arrondi). Cela augmentait

toujours le potentiel d'endettement de l'assainissement. On passait de 14 à 15.5%. Le scénario trois, celui sur lequel nous avons finalement porté notre choix, qui porte le tarif assainissement à 1.1616 euros et qui représente sur l'assainissement 21.6% d'augmentation permet de ne pas faire bouger le taux d'endettement. Le scénario quatre qui était proposé, qui représentait 26.8% d'augmentation et qui aurait amené un tarif de 1.2109 euros pour l'assainissement, nous aurait permis de commencer à diminuer l'endettement, il aurait diminué de 0.75%. Nous avons donc tenu compte de tout cela, à la fois des difficultés actuelles de nos concitoyens mais aussi de la volonté de maintenir le potentiel de qualité de services de cette Régie municipale des Eaux et d'Assainissement afin de nous porter vers le choix trois. Parce que nous avons pris en compte le pouvoir d'achat de nos concitoyens mais que nous ne voulions pas non plus les imputer de la proposition maximale sans leur donner une lisibilité sur l'avenir. Cette lisibilité des tarifs de l'eau, puisqu'il faut que personne ne se leurre ici, dans les années à venir il y aura d'autres augmentations du tarif de l'eau, cela va être obligatoire, mais cette lisibilité des tarifs de l'eau et de l'assainissement que nous voulons au moins décennale, nous comptons l'établir au cours de l'année 2010 par une étude prospective conjointe avec le service du trésorier payeur de l'agglomération afin de prendre en compte tous les besoins d'investissements liés à la création d'une nouvelle station d'épuration. On prend l'exemple le plus court, nous avons les terrains se situant à Jouanas qui nous permettraient de construire foncièrement une nouvelle station d'épuration sur le site. En possédant les terrains, c'est au bas mot 20 000 000 d'euros pour une station d'épuration. Aujourd'hui, effets de la tempête KLAUS, au cours de l'année 2009, nous avons eu des riverains côté Est de la station de Jouanas qui se sont plaints d'effluves en provenance de la station d'assainissement. On suppose que ce sont les effets liés à la tempête KLAUS parce que dans le fonctionnement de la station de Jouanas, elle est toujours correct. Par contre effectivement sur le chemin de halage, il n'y a plus ce filtre naturel qui était composé par les arbres qui s'y trouvaient. On suppose donc que ces effluves sont liées à la tempête KLAUSS et au fait de ce couloir qui s'est dégagé. 2014, une station d'épuration c'est 30 ans, 30 ans de vie. 2014-2044, il faut imaginer comment sera Mont de Marsan en 2044, construirons-nous la future station d'épuration sur le site de Jouanas ? Il n'est pas évident qu'elle soit construite là. Ce sera un autre scénario à étudier. Peut-être plus loin, ce qui nécessitera aussi de l'investissement foncier qui peut s'avérer lourd, mais surtout qui nécessitera de l'investissement en termes de poses de canalisations. Donc effectivement, on aura des investissements lourds. Autre investissement lourd potentiel, l'étude qui est actuellement menée par le SAGE, où effectivement nous avons un diagnostic en cours et dont nous attendons les conclusions mais qui probablement nous incitera, voir nous obligera, à créer certains bassins de rétention dont des chiffres peuvent courir, mais moi j'en ai un entre autre, c'est 1.5 à 2 000 000 d'euros. Donc voilà, nous avons vraiment des investissements lourds. Alors augmentation par anticipation, oui parce qu'il faut prévoir l'avenir et qu'il faut prévoir d'augmenter la marge de capacité d'autofinancement de cette régie d'assainissement, mais pas seulement. C'est aussi pour répondre aujourd'hui à une difficulté liée à ce seuil de capacité d'autofinancement qui est seulement de 10 jours. J'espère avoir répondu intégralement à votre question.

Madame le Maire : Bien merci Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, je vous propose donc de passer au vote.

Le Conseil Municipal à la Majorité Oui l'exposé du rapporteur,

- **DECIDE** que le prix de la taxe d'assainissement pour l'année 2010, s'élèvera à 1,1616 € HT
- **INDIQUE** que les tarifs préférentiels hors taxes, appliqués en fonction du cubage et aux administrations ou collectivités, seront calculés sur les mêmes bases que les années précédentes à savoir :
 - ◆ 100 % du montant jusqu'à ----- 6 000 m³
 - ◆ 80 % du montant de ----- 6 001 m³ à 12 000 m³
 - ◆ 60 % du montant de ----- 12 001 m³ à 24 000 m³
 - ◆ 50 % du montant de ----- 24 001 m³ à 50 000 m³

- ◆ 40 % du montant au-dessus de --- 50 000 m3
- ◆ 90 % du tarif de base pour les fournitures d'eau faites à la zone d'activité artisanale et commerciale de SAINT AVIT, gérée par la Communauté d'Agglomération du Marsan ;
- ◆
- **PRECISE** que ces tarifs prendront effet à partir du **1^{er} janvier 2010** pour tout immeuble raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement.

Délibération n°21

Budget « Service de l'Eau » - Approbation budget primitif 2010

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2010 du budget annexe « service de l'eau ».

SERVICE DES EAUX :

Le Budget Primitif au titre de l'exercice 2010 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	3 600 000,00 €
-----------------------	-----------------------

Dépenses	3 600 000,00 €
-----------------------	-----------------------

Section d'investissement

Recettes	1 288 000,00 €
-----------------------	-----------------------

Dépenses	1 288 000,00 €
-----------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,

APPROUVE le budget primitif 2010 du budget annexe « service de l'eau », conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°22

Budget annexe « Service de l'Assainissement » - Approbation du budget primitif 2010

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire

Le budget primitif au titre de l'exercice 2010, conforme au compte de gestion, s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES	3 197 000,00	100 %
soit par chapitre		
Le chapitre 011 : charges à caractère général	650 000,00	20,33 %
Chapitre 012 : Charges de personnel	740 000,00	23,14 %
Chapitre 014: Atténuations des produits	350 000,00	10,95%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	432 000,00	13,51%
Chapitre 66 : Charges financières	109 000,00	3,41 %
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	46 000,00	1,44 %
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements	189 000,00	5,92 %
Chapitre 023 : Virement de la section d'investissement	309 000,00	9,67 %
Chapitre 042 : Opérations d'ordres de transferts entre sections	372 000,00	11,63 %

TOTAL DES RECETTES	3 197 000,00	100 %
soit par chapitre		
Chapitre 013 : Atténuation des charges	37 000,00	1,16 %
Chapitre 70 : Produits de gestion courante	2 850 000,00	89,15 %
Chapitre 74 : Dotations subventions	80 000,00	2,50 %
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	95 000,00	2,97 %
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	10 000,00	0,31 %
Compte 042 : Opérations d'ordres de transferts entre sections	125 000,00	3,91 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES	1 331 000,00	100 %
soit par chapitre		
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	0,00 %
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	154 000,00	11,57 %
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	713 000,00	53,57 %
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	339 000,00	25,47 %
Chapitre 040 : Opérations d'ordre	125 000,00	9,39 %

TOTAL DES RECETTES	1 331 000,00	100 %
soit par chapitre		
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	48,84 %
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	309 000,00	23,21 %
chapitre 040 : Opérations d'ordre	372 000,00	27,95 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2010 du budget annexe « service de l'assainissement ».

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le budget primitif au titre de 2010 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes ----- 3 197 000,00 €

Dépenses ----- 3 197 000,00 €

Section d'investissement

Recettes ----- 1 331 000,00 €

Dépenses ----- 1 331 000,00 €

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2010 du budget annexe « service de l'assainissement », conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°23

Budget annexe « Service de la géothermie » - Approbation du budget primitif 2010

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE

Le budget primitif au titre de l'exercice 2010 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES	353 000,00	100 %
soit par chapitre		
<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général	146 000,00	41,36 %
<u>Chapitre 65</u> : Autres charges de gestion courante	20 000,00	5,67 %
<u>Chapitre 67</u> : Charges exceptionnelles	3 000,00	0,85 %
<u>Chapitre 69</u> : Impôts	80 000,00	22,66 %
<u>Chapitre 023</u> : Virement à la section d'investissement	94 000,00	26,63 %
<u>Chapitre 042</u> : Opérations d'ordre	10 000,00	2,83 %

TOTAL DES RECETTES	353 000,00	100%
soit par chapitre		
<u>Chapitre 70</u> : Produits de gestion courantes	353 000,00	100 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES	166 000,00	100 %
soit par chapitre		
<u>Chapitre 20</u> : Immobilisations incorporelles	81 000,00	48,79 %
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	20 000,00	12,05 %
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	65 000,00	39,16 %

TOTAL DES RECETTES	166 000,00	100 %
soit par chapitre		
<u>Chapitre 13</u> : Subvention d'investissement	16 000,00	9,64 %
<u>Chapitre 16</u> : Emprunts et dettes assimilées	46 000,00	27,71 %
<u>Chapitre 021</u> : Virement de la section de fonctionnement	94 000,00	56,63 %
<u>Chapitre 040</u> : Opérations d'ordre	10 000,00	6,02 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2010 du budget annexe « service de la géothermie ».

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

<p style="text-align: center;"><u>SERVICE DE LA</u> <u>GEOOTHERMIE :</u></p>
--

Le budget primitif au titre de l'exercice 2010 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes ----- 353 000,00 €

Dépenses ----- 353 000,00 €

Section d'investissement

Recettes ----- 166 000,00 €

Dépenses ----- 166 000,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Où l'exposé du rapporteur,

APPROUVE le budget primitif 2010 du budget annexe « service de la géothermie »,
conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°24

Modification du règlement de la régie municipale des eaux et d'assainissement

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Il y a lieu de modifier le règlement de la régie municipale des eaux et d'assainissement pour prendre en compte certaines évolutions réglementaires.

A) Modification du règlement du service des eaux

1) Dans le cadre d'opérations d'extension de réseaux par des lotisseurs :

L'opérateur est responsable du fonctionnement du réseau d'adduction du réseau d'eau potable jusqu'à la rétrocession éventuelle dans le domaine public, à ce titre un compteur général à la charge du lotisseur sera positionné en limite de domaine public. L'eau comptabilisée provenant d'un mauvais fonctionnement du réseau sera réglée par le lotisseur.

Il y a lieu de modifier en conséquence l'article 10 du règlement conformément à l'extrait joint.

2) Installations intérieures de l'abonné : canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique :

Une nouvelle réglementation, découlant de la Loi sur l'eau et des dispositions du Grenelle de l'environnement, donne aux particuliers, administrations et entreprises la possibilité de recourir à d'autres sources que le réseau public de l'eau potable pour certains usages bien définis : à l'extérieur pour l'arrosage, mais également à l'intérieur de la maison mais dans un cadre strictement réglementé.

Il est désormais possible légalement d'utiliser une eau non issue des services de distribution d'eau potable pour les wc, le lavage du linge (sous réserve d'un dispositif de traitement de l'eau en amont) ou celui des sols. Mais pas pour les machines à laver la vaisselle et les douches.

Le cubage rejeté dans le réseau d'égout est soumis à la taxe d'assainissement puisque l'eau usée est transportée et traitée à la station d'épuration avant rejet dans la rivière.

Pour des raisons sanitaires, ce type d'installation doit donc faire obligatoirement l'objet d'une déclaration (soit aux Services techniques municipaux, soit à la Régie municipale des eaux et de l'assainissement, la Régie des eaux ayant donc un droit de regard sur l'installation pour vérifier qu'elle a été conçue dans le respect de l'arrêté et des règles de l'art. C'est également elle qui instruit le dossier du demandeur et qui peut aussi, en amont, le conseiller dans son projet.

Afin de prendre en compte ces dispositions il y a lieu de modifier le règlement du service des eaux article 10 et article 12 conformément à l'extrait joint.

B) Modification du règlement du service d'assainissement :

1) Installations sanitaires intérieures :

L'utilisateur du service d'assainissement se raccorde au réseau par le biais d'un regard de branchement.

Ce regard, d'une profondeur de un mètre environ est situé sous domaine public.

Lorsque l'immeuble est en contre bas par rapport à la voie un dispositif de pompage des eaux usées est nécessaire. L'installation et la maintenance de ce dispositif est à la charge de l'utilisateur.

Ces dispositions déjà appliquées depuis de nombreuses années ne sont pas reprises dans le règlement du service, il est proposé de modifier en conséquence les articles 4 et 26 conformément à l'extrait joint.

2) Installations intérieures de l'abonné : canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique :

Le cubage d'eau rejeté dans le réseau d'égout quelle que soit son origine est soumis à la taxe d'assainissement.

Il est désormais possible légalement d'utiliser une eau non issue des services de distribution d'eau potable pour les wc, le lavage du linge (sous réserve d'un dispositif de traitement de l'eau en amont) ou celui des sols. Le cubage rejeté dans le réseau d'égout est soumis à la taxe d'assainissement puisque l'eau usée est transportée et traitée à la station d'épuration avant rejet dans la rivière.

Afin de prendre en compte ces dispositions il y a lieu de modifier le règlement du service d'assainissement article 15 conformément à l'extrait joint.

Il y a lieu de modifier le règlement de la régie municipale des eaux et d'assainissement pour prendre en compte certaines évolutions réglementaires dont la principale est celle qui donne aux particuliers, administrations et entreprises la possibilité de recourir à d'autres sources que le réseau public de l'eau potable.

Il est proposé conformément à l'extrait joint :

- pour le service public de l'eau potable : la modification des articles 10 et 12,
- pour le service de l'assainissement : la modification des articles 4, 15 et 26.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Où l'exposé du rapporteur,

- **APPROUVE** cette délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°25

Modification de la composition du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement.

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2009, Monsieur Philippe EYRAUD - Membre es-qualité du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement depuis le 11 mai 2009 – a remplacé Monsieur DEPONS pour siéger au Conseil Municipal.

Par ailleurs, le règlement intérieur de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement précise dans son article 3 chapitre II que « *le Conseil d'Exploitation est composé de onze membres dont six sont issus du Conseil Municipal... cinq autres membres sont des personnalités qualifiées inscrites au rôle des contributions directes de la ville de Mont-de-Marsan et sur les listes électorales de la Commune au 1^{er} janvier de l'année de renouvellement du mandat municipal* ».

En conséquence et pour conserver cette répartition, il est proposé au conseil municipal:

De remplacer Madame DUPOUY VANTREPOL, conseillère municipale, membre du conseil d'exploitation par Monsieur Philippe EYRAUD ;

De nommer un nouveau membre es-qualité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Où l'exposé du rapporteur,

- **APPROUVE** la nomination de Monsieur Philippe EYRAUD en remplacement de Madame DUPOUY VANTREPOL au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement ;
- **NOMME** Madame Josiane BOURDY en qualité de membre es-qualité du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement.

Délibération n°26

Adoption du règlement intérieur des jardins familiaux du Peyrouat – Tarifs 2010

Rapporteur : Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire

Le règlement intérieur des jardins familiaux du Peyrouat avait été élaboré lors de sa création en 1993. Il a semblé nécessaire de le réactualiser notamment pour inciter les jardiniers à avoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement mais aussi pour préciser certaines modalités d'utilisation et de fonctionnement de la structure.

Il est proposé à notre assemblée d'adopter un nouveau règlement intérieur des jardins familiaux du Peyrouat dont le projet vous a été remis.

Il est par ailleurs proposé au Conseil Municipal de reconduire en 2010 les tarifs de location pratiqués en 2009 soit :

Pour les parcelles de 150 m ² :	28,00 €
Pour les parcelles de 300 m ² :	56,00 €

Suite au redécoupage d'une parcelle il convient également de fixer un tarif pour une parcelle de 225 m². Il est donc proposé de fixer à 42,00 € le montant annuel de la location de cette parcelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Oui l'exposé du rapporteur,

- APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des jardins du Peyrouat,
- ADOpte** les tarifs annuels de location pour 2010

Délibération n°27

Formation des élus : inscription budgétaire 2010 – orientations – rappel des modalités

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2010 un crédit de 7500 € pour la formation des élus.

En ce qui concerne les axes de formation, je vous propose de retenir les orientations suivantes :

- Les formations concernant les fondamentaux de la gestion des politiques locales,
- Les formations en lien avec les délégations et les participations aux commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle.

Je me permets de vous rappeler quelques principes qui gouvernent le droit à la formation des élus :

Chaque élu bénéficie d'un congé de formation de 18 jours pour la durée du mandat.

Le droit à la formation s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les dépenses prises en compte au titre de la formation comprennent :

- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration dont le remboursement s'effectue en application des dispositions qui régissent les fonctionnaires,
- Les frais d'enseignement,
- La compensation éventuelle des pertes de revenus de l' élu en formation, plafonnée à l'équivalent de 18 fois 8 heures, à une fois et demi la valeur horaire du SMIC, par élu et pour le durée du mandat.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

-APPROUVE l'inscription d'un crédit de 7 500 € pour la formation des élus au titre du budget 2010,

-APPROUVE les orientations exposées ci-dessus.

Délibération n°28

Location de l'immeuble du 1 rue Cazailas à la Régie des Eaux, de l'Assainissement et de la Géothermie – Fixation du montant du loyer

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre PINTO

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses dispositions relatives aux régies dotées de la seule autonomie financière et chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial prévoit que lorsque le fonctionnement du service nécessite l'affectation d'immeubles appartenant à la commune la régie doit verser un loyer correspondant à la valeur locative de l'immeuble. Cette disposition est implicitement contenue dans l'article R 2221-81 du CGCT qui précise également que le montant du loyer est fixé par le Conseil Municipal.

Afin de se mettre en conformité avec ce texte réglementaire il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 25 000 € le montant annuel initial de l'immeuble du 1 rue Cazailas qui est mis à la disposition de la Régie des Eaux. Ce loyer serait payable par fractionnement trimestriel.

Il est également proposé au Conseil Municipal de concrétiser la mise à disposition de cet immeuble en le donnant à bail à la Régie des Eaux.

Monsieur Alain BACHE : Vous avez fixé le montant vis-à-vis de la loi ou c'est un montant que vous avez-vous imaginé ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : En fonction de la loi et des travaux qui ont été financés par la Régie de Eaux parce que ce n'est pas le véritable coût du bâtiment mais comme les travaux du bâtiment ont été financés sur le budget de la Régie des Eaux, nous avons tenu compte de ces travaux pour ne mettre que le loyer sans les travaux. Le véritable coût de cet immeuble qui vient d'être rénové, nous l'avons calculé, avec les travaux est supérieur à 25 000 euros.

Monsieur Alain BACHE : C'est un loyer annuel qu'on va leur demander.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Oui,

Monsieur Alain BACHE : C'est un truc qui n'existait pas jusqu'à maintenant.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Non, et qui est obligatoire.

Monsieur Alain BACHE : On aurait pu faire une mise à disposition à l'euro symbolique ou pas ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Non, il est obligatoire de traduire le coût de ce loyer. Par contre nous avons tenu compte des travaux qui ont été financés par la Régie des Eaux. Donc le coût du loyer est de 25 000 euros mais réellement c'est beaucoup plus.

Monsieur Alain BACHE : Au regard de la loi, on est obligé de fixer un loyer, donc vous, vous considérez que les 25 000 euros sont en dessous de ce qui faudrait faire payer à ce service.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : En dessous du coût réel de l'immeuble, mais comme l'immeuble a été rénové sur le budget de la Régie, cela permet d'équilibrer.

Madame le Maire : C'est-à-dire que c'est un loyer de vielle immeuble alors que l'immeuble a été rénové, mais le locataire, a fait tous les travaux d'amélioration du bâtiment qu'il occupe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,

-DECIDE de fixer à 25 000 € le montant annuel initial du loyer du par la Régie des Eaux pour l'occupation de l'immeuble du 1, rue Cazaillas.

-APPROUVE le projet de bail à conclure entre la Ville et la Régie des Eaux, de l'Assainissement et de la Géothermie,

-AUTORISE le Maire et le Premier Adjoint au Maire à signer ledit bail.

Délibération n°29

Contrat Local de prévention de la Délinquance (CLSPD) – remplacement de Monsieur Bernard DEPONS au Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a acté la création d'un CLSPD (Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance) en application de la loi 5 mars 2007 et du décret du 25 juillet 2007.

Par délibération en date du 24 mars 2009, notre assemblée municipale a désigné, Monsieur Bernard DEPONS, et Monsieur Farid HEBA, Conseillers municipaux en charge des problèmes de sécurité et de prévention de la délinquance et d'insertion. Il est également à préciser que la composition du CLSPD, conformément aux dispositions du décret du 23 juillet 2007, a fait l'objet d'un arrêté du maire n° 2009/785.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, membre désigné au Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la désignation de Madame Catherine PICQUET, Adjointe au Maire, en tant que membre du Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS.

Il est précisé que la composition du CLSPD, conformément aux dispositions du décret du 23 juillet 2007, fera l'objet d'un arrêté rectificatif du Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Oui l'exposé du rapporteur,

- **Approuve** la désignation de Madame Catherine PICQUET, Adjointe au Maire, en tant que membre du Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS.

- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à procéder à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Délibération n°30

Contrat Local de prévention de la Délinquance (CLSPD) - demande de subventions – année 2010

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a acté la création d'un CLSPD (Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance) en application de la loi 5 mars 2007 et du décret du 25 juillet 2007.

Dans le cadre du CLSPD des subventions peuvent être allouées par l'Etat suivant l'objectif de l'action envisagée par la collectivité qui en fait la demande.

A ce titre, la Ville a présenté une demande de subvention à l'Etat de 2000 euros (deux mille euros):

- au titre d'une nouvelle action ayant pour objectif la vidéo protection par la création d'un poste de centralisation pour la surveillance urbaine.

L'action retenue permettra de renforcer la vidéo surveillance en ville. La réalisation de cette action sera engagée par l'Hôtel de Police, 24 place Joseph Pancaut à Mont de Marsan et sa date de mise en œuvre est prévue au dernier trimestre 2009.

Madame Rose LUCY : Vous pouvez nous rappeler où sont installées les caméras sur Mont de Marsan.

Madame le Maire : C'est de la vidéo protection. Monsieur Farid HEBA va vous répondre.

Monsieur Farid HEBA : Je vais vous renseigner, il y a 25 caméras sur Mont de Marsan, au parking du Midou, il y en a dix, au parking Saint Roch, il y en a onze, à la salle de gym de l'Etoile Sportive Montoise, avenue Rozanoff, à l'ancien Point P, il y en a deux, à la salle des sports du Beillet, il y a deux caméras. Actuellement ces données vidéos sont enregistrées et sont sur un serveur situé sur chaque site, et donc à la demande de la police si il y a un problème, la police est accompagnée d'un technicien de la ville et visionnent ces images. Le projet de centralisation de surveillance urbaine, celui qui va être mis en place, l'ensemble des données sera sauvegardé au parking du Midou, au poste CSU situé dans un bureau au premier au sous-sol et la consultation sera possible en temps réel depuis le commissariat de la Police Nationale, situé place Pancaut avec un PC qui sera installé au commissariat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Où l'exposé du rapporteur,

-DONNE un avis favorable à ce dossier,

-SOLLICITE les services de l'ETAT pour le versement de la subvention demandée, d'un montant de 2000 euros (deux mille euros); dans le cadre de l'action retenue par le Comité de Pilotage, au titre d'une nouvelle action ayant pour objectif la vidéo protection par la création d'un poste de centralisation pour la surveillance urbaine.

-AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n° 31

Recensement de la population – campagne 2010 Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Monsieur Jean Pierre PINTO : Tout d'abord une information que nous venons de recevoir sur le recensement, les chiffres sont décalés de trois ans, donc la population au 1^{er} janvier 2010 sera la population réellement à Mont de Marsan au 1^{er} janvier 2007. Cette population a encore baissée, autant dire qu'à Mont de Marsan, elle a baissée en 2006 et à nouveau baissée en 2007, de peu mais elle a continué à baisser, donc en mémoire, population municipale : nous étions à 30 230 en 2006 et en 2007, nous sommes 30 212. Alors je dis au présent, parce que c'est le chiffre qui va compter pour 2010, pour nos dotations d'Etat. En population totale nous sommes à 32 120 contre 32 128, l'année dernière. Nous espérons, en 2008 que la population aura augmenté.

Pour la campagne de recensement 2010 qui se déroulera du 21 janvier au 27 février 2010 il est proposé :

- de procéder au recrutement de 7 agents recenseurs qui pourront soit être embauchés spécialement à cet effet sur la base de l'article 3-alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale (recrutement pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier) soit être des agents de la ville qui effectueront des opérations de recensement en dehors de leur horaire de temps de travail.
- De fixer leur mode de rémunération sur les bases suivantes :
2.75 € par logement recensé,
105 € d'indemnité forfaitaire de déplacement

Par ailleurs, l'INSEE demande aux communes de procéder à la vérification des adresses nouvelles obtenues qui servent à mettre à jour la base de sondage R.I.L (Répertoire d'Immeubles Localisés) utilisée pour le recensement de la population

Cette vérification pour être fiable nécessite un contrôle sur le terrain. Il apparaît opportun de confier cette tâche aux agents recenseurs dans le cadre de la tournée de reconnaissance qu'ils doivent effectuer préalablement aux opérations de recensement.

- la rémunération proposée est de 0.80 € par adresse à vérifier

Le Conseil Municipal à l'unanimité Où l'exposé du rapporteur,

-ACTE les modalités précisées ci-dessus concernant les missions et le mode de rémunération des agents recenseurs,

-AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à procéder au recrutement d'agent recenseurs et à prendre les arrêtés de nomination correspondant.

Délibération n°32

Remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, représentant titulaire au Conseil de Discipline et de Recours de la Région Aquitaine.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

Par délibération en date du 03 avril 2008, notre assemblée municipale a désigné les représentants au Conseil de Discipline et de Recours de la Région Aquitaine.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Monsieur Bernard DEPONS au Conseil de Discipline et de Recours de la Région Aquitaine.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la désignation de Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal, en tant que représentant titulaire au Conseil de Discipline et de Recours de la Région Aquitaine, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

- **Approuve** la désignation de Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal, en tant que représentant titulaire au Conseil de Discipline et de Recours de la Région Aquitaine, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS.

- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à procéder à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Délibération n°33

Remplacement de Monsieur Bernard DEPONS à la Commission d'Appel d'Offres.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

La commission d'appel d'offres, élue le 3 avril 2008, est composée comme suit:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Darrieussecq Geneviève (Présidente)	-M.BAYARD Hervé (Président suppléant)
- M.BUCHI Arsène	- M.PINTO Jean-Pierre
- Mme COUTURIER Chantal	- M.TORTIGUE Bertrand
- M.LAGOEYTE Jean-François	- Mme DAVIDSON Chantal
- M.DEPONS Bernard	- Mme DARTEYRON Eliane
- M.BACHE Alain	- Melle DAUGA Ségolène

M.Bernard DEPONS, membre titulaire de la Commission d'appel d'offres, ayant démissionné le 27 septembre 2009, il y a lieu de pourvoir à son remplacement dans ladite Commission.

L'article 22-III du code des marchés publics dispose qu'"il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit"

Dés lors, il est pourvu au remplacement de M.Bernard DEPONS par M.Jean-Pierre PINTO, premier suppléant élu sur la même liste.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

-DIT que M.Jean-Pierre PINTO remplace M.Bernard DEPONS comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération n°34

Transfert de voies dans le domaine public

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire

Suite à la viabilisation du Clos Voissard, par la Société des Castors Landais et du lotissement Sianes 2 par M PALACIN, le transfert dans le domaine public communal de ces voies est demandé.

Tableau N°1 : Avis FAVORABLES

Lotissement ou voies	Voies ou précisions	Parcelles	Surfaces	Longueur modifiée	Longueur globale D.P.	Avis des services	Observations	
Groupe d'habitation du Clos Voissard Société des Castors Landais		CH 804	392 m2			FAVORABLE	La Communauté d'Agglomération s'est engagé à réaliser les aménagements nécessaires pour résoudre les problèmes d'inondations dans la rue Paul Ducournau.	
		CH 805	402 m2					
		CH 807	6 943 m2					
		Soit	<u>7 737 m2</u>					
	Avenue Charles et Jules Voissard	+ 142 ml	252 ml			Voie complète transférée.
	Rue Paul Ducournau	+ 229 ml	547 ml			Voie complète transférée.
Impasse Jules Voissard	+ 32 ml	32 ml	Voie complète transférée.			
	Rue de l'Amitié	+ 20 ml	249 ml	179 ml restent au domaine privé		
			
Sianes 2 M PALACIN		CH 722	349 m2			FAVORABLE	Espace vert.	
		CH 742	3 895 m2					
		CH 752	2 763 m2					
		CH 794	5 078 m2					
		CH 795	6 524 m2					
		Soit	<u>18 609 m2</u>					
	Rue de l'Amitié	+ 20 ml				

		+ 168 ml	249 ml		179 ml supplémentaires restent au domaine privé.
	Avenue Jean Cailluyer		+ 628 ml	628 ml		Voie complète transférée.
	Rue Félix Soulès	+ 84 ml	84 ml		Voie complète transférée.
	Allée Pierre Cabé	+ 58 ml	58 ml		Voie complète transférée.
	Allée de Lescun	+ 49 ml	49 ml		Voie complète transférée.
						
		...					
						
		...					

- Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière,
- Vu l'article L318-3 et R318-10 du code de l'urbanisme,
- Vu l'article 150 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

- **APPROUVE**, opération par opération, le transfert dans le domaine public communal des parcelles et équipements associés répertoriés suivant le tableau N°1 annexé à la présente délibération.
- **CONFIE** aux services techniques les démarches administratives correspondantes et l'information des demandeurs sur les suites réservées à leurs requêtes.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de toutes les pièces et formalités relatives à ces dossiers et en particulier du transfert des voies qui relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Délibération n°35

Dénomination de voies nouvelles

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire

La Société des Castors Landais nous demande de dénommer les voies privées de son lotissement de Biscarosse, chemin de Pémégan et nous propose :

Dénomination	Début	Se termine	Historique
Rue Laurent BAPTISTAN	Chemin de Pémégan	Actuellement sans issue, mais cette voie sera plus tard une pénétrante, parallèle à la rue de la Ferme de Carboué et desservant toute la zone de	Chef d'entreprise et propriétaire des terrains concernés par le lotissement

		Pémégan « Est ».	
Allée Laurent BAPTISTAN	Rue Laurent BAPTISTAN	Sans issue, mais avec une possibilité d'extension	Chef d'entreprise et propriétaire des terrains concernés par le lotissement
Impasse Laurent BAPTISTAN	Chemin de Pémégan	Sans issue, mais avec une possibilité d'extension	Chef d'entreprise et propriétaire des terrains concernés par le lotissement
Allée Jacques GUSTAVE	Allée Laurent BAPTISTAN	En deux parties, elle traverse la rue Laurent Baptistan et se termine sans issue.	Membre fondateur de la Société des Castors Landais

Il est demandé à notre assemblée :

- **D'APPROUVER** la dénomination de ces voies
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à tous les arrêtés de police nécessaires à la définition du régime de circulation ou de stationnement de ces voies.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

- **APPROUVE** la dénomination de ces voies
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à tous les arrêtés de police nécessaires à la définition du régime de circulation ou de stationnement de ces voies.

Délibération 36

Tempête du 24 janvier 2009 - Rapport sur la vente de bois et la fixation des tarifs

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire

Suite à la tempête du 24 janvier 2009 qui a généré une énorme quantité de bois à terre, la ville a été récipiendaire d'offres d'acquisition de ces bois.

Une première délibération du Conseil Municipal en séance du 24 mars 2009 a adopté les tarifs de vente de certains de ces bois d'œuvre.
Dans ce cadre, les tarifs suivants avaient été établis :

- Chêne : 40€ le m³
- Tilleul, Cèdre, Châtaignier : 20 € le m³
- Blois blanc et gros pins : 10 € le m³

Il était entendu que le bois était fourni à terre sur site, sans transport ni manutention d'aucune sorte.

Compte-tenu des nouvelles propositions d'exploitation et de vente de bois de moindre qualité et des cours actuels, il est possible d'envisager de céder aux entreprises intéressées l'exploitation et l'enlèvement de ces bois aux conditions suivantes :

- jeunes pins de première éclaircie : 1.58 € TTC la tonne,
- chablis pour transformation en bois énergie : 2.11 € TTC la tonne,
- bois tempête après exploitation : 5.00 € H TTC la tonne

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

- **ADOPTER** les tarifs de vente de bois tels que définis ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°37

Restauration scolaire 2010-Tarifs 2010.

Rapporteur : Madame Eliane DARTEYRON, Adjointe au Maire

Madame Eliane DARTEYRON : Toujours suite à la commission éducation du 4 novembre 2009, nous avons étudié les tarifs de la restauration scolaire en tenant compte des quotients familiaux, je tiens à préciser que sur les quotients familiaux appliqués sur la restauration scolaire, les quatre tranches sont comprises dans les deux premiers quotients familiaux de la CAF. Nous faisons donc bénéficier des tarifs les moins élevés à nos familles qui en ont le plus besoin.

Par délibération en date du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2009.

Je vous propose de fixer, comme indiqué ci-dessous, les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ecoles préélémentaires :

QF inférieur à 129,58	→	1,45 € soit pas d'augmentation
QF entre 129,58 et 289,65	→	1,80 € soit + 0,05 €
QF entre 289,66 et 457,35	→	2,25 € soit + 0,05 €
QF supérieur à 457,36	→	2,65 € soit + 0,05 €

Ecoles élémentaires :

QF inférieur à 129,58	→	1,75 € soit pas d'augmentation
QF entre 129,58 et 289,65	→	2,15 € soit + 0,05 €
QF entre 289,66 et 457,35	→	2,65 € soit + 0,05 €
QF supérieur à 457,36	→	2,95 € soit + 0,05 €

Enfants résidant dans une commune autre que Mont-de-Marsan

- enfants des écoles préélémentaires → 3,10 € soit + 0,10 €
- enfants des écoles élémentaires → 3,40 € soit + 0,10 €

Le Conseil Municipal à la majorité

Où l'exposé du rapporteur,

-**APPROUVE** les tarifs de la restauration scolaire comme précisé ci-dessus.

-**AUTORISE** Madame le Maire à signer les différents documents ou pièces se rapportant à la décision.

Madame le Maire : Je suis étonnée que vous votiez en commission et que vous ne votiez pas en Conseil.

Abdallah EL BAKKALI : J'allais préciser cela, je l'ai voté en commission, je peux le dire mais aussi en me posant pleins de questions parce que on peut se poser la question comme on le veut, cinq centimes de plus ça ne fait pas beaucoup, alors pourquoi le rajouter aussi ? Si cela ne fait pas beaucoup, pourquoi le rajouter ?

Madame le Maire : Très bien, donc vous avez très bien réfléchi et donc vous avez changé d'avis.

Délibération n°38

Accueil des stagiaires et gratification

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

Vu le décret n° 2008-885 du 21 juillet 2008 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Considérant l'intérêt de mettre en place un accueil spécifique et une gratification du travail réalisé par les stagiaires dans le cadre de leur stage,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Où l'exposé du rapporteur,

- **DECIDE** de mettre en œuvre les dispositions du décret du 21 juillet 2009 et particulièrement la gratification des stagiaires effectuant un stage de plus de deux mois,
- **PREND ACTE** de la gratification minimale de 12,5 % du plafond de la sécurité sociale qui sera versée mensuellement aux stagiaires,
- **DIT** que cette gratification évoluera en fonction de celle du plafond de la sécurité sociale,

- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°39

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du pays du Marsan en date du 17 décembre 2001 adoptant les nouveaux statuts en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres prises à l'unanimité acceptant les nouveaux statuts en vue de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté du Préfet des Landes du 27 décembre 2001 portant extension des compétences, transformation en Communauté d'Agglomération et adoption des nouveaux statuts ;

Vu la délibération n° 03005 du 27 mars 2003 dotant la communauté d'agglomération de la compétence "création des aires d'accueil des gens du voyage" ;

Vu la délibération n° 07060 du 17 août 2006 décidant, à l'unanimité, d'approuver la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu l'arrêté du Préfet des Landes du 30 août 2006 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération dans leur version consolidée du 8 avril 2009

Vu le paragraphe C, 2^{ème} sur les compétences librement choisies (compétences facultatives) en matière d'action sociale ;

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Il est demandé à notre assemblée :

D'Autoriser les modifications statutaires suivantes par la Communauté d'Agglomération du Marsan :

- est **supprimé** de la section C de l'article 5 « Compétences librement choisies - paragraphe 2° - Actions sociales » le texte suivant :

« *Création des aires d'accueil des gens du voyage. Selon le schéma départemental. La Communauté est chargée de la création, la gestion étant assurée par les communes.* »

- est **modifié** l'article 6 des statuts fixant le siège de la Communauté d'Agglomération : les mots "2 rue Dominique de Gourgues" sont remplacés par les mots "575 avenue du Maréchal Foch"

d'Autoriser la prise de compétence suivante par la Communauté d'Agglomération du Marsan :

Il est rajouté dans la section C de l'article 5 "Compétences librement choisies" le paragraphe :

4° Aires d'accueil des gens du voyage

« Construction, entretien, gestion et fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage prévues au schéma départemental »

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Où l'exposé du rapporteur,

Autorise les modifications statutaires suivantes par la Communauté d'Agglomération du Marsan :

- est **supprimé** de la section C de l'article 5 « Compétences librement choisies - paragraphe 2° - Actions sociales » le texte suivant :

« *Création des aires d'accueil des gens du voyage. Selon le schéma départemental. La Communauté est chargée de la création, la gestion étant assurée par les communes.* »

- est **modifié** l'article 6 des statuts fixant le siège de la Communauté d'Agglomération : les mots "2 rue Dominique de Gourgues" sont remplacés par les mots "575 avenue du Maréchal Foch"

Autorise la prise de compétence suivante par la Communauté d'Agglomération du Marsan :

Il est rajouté dans la section C de l'article 5 "Compétences librement choisies" le paragraphe :

4° Aires d'accueil des gens du voyage

« Construction, entretien, gestion et fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage prévues au schéma départemental »

Autorise monsieur (ou madame) le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 40

Modification de la convention relative à la gestion des logements à caractère social de la Ville par le CCAS

Rapporteur : Madame Catherine PICQUET, Adjointe au Maire

Par délibération du 28 octobre 2008 notre assemblée avait adopté un projet de convention transférant au CCAS une partie des missions, et notamment l'attribution des logements, liée à la gestion des résidences Périssé, Pierre et Marie Curie et Bouheben. Cette convention a été signée le 31 octobre 2008.

Après un an d'expérience il s'avère que la répartition des compétences qui était envisagée dans le cadre de cette convention entraîne parfois certaines lourdeurs dans le traitement des dossiers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle convention qui donne au CCAS la gestion administrative de ce parc locatif, à l'exclusion des prérogatives qui relèvent de la compétence de la Ville et notamment le recouvrement des loyers.

Monsieur Alain BACHE : Dans le budget qui nous avait été proposé, vous nous avait fait part d'une somme d'argent attribuée aux réparations, donc je suppose qu'une partie de cet argent peut être utilisé pour réparer ou entretenir les logements et deuxièmement pourrait-on avoir mais pas ce soir, le coût du loyer qui est payé par les occupants et savoir concrètement où en est la ville concernant l'occupation de ces logements ?

Madame Catherine PICQUET : Tout à fait. Cela ne pose aucun problème, nous les tenons à votre disposition, nous pouvons vous les fournir dès que vous le souhaitez.

Monsieur Alain BACHE : Ce qui serait bien, c'est que nous les ayons au moment du vote du budget pour voir où on en est sur ces logements.

Madame Catherine PICQUET : Vous voulez le montant des loyers et l'occupation de ces logements.

Monsieur Alain BACHE : Oui. Parce que normalement on devrait être sujet au même fonctionnement puisqu'ils ont été construits avec des aides alors qu'auparavant cela n'a pas été fait et j'en conviens parfaitement.

Madame Catherine PICQUET : Tout à fait, sans souci.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,**

-APPROUVE le nouveau projet de convention à intervenir entre la Ville et le CCAS pour la gestion des 90 logements à caractère social du parc locatif de la Ville,

-AUTORISE le Maire et le Vice-Président du CCAS à signer cette convention.

Politique du logement – Aide en faveur de l’accession à la propriété par la mise en place du dispositif PASS FONCIER sur le site de Pémégan / Opération du Clos de Biscarrosse.

Rapporteur : Madame Chantal COUTURIER

La Ville de Mont de Marsan conduit une politique ambitieuse en matière de développement du logement social, notamment à travers le programme de requalification du quartier Nord (ANRU).

Cette politique s’inscrit en cohérence avec les objectifs affichés par le Programme Local de l’Habitat de l’Agglomération du Marsan, approuvé par le Conseil Communautaire du 12 juin dernier.

Un second aspect d’une politique sociale en faveur du logement concerne **l’aide à l’accession à la propriété**. L’objectif est de moderniser et développer la construction de logements neufs pour les familles à revenus modestes dans un objectif de mixité sociale. **C’est l’objet de la présente délibération.**

Le dispositif **PASS FONCIER**, institué par l’Etat, l’Union d’Economie Sociale pour le Logement (UESL) et la Caisse des Dépôts et Consignations, permet aux collectivités qui le souhaitent de répondre à ce besoin.

Le **PASS FONCIER** permet à des ménages primo-accédants d’acheter leur logement en deux temps : le logement d’abord, puis le terrain, tout en sécurisant leur parcours résidentiel qui prévoit une garantie de rachat ou de relogement.

Pendant la période de remboursement d’emprunt du logement, le portage foncier est assuré par les organismes collecteurs du 1% logement.

Pour bénéficier du **PASS FONCIER**, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- être primo-accédant de sa résidence principale, sachant qu’est considéré comme primo-accédant tout ménage qui n’a pas été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années.
- Respecter les conditions de ressources du PSLA (Prêt Social Location Accession) en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement.
- Bénéficier d’une aide à l’accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales.
- Souscrire un contrat de construction incluant une assurance dommage ouvrage.

Parmi les avantages offerts, outre la séparation du coût du bâtiment et du foncier, le PASS FONCIER permet également au propriétaire de bénéficier :

- d’une TVA à 5,5 %
- du Prêt à Taux Zéro doublé et Majoré

- d'une subvention de 3000 ou 4000 € accordée par une collectivité locale.
- D'un prêt de 30 000 € maxi d'une durée de 10 ans avec 25 ans de différé au taux fixe de 1,5% ou 2,5% l'an accordé par le CIL DES LANDES.

L'aide de 3000 ou 4000 €, qu'il vous est proposé de mettre en place au titre de la commune, est adaptée selon la composition de la famille :

- 3 000 € pour les foyers de 3 personnes et moins
- 4 000 € pour les foyers de 4 personnes et plus.

Toutefois, le décret n° 2009-577 du 20 mai 2009 prévoit un **remboursement de l'Etat aux collectivités territoriales de 2 000 € par subvention attribuée**. Le coût réel pour la commune de la subvention s'élève donc à 1 000 € ou 2 000 € selon la taille du foyer.

Enfin, et pour information, depuis la loi 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, **le PASS FONCIER s'applique également désormais à l'accession à la propriété dans les immeubles collectifs neufs**. Dans ce cas, le financement du terrain prend la forme d'un prêt à remboursement différé pouvant atteindre jusqu'à 30 000 €.

Il vous est donc proposé d'instituer dès à présent le dispositif du PASS FONCIER sur la Ville de Mont de Marsan, dans la cadre de la construction du Clos de Biscarrosse sur le site de Pémégnan, et de confier au Comité Interprofessionnel du Logement des Landes (collecteur du 1 % logement), l'instruction des demandes de subvention en liaison avec les services de la Ville. Le périmètre d'application est matérialisé sur le plan joint.

Il vous est précisé que, compte tenu des délais d'instruction des dossiers et de préparation des dossiers de permis de construire, la ville ne sera pas amenée à attribuer ses premières subventions avant le début de l'année 2010. L'inscription des crédits nécessaires sera proposée au Budget Primitif 2010.

Il vous est donc proposé d'en délibérer.

Monsieur Alain BACHE : On aurait voulu faire simple que l'on n'aurait pas fait mieux. Moi je vous avoue sincèrement que j'ai relu plusieurs fois cette délibération, quand on me parle de prêt à taux zéro doublé et majoré, je me demande bien ce que cela peut vouloir dire franchement.

Madame le Maire : Vous comptez bien, un euro, c'est un euro mais zéro plus zéro multiplié par deux ça fait zéro.

Monsieur Alain BACHE : Et on nous dit, on va vous prêter 3000 euros et on va vous rembourser 2000 euros, c'est des trucs de fous ça ! Et comment on peut faire construire quelque chose sur un terrain qui ne nous appartient pas ? Quand on regarde la loi, c'est impossible. Et là on nous dit tranquillement, vous pouvez le faire !

Madame le Maire : Ce qui est le plus ennuyeux à mon sens c'est que c'est un dispositif qui a été mis en place pour pouvoir accéder à la propriété, alors le taux zéro doublé, vous avez bien compris que c'était le montant du taux qui était multiplié par deux, et bien entendu ce n'était pas zéro multiplié par deux égal zéro, je pense que c'est un très bon dispositif. Nous avons des demandes qui ont été faites par rapport à ce lotissement et si nous prenons cette disposition ici

ce soir, c'est pour aider souvent ces jeunes couples à pouvoir décliner leur dossier dès maintenant car il semble que les dispositions vont changer dès le mois de janvier, ce ne sera pas dans les mêmes dispositions, alors que notre souhait au départ c'était d'attendre que la Communauté d'Agglomération qui va prendre le relais ensuite, décline, parce que je souhaitais que les choses soient passées en Conseil Communautaire au 1^{er} février lors du prochain conseil pour mettre en place ces PASS Fonciers, mais pour que ces personnes-là ne soient pas pénalisées, nous avons préféré voter cette délibération ce soir.

VU le Code Général des Impôts, notamment ses articles 257 et 278 *sexies* ainsi que l'article 70 *quinquies* B de son annexe III,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R313-15, R313-31 et R318-10-1

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, notamment son article 52,

VU le décret n° 2009-576 du 20 mai 2009 pris pour l'application de l'article 278 *sexies* du Code Général des Impôts relatif aux ventes et constructions d'habitations principales faisant l'objet d'un prêt à remboursement différé

VU le décret n° 2009-577 du 20 mai 2009 relatif aux subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accession populaire à la propriété

VU l'arrêté du 20 mai 2009 modifiant l'arrêté du 16 mars 1992 relatif aux conditions d'utilisation des sommes recueillies au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction en application des articles R313-15 et R313-17 du code de la construction et de l'habitation

**Oùï l'exposé du rapporteur,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE** la mise en place du dispositif PASS FONCIER sur la ville de Mont de Marsan, dans la cadre de la construction du Clos de Biscarrosse, sur le site de Pémégnan.
- **INSTAURE** une aide de 3000 ou 4000 €, selon la taille des ménages, aux primo-accédants éligibles à ce dispositif.
- **CONFIE** au Comité Interprofessionnel du Logement des Landes, l'instruction des demandes de subvention en liaison avec les services de la Ville.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°42

Evaluation du transfert de charge des bibliothèques de Mont de Marsan- compte rendu de la Commission Locale d'Évaluation de Transferts des Charges (CLETC).

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

Vu la loi du 13 août 2004

Vu l'art L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-5,

Vu l'avis favorable des Commissions du des finances,

Vu la délibération de la CAM du 17 août 2006 déclarant les bibliothèques-médiathèques sise à Mont de Marsan d'intérêt communautaire.

Considérant que la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges s'est réunie à plusieurs reprises et a formalisé lors de la dernière réunion du 27 août 2009 le montant qui sera déduit de l'attribution de compensation versée à la commune de Mont de Marsan.

Considérant la méthode de calcul retenue suivante :

- 3 sites concernés : bibliothèque centrale, bibliothèque jeunesse et bibliothèque marque page.
- Moyenne des dépenses 2007 et 2008 telles que figurant dans les Comptes Administratifs, et intégration de la participation au COSS et de l'assurance statutaire des agents (1 496 € + 12 100 €), soit **720 895 €**
- Intégration des charges de nettoyage, de maintenance et d'assurances en sus, soit **15 600 euros**. La prestation de nettoyage sera facturée par la ville à la CAM afin d'assurer la continuité du nettoyage.

Au total le montant des transferts de charges **s'élève à 736 495 €** somme qui sera déduite de l'attribution de compensation à la date effective du transfert.

Le nombre d'agents concernés s'élève à 17. Le principe retenu est le transfert des agents à la CAM avec conservation des conditions d'emploi et de régime indemnitaire et après avis des CTP respectifs.

Il est établi également le fait qu'à compter de la mise en fonctionnement de la Médiathèque, les bâtiments faisant office de bibliothèques mises à disposition à la CAM par la ville seront restitués à la ville de Mont de Marsan.

Le présent rapport du CLETC, pour être approuvé, doit être soumis aux conseils municipaux qui doivent adopter le rapport de la commission à la majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de 50% de la population totale ou moitié des conseils municipaux représentant 2/3 de la population).

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Oùï l'exposé du rapporteur,

Approuve le compte rendu de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Accepte le montant des transferts qui s'évalue à 736 495 € somme qui sera déduite de l'attribution de compensation à la date effective du transfert

Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°43

Demande de subventions concernant la 8^{ème} édition manifestation « Mont-de-Marsan Sculptures »

Rapporteur : Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire

Depuis 1988, la ville de Mont-de-Marsan organise une manifestation de promotion de la sculpture dénommée « Mont-de-Marsan Sculptures ». En 2010, cette 8^{ème} édition développera une thématique autour de l'eau.

Cette manifestation se déroulera du 30 avril au 30 mai 2010 et présentera plusieurs expositions mises en place dans différents sites naturels du centre-ville. Elles mettront en valeur des sculptures réalisées ou empruntées à l'occasion de cette manifestation.

Des films, conférences, démonstrations, spectacles musicaux ou théâtraux, catalogues et documents pédagogiques complèteront ces différentes expositions en collaboration avec les associations montoises.

Pour parfaire l'organisation de cette manifestation, la ville s'attachera par convention les services de spécialistes, de collectionneurs ou d'artistes qui, en liaison avec le conservateur des musées, auront la charge des différentes interventions liées à la manifestation.

Il est indiqué que cette manifestation sera financée sur l'exercice 2010.

Dans le cadre de la mise en place de cette manifestation, il convient de solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général des Landes et de la Communauté d'Agglomération du Marsan, les subventions maximales.

Madame le Maire : Nous avons le devoir de demander ces subventions, après nous aurons le devoir de convaincre avec un bon dossier et surtout, je le dis, c'est une action que nous poursuivons parce qu'elle nous paraît importante en terme culturel pour la ville de Mont de Marsan qui est identifiée et qui doit être identifiée comme la ville de la sculpture figurative du 20^{ème} siècle

Le Conseil Municipal à l'unanimité
Où l'exposé du rapporteur,

-APPROUVE le projet d'organisation de la 8^{ème} édition de la manifestation « Mont-de-Marsan Sculptures »

-AUTORISE Madame le Maire, dans le cadre du financement de ce projet, à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général des Landes et de la Communauté d'Agglomération du Marsan les subventions maximales pouvant lui être accordées et à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°44

**Subvention Exceptionnelle versée à l'Association Matous Landes.
Budget Principal Ville.**

Rapporteur : Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire

L'Association Matous Landes a pour vocation principale la stérilisation des chats errants tant sur la commune de Mont de Marsan que sur les communes de la C.A.M.

La Société Protectrice des Animaux, qui jusqu'à ce jour, soutenait de façon conséquente les actions de Matous Landes, est contrainte, suite à de grosses difficultés financières, d'arrêter le suivi de cette campagne.

Chaque année, Matous Landes procède à la stérilisation de 150 chats, pour un coût total d'environ 6 000 €.

Si l'association repose sur des bénévoles dévoués, compétents et courageux, qui travaillent dans tous les quartiers en pleine nuit, tant pour capturer les chats, les traiter que pour les nourrir, la situation financière de cette association ne pourrait permettre de poursuivre cette action très longtemps sans un soutien financier.

Je vous propose donc de bien vouloir accorder, une subvention exceptionnelle de 800 euros à cette association pour leur permettre de poursuivre ce travail d'intérêt public et évitant d'importantes nuisances dans les quartiers.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité
Oui l'exposé du rapporteur,**

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros, à l'Association Matous Landes, pour leur permettre de mener à bien les actions de suivi et de stérilisation des colonies de chats libres.

Autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Demande d'une indemnisation l'Union Européenne au titre du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE), dans le cadre des dégâts occasionnés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan,

La tempête Klaus du 24 janvier 2009 a occasionné de nombreux dégâts sur le patrimoine communal. Pour remédier à ces dégâts, la Ville de Mont de Marsan a fait réaliser des travaux par des entreprises dont une partie a été prise en charge par l'assurance "dommages aux biens".

Trois dispositifs d'indemnisation des communes ont été mis en place afin d'aider les municipalités à réparer les biens non assurables impactés par la tempête. Il s'agit :

- d'une indemnisation de l'**ETAT** au titre des dégâts causés aux biens non assurables,
- des dispositifs du **Conseil Général** et de la **Communauté d'Agglomération du Marsan**, indemnisant les dépenses d'urgence en fonctionnement et les dépenses d'investissement liés aux biens non assurables.

Dans ce cadre, un dossier de demande de financement a été présenté par la ville à chacun de ces partenaires, l'attribution et l'évaluation de ces indemnités étant en cours.

Dans sa correspondance du 4 décembre dernier, Monsieur le Préfet des Landes a informé Madame le Maire, que certains postes ayant fait l'objet d'interventions urgentes pourraient également être éligibles à une indemnisation au titre du Fonds de Solidarité de l'**Union Européenne** (FSUE).

En effet, le FSUE peut porter sur la remise en fonction immédiate d'infrastructures mais aussi à la mise en place de secours destinés au besoin urgent de la population.

En attendant la réception du dossier précisant les modalités d'attribution de ce fonds, il est dès à présent proposé au Conseil Municipal de solliciter l'**Union Européenne** afin d'obtenir une indemnisation au titre du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE).

Le Conseil Municipal à l'unanimité
Oùï l'exposé du rapporteur,

- **SOLLICITE** l'Union Européenne afin d'obtenir une indemnisation au titre du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE), pour la réparation des dégâts causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à intervenir à la signature et de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Madame le Maire : Je voudrais dans les questions diverses, vous faire part d'un projet et vous demandez votre avis sur ce projet, Monsieur Bertrand TORTIGUE va vous le présenter,

il s'agit d'un projet de couverture avec des panneaux voltaïques de trois cours de tennis à La Hiroire.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : C'est donc une information et une demande d'avis à la demande de la section tennis qui ont évalué leurs besoins et nous ont demandé si cela est possible de leur couvrir trois cours de tennis. Donc nous vous proposons ce projet-là sachant que la commune souhaite réaliser la couverture de trois cours de tennis en inscrivant cet équipement dans le cadre d'une politique de développement durable et de préservation du cadre de vie en développant le recours aux énergies propres. Ce projet est né avec la société Alsace Montage Structures, ce partenariat est similaire à celui qui a été mené pour réaliser l'étanchéité de la toiture du stade Guy Boniface, cette société réalise l'investissement et se rémunère sur la vente de l'énergie. L'opération se traduisant bien sûr par la mise en place d'un bail emphytéotique. Il est nécessaire ce soir d'acter la volonté de la municipalité de s'engager dans ce projet.

Madame le Maire : Non, ce n'est pas une délibération, c'est un avis de principe qui est demandé. Nous délibérerons plus tard, mais il nous faut voir si vous n'y voyez pas d'inconvénient particulier à ce que ce type de projet soit mis en œuvre au niveau du tennis, qui est une demande du club en plus.

Monsieur Alain BACHE : Vous nous donnerez toutes les informations nécessaires. J'espère que ce n'est pas que pour couvrir et qu'il y aura des murs...

Madame le Maire : Il y aura des poteaux. Donc j'ai bien noté qu'à priori il n'y a pas de principe contre. Deux choses, d'une part, Monsieur Alain BACHE souhaitait que nous parlions de la Rocade et deuxième chose, je vous le dis tout de suite avant d'oublier, il faudra que vous signez tous un document qui a trait aux finances, concernant les taux de fiscalité, auprès de Madame Valérie JAUNATRE qui est là, avant que vous partiez. Monsieur Alain BACHE, la parole est à vous.

Monsieur Alain BACHE : Non, on va se montrer raisonnable, on doit tous se lever de bonne heure demain matin, je vous propose que l'on en discute lors du prochain conseil municipal et cela serait bien si pouviez nous donner une date parce que nous allons tous bien être occupés pendant ce premier trimestre les uns et les autres.

Madame le Maire : On vous les donne lundi pour les six mois à venir, ça vous convient ? D'accord. Très bien, je voulais très simplement en terminant ce conseil, vous remercier à tous pour votre participation, dire mais je ne veux pas finir sur une note polémique, que j'ai relu ce qui avait été écrit sur le journal municipal et qu'il n'a jamais été écrit que vous étiez des menteurs, ce n'est pas écrit, je suis désolée, je l'ai relu puisque je n'avais pas vu ce mot et je ne m'en souvenais pas, donc il n'est pas écrit. Vous dire, que je vous souhaite à tous, à vous et à vos familles un excellent Noël et de bonnes Fêtes de fin d'année, que le vin chaud est là samedi soir et que je vous convie tous samedi soir à venir à 19 heures pour inaugurer notre marché de Noël suivi à 20 h 30 d'une soirée surprise au Pégly.

Monsieur Alain BACHE : Et nos samedis sportifs, non ?

Madame le Maire : Ecoutez, vous choisirez entre la soirée surprise et les autres événements.

Monsieur Alain BACHE : Donc ça veut dire que nous ne pouvons pas être partout à la fois.

Madame le Maire : Mais moi non plus je ne peux pas être partout à la fois et vous le savez bien. Pour finir cette année, je vous invite à un verre de l'amitié accompagné d'un petit buffet, merci.

Geneviève DARRIEUSSECQ
Maire de Mont de Marsan,
Conseillère Régionale d'Aquitaine.

